



**Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir**

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



**ADSEA 28 - Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Site : www.adsea28.org – Association Loi 1901**

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2025	4
RAPPORT MORAL.....	8
INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE	12
POLE HEBERGEMENT	19
SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS.....	19
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE.....	31
ACCUEIL HÉBERGEMENT POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS	37
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL.....	47
PLACEMENT FAMILIAL	48
ESPACE DE RENCONTRE	53
MEDIATION FAMILIALE	57
AUDITION D'ENFANTS.....	60
POLE PREVENTION ET INSERTION.....	61
ACCUEIL EDUCATIF DE JOUR (AEJ)	61
POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES	68
AIDE AUX JEUNES MAJEURS	71
PREVENTION SPECIALISEE	76
SERVICE DE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS.....	85
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS EN MILIEU OUVERT	92
SERVICE EDUCATIF RENFORCE D'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE.....	106
SERVICE DE REPARATION PENALE	115
DIRECTION GENERALE	125
GLOSSAIRE	129

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2025

L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte – A.D.S.E.A. 28 – est depuis le 20 octobre 1994, la nouvelle appellation de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Eure-et-Loir, déclarée en Préfecture le 7 juin 1956 sous le régime de la Loi du 1^{er} juillet 1901 (Journal officiel du 21 juin 1956), elle-même issue du « Comité de Protection de l'Enfance en Danger moral pour le Département d'Eure-et-Loir » déclarée en Préfecture le 17 février 1919 (Journal officiel du 02 mars 1919)

Gouvernance de l'Association :

Le Conseil d'Administration est composé de 12 à 24 membres.

En 2025 – Administrateurs membres du Bureau :

Présidente : MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule

Vice-présidente déléguée : SEMERY Odile

Trésorier : COUASSE Jean-Yves

Secrétaire : GUEGUEN Catherine

Membres en 2025 :

- ANNEDE Monique
- BARON Roselyne
- BORGIOLI-PERINEAU Cécile
- HURBAULT Sabine
- LEGRAND Catherine
- LAVAL Pierrette
- ONESIME Nadine

Commissions consultatives :

Un administrateur nommé par le Conseil d'Administration assure la présidence de chaque commission

- | | |
|--|-----------------------------|
| - Finances et gestion | COUASSE Jean-Yves |
| - Prospective et développement | MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule |
| - Patrimoine | |
| - Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité | ANNEDE Monique |
| - Commission Santé | GUEGUEN Catherine |
| - Communication et vie associative | SEMERY Odile |
| - Recrutement des cadres | MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule |

Administrateurs référents :

2 ou 3 administrateurs référents auprès de chaque établissement ou service, élus par le Conseil d'Administration

Organigramme de l'ADSEA



A.D.S.E.A. 28
Association Départementale pour la
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
d'Eure-et-Loir

 Accueil avec hébergement

MAJ le 01/09/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Présidente : Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS Vice présidente déléguée : Odile SEMERY
Trésorier : Jean-Yves COUASSE Secrétaire : Michel CHARPENTIER
Secrétaire adjointe : Catherine GUEGUEN

Directrice générale

Isabelle CAPPELLARO
Siège et Direction générale : 35 avenue de la Paix
28300 LEVES - Tél. : 02 37 21 29 16

Directeur des Ressources humaines
Sébastien ALEXIS

Directeur administratif et financier
Anthony JEANNE

ETABLISSEMENTS ET SERVICES

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Travail de rue
auprès de mineurs et de
jeunes majeurs
de 11 à 25 ans

Territoires:
QPV de Mainvilliers
et Châteaudun

35 avenue de la Paix
28300 LEVES

Tél : 02 37 30 06 12
prevention@adsea28.org

ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Enfants de 0 à 18 ans

3 antennes :

- Dreux
- Chartres/Châteaudun
- Chartres/Nogent-le-Rotrou

37 rue de la Chacatière
28300 LEVES
Tél : 02 46 72 04 80
aemo@adsea28.org

SERVICE ÉDUCATIF RENFORCÉ À DOMICILE

Enfants de 0 à 18 ans
2 avenue des Bâtes
28100 DREUX

Tél : 02 37 50 16 32
aemo.dreux@adsea28.org

ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

Accueil familial

30 familles d'accueil
55 enfants (0 -18 ans)

32 rue Jean Rostand
28300 MAINVILLIERS
Tél : 02 37 36 56 56
saf@adsea28.org

Médiation Familiale

32 rue Jean Rostand
28300 MAINVILLIERS
Tél : 06 13 14 43 48
saf-mediation@adsea28.org

Espace rencontre

Château
35 avenue de la Paix
28300 LEVES
Tél : 07 56 06 38 51
espace.rencontre@adsea28.org

HÉBERGEMENT ÉDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS

Hébergement socio-
éducatif en MECS

39 garçons et filles
de 12 à 18 ans

102 rue de Fresnay
28000 CHARTRES

Tél : 02 37 21 82 04
shema@adsea28.org

ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE

Accueil et hébergement
en collectif ou
appartements

57 garçons et filles
de 16 à 21 ans

37 rue de la Chacatière
28300 LEVES
Tél : 07 56 06 71 39
sapa@adsea28.org

ACCUEIL ET HEBERGEMENT MNA

13 garçons et filles
de 12 à 17 ans

37 rue de la Chacatière
28300 LEVES

Tél : 07 56 06 71 39
ahmna@adsea28.org

AIDE ET DALOGUE

Pôle de Jour pour Adolescents
Accueil de jour pour les 12-18 ans
25 jeunes

35 avenue de la Paix
28300 LEVES
Tél : 02 37 36 56 47
pole-de-jour@adsea28.org

Service de Protection Juridique
des Majeurs

154 mesures judiciaires
protection majeurs

9 boulevard Clemenceau
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 33 01 39
pole-mandataires@adsea28.org

Pôle Jeunes Majeurs
Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)
Accompagnement socio-éducatif

9 boulevard Clemenceau
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 30 23 23
pole-jeunesmajeurs@adsea28.org

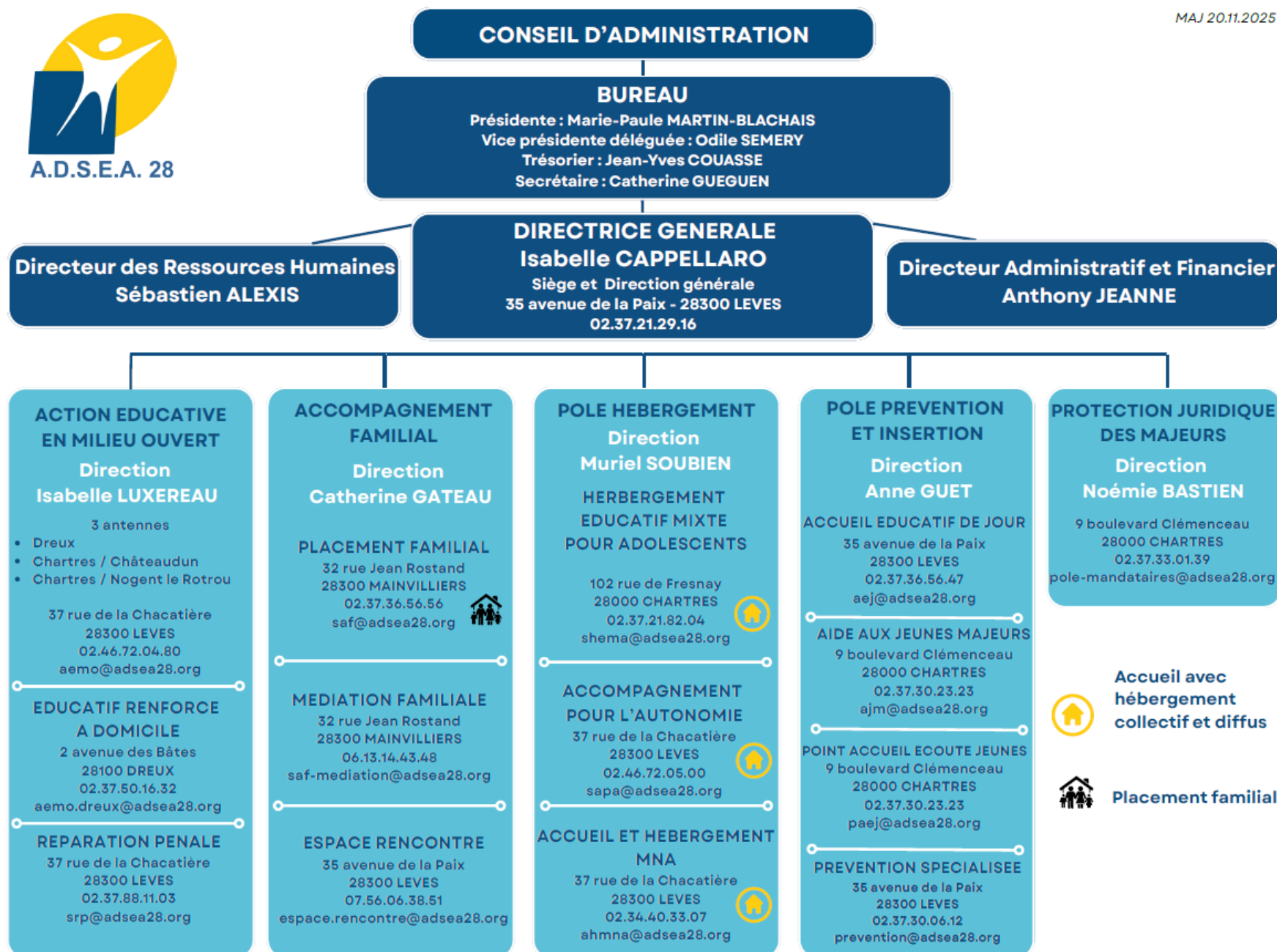
RÉPARATION PÉNALE

130 mesures de
réparation pénale

Jeunes
de 10 à 21 ans

37 rue de la
Chacatière
28300 LEVES

Tél : 02 37 88 11 03
srp@adsea28.org



Représentations et contributions externes

Au niveau national :

- ✓ Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)
- ✓ NEXEM, syndicat employeur
- ✓ Haute Autorité de Santé (Comité de concertation)
- ✓ Association Nationale des Placements familiaux (ANPF)
- ✓ Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT)
- ✓ Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- ✓ Association Pour la Médiation Familiale (APMF)
- ✓ Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- ✓ Association Nationale des Maisons d'enfants à Caractère Social (ANMECS)
- ✓ Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO)
- ✓ Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS)

Au niveau régional :

- ✓ Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS Centre Val de Loire)
- ✓ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI Centre Val de Loire)
- ✓ Association Régionale pour le Développement des Qualifications et des Actions de Formation (ARDEQAF – ERTS)
- ✓ Délégation Régionale de la Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)

Au niveau départemental :

- ✓ Association Départementale Educative du Tribunal pour Enfants (ADETE)
- ✓ Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation (AFCASA)
- ✓ France Victimes 28
- ✓ Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation Chartres Métropole (CISPDR)
- ✓ Commission d'Examen de la situation des enfants confiés à l'ASE (CD 28 – CESSEC)
- ✓ CCAS de Lèves et Barjouville.
- ✓ CDPE- COPIL de l'ODPE, et au Comité Départemental de Protection de l'Enfance et ses commissions.

RAPPORT MORAL

Mesdames et Messieurs représentant les élus, les autorités publiques, les administrations, les collectivités locales, ainsi que le secteur associatif habilité sanitaire, social et médico-social.

Mesdames et Messieurs les administrateurs-administratrices et directeurs-directrices des ESMS de l'ADSEA 28,

Chers Collègues,

Chers Amis,

A vous tous, je souhaite la bienvenue, vous qui contribuez à cette belle mission d'accompagnement solidaire des plus vulnérables, familles, enfants, jeunes adolescents et adultes au service de leur bien-être et de leur inclusion malgré un contexte sociétal et universel en tension et instable des plus préoccupants.

Je fais le vœu que cette année nous permette de pouvoir poursuivre à convaincre de nouveaux entrants à nous rejoindre, car l'engagement associatif peine à mobiliser de nouvelles forces vives de la société civile. En cette occasion, bienvenue à Mmes Catherine LEGRAND et Nadine ONESIME d'avoir ainsi rejoint notre Conseil d'Administration en 2025 et Mr Serge WEILAND depuis mars 2026 ... et merci à tous de ne pas hésiter à en parler autour de vous !!!

Nos chaleureux remerciements aussi pour les administrateurs référents, la Direction Générale, les directeurs-directrices des ESMS et leurs équipes pour leur engagement, leur mobilisation et leur disponibilité dans le cadre de la démarche d'état des lieux de nos ESMS, engagée à la demande du Conseil Départemental d'Eure et Loir, suite à l'audit SPQR et aux évaluations externes de notre prestataire 4 AS et de ses préconisations, en vue d'initier un projet de Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), préfiguration d'un éventuel CPOM, pour laquelle nous resterons attentifs quant à son cadre juridique, son contenu et ses objectifs au regard des moyens alloués.

De même de chaleureux remerciements à Jean-Yves Couasse et à la Commission Patrimoine pour son pilotage et son engagement dans les différents dossiers bâtimentaires de l'ADSEA, ainsi que dans ses fonctions de trésorier, sujet hautement sensible en ces moments difficiles de restrictions budgétaires et de nombreuses incertitudes.

En effet, l'année 2025 a été marquée à l'échelon national par une grande instabilité gouvernementale compromettant les orientations stratégiques de nos politiques publiques, et par une réduction programmée des enveloppes financières, plus particulièrement pour le champ social et la politique de Protection de l'Enfance.

Outre les problèmes de gouvernance (absence d'un pilotage spécifique dédié), la contestation par l'ADF de la prise en compte du Ségur étendu du décret du 05 août 2024, en l'absence de la compensation par l'Etat, malgré l'accord gouvernement-ADF d'avril 2025 prévoyant un financement CNSA à hauteur de 50% du surcoût, position suivie par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, fragilise fortement la trésorerie du secteur associatif habilité, position confirmée par courrier du Conseil Départemental d'Eure et Loir du 30 décembre 2024, et par nos échanges récurrents avec le département tout au long de l'année 2025 (3 courriers, 1 recours gracieux (SAF)) un entretien avec le Président du Conseil Départemental d'Eure et Loir le 20 novembre 2025, et de nouveau réaffirmée par le Conseil Départemental d'Eure et Loir dans ses notifications des comptes administratifs 2024 excluant la reprise du Ségur étendu, et nous laissant peu d'espoir pour une reprise de la dépense sur l'exercice 2025, et une incertitude pour les budgets prévisionnels 2026.

Par ailleurs de nombreux nouveaux rapports en 2025 sont venus étayer les dysfonctionnements de cette politique publique : la décision-cadre de la Défenseure des Droits de janvier 2025 relative à la Protection de l'Enfance et ses 46 recommandations, le rapport d'avril 2025 de la mission d'enquête parlementaire initiée par l'Assemblée nationale et pilotée par Isabelle Santiago, députée du Val de Marne sur les manquements des politiques publiques en Protection de l'Enfance et l'urgence de ses 92 recommandations et propositions d'amélioration, le rapport HAS d'avril 2025 sur la nécessaire « Coordination entre Protection de l'Enfance et psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent », enfin le rapport IGAS de mai 2025 « Pour une mobilisation en faveur des sortants de l'ASE », tous confirment les nombreux dysfonctionnements de cette politique publique au regard de la tension du système :

suroccupation des ESMS, non-exécution de mesures judiciaires (milieu ouvert et/ou placement), le déficit de prises en charge des enfants à problématiques complexes ou à double vulnérabilité, des difficultés de transversalité avec les autres politiques publiques (Education Nationale, secteur sanitaire, secteur médico-social, etc..), des difficultés d'attractivité des métiers, du recours croissant à l'intérim, de la remise en cause de la formation initiale, de ses contenus et des compétences attendues, de la non publication du décret relatif aux normes d'encadrement et de qualification dans les ESMS en Protection de l'Enfance, etc...

Gageons que la publication récente de l'arrêté du 21 avril 2026 du Code de la Santé Publique de mise en place du « parcours coordonné renforcé de l'enfance protégée », prenant en compte les nécessaires besoins de santé des mineurs de la Protection de l'Enfance, aura dans ce contexte, valeur d'exemple de volonté publique transversale et décloisonnéesous réserve de disposer de moyens suffisants en personnel soignant....alors même que la démographie de ces personnels manquent plus particulièrement en Région Centre Val de Loire.

Toutefois, notre association, malgré l'instabilité de ce contexte incertain, a poursuivi, son implication régionale et départementale, avec ses partenaires et ses têtes de réseau :

- En charge de la Commission régionale de Protection de l'Enfance de l'URIOPSS/CVL
- En qualité de déléguée régionale NEXEM (Madame Isabelle CAPPELLARO)
- En accueillant la Journée de rentrée sociale de l'URIOPSS le 10 oct.2025
- En étant présent au Forum des Associations de Chartres les 6 et 7 sept.2025
- En participant aux différentes instances départementales : COPIL de l'ODPE 28, Comité Départemental de Protection de l'Enfance (CDPE), Commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs (CDAAJM), Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation de Chartres Métropole (CISPDR) etc...

L'ADSEA a souhaité également poursuivre sa visibilité, la consolidation de ses valeurs et principes et son développement, en rencontrant les décideurs publics (Préfet), les parlementaires du département, les acteurs de la société civile (clubs services/Rotary), les partenaires et plus particulièrement les magistrats du Tribunal pour Enfants et les avocats du Barreau de Chartres.

En matière de communication interne, on retiendra le développement du site Intranet et la Newsletter interne afin de rendre plus dynamique et de partager transversalement la vie associative et valoriser celle des ESMS.

A notre projet associatif et à notre charte associative actualisés, est venue s'adjoindre la Charte de Bientraitance, afin de réaffirmer nos valeurs et nos principes de solidarité et de respect de la dignité des personnes accompagnées et ce conformément aux engagements éthiques qui sont les nôtres.

Par ailleurs nous avons initié un séminaire interne relatif à la laïcité avec l'appui d'une expertise externe (Mr Bruno Michon, chercheur à l'École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS) de Strasbourg) et d'un groupe de travail pluridisciplinaire, afin d'élaborer une charte consensuelle de la laïcité à l'ADSEA dont la finalisation a été adoptée par le Conseil d'Administration du 27 janvier dernier.

En matière de dynamique interne, nous avons renouvelé la « Fête de l'été » pour favoriser des occasions de rencontres transversales de l'ensemble des acteurs de notre association (administrateurs et salariés). Nous remercions les organisateurs, comme les participants qui ont contribué au succès de cet évènement fédérateur.

De même la participation au marathon Challenge Entreprises reste un grand succès (27 participants).

S'agissant de notre politique de développement, on retiendra pour 2025, une année marquée par des modifications impactant tant nos organisations que nos activités.

1. La réorganisation en 5 Pôles de nos ESMS :

- Pôle Prévention et Insertion (SPS, PAEJ, AEJ, Aide aux Jeunes Majeurs) : Directrice Mme Anne GUET
- Pôle Action Educative en Milieu Ouvert : Directrice Mme Isabelle LUXEREAU (sans changement)
- Pôle Hébergement (SHEMA, SAPA, AHMNA) : Directrice Mme Muriel SOUBIEN
- Pôle Accompagnement Familial : Directrice Mme Catherine GATEAU (sans changement)
- Protection juridique des Majeurs : Directrice Mme Noémie BASTIEN

2. Une modification des capacités de nos ESMS

- Fin de 70 mesures TDC (AEMO + Espace de Rencontre), transférées à l'Œuvre Grancher
- SAF réduction de 5 places (55 - 50)
- SAPA réduction de 7 places (57 - 50)
- AHMNA : le transfert de la Passerelle sur une maison acquise sur Lèves

3. L'engagement dans la mise en place du DUI via l'appel à projets ESMS régional numérique et le recrutement d'une chargée de mission dédiée. Merci à Annabelle Bayard de conduire cette démarche interne qui n'est pas sans conséquence pour les pratiques des professionnels et représente un investissement réel en temps et en compétence, qui devrait permettre une rationalisation et une fiabilité partagée d'accès aux données usagers.

L'ensemble de ces évolutions structurelles se sont accompagnées pour certaines de moyens nouveaux, mais pour d'autres de réduction d'activité et de réduction budgétaire.

De ce fait il nous revient d'être particulièrement attentifs à l'évolution de notre trésorerie, à nos investissements et à la contenance rigoureuse de nos budgets, comme vous pourrez le constater toute à l'heure, lors de la présentation des comptes et résultats par notre trésorier et notre Directeur administratif et financier, tout en notant l'impact très préoccupant de la créance du Conseil Départemental d'Eure et Loir à notre égard du fait de la non prise en compte de l'application de l'arrêté du 5 août 2024 portant extension du Ségur, disposition réglementaire opposable à l'autorité compétente pour fixer la tarification, en qualité de dépense pérenne relative à la revalorisation salariale et s'imposant à l'employeur dans le cadre de la gestion normale de ses ESMS pour les exercices 2024 et 2025 et bien sûr pour les budgets prévisionnels 2026 dont nous attendons les notifications à ce jour.

Nous souhaitons que l'exercice 2026 permette une stabilisation de notre situation financière malgré un environnement et un contexte restreint peu favorable aux projections pluriannuelles, impliquant une démarche plus pro-active de diversification de nos financements.

Je souhaite remercier ici tous les directeurs-directrices ainsi que leurs équipes pour leur engagement, leurs compétences et leurs savoir-faire auprès des jeunes et des familles accompagnés garantissant la qualité de nos services reconnue par nos partenaires et nos financeurs.

Ainsi les orientations 2026 seront encore nombreuses à développer :

- Notre contribution au Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance et à l'adaptation de l'offre de services,
- Nos partenariats à consolider avec le secteur sanitaire et médico-social,
- Nos formations à développer pour soutenir la professionnalisation de nos équipes,
- La poursuite d'une approche d'investissement bâtiminaire davantage tourné vers de petites structures à taille humaine favorisant le lien éducatif de proximité,
- Le développement de la participation des jeunes accompagnés et de leur autodétermination,
- Le soutien et l'accompagnement des jeunes au développement de leurs compétences psychosociales pour disposer d'un capital social favorable à leur insertion sociale et professionnelle.

Pour conclure, quelques réflexions situationnelles qui perdurent au regard du contexte international et de l'environnement géopolitique instables et imprévisibles qui nous entourent et qui ne doivent pas pour autant mettre à mal nos principes et nos valeurs laïques, démocratiques et républicaines de solidarité, d'une société plus juste, solidaire, fraternelle, fière de sa jeunesse et qui lui garantisse l'accès à une émancipation citoyenne et un avenir meilleur.

Il y va de notre responsabilité individuelle et collective.

Merci de votre attention.

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS,
Présidente

INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE

2025 une année contrastée.

Cette année 2025, entre avancées, développements et points de vigilance voire d'alerte, l'Adsea 28 a poursuivi ses actions dans un contexte national et local sensible et souvent incertain.

1. Avancées et développement

1.1. Avancées dans la réflexion

- La finalisation de la Charte de la Bientraitance et le travail initié sur la rédaction d'une charte de la laïcité qui a abouti à la validation de cette dernière le 27 janvier 2026 et la préparation d'un plan associatif de bientraitance et de prévention de la maltraitance,
- La restructuration de l'organisation de l'association aboutissant à la création de pôles rassemblant les structures par type d'intervention. La structuration antérieure était questionnée du fait de son manque de lisibilité voire cohérence. Les cinq directions en place constituent une équipe en partie renouvelée qui a rapidement trouvé ses modalités de collaboration,
- La réorganisation des services comptables dans le cadre du passage en Pôles qui sera finalisée à la fin du 1^{er} semestre 2026,
- L'autorisation donnée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2025 de créer un fonds de dotation nous permettons de recevoir des dons,
- La collaboration inter services qui se développe (AEJ/SHEMA et SAPA/ AHMNA),
- La mise en place de groupes de travail intra associatifs, animés par les directrices, sur les parcours intra associatifs, l'accès à l'autonomie, les risques prostitutionnels, les fugues et la création d'un livret « qualité ».

1.2. Avancées techniques et mise en conformité

- La réflexion sur le nécessaire déploiement d'outils de gestion et communication au sein de l'Association s'est concrétisée par :
 - L'acceptation de notre réponse à l'Appel A Projet « ESSMS numérique » afin de déployer le DUI sur l'ensemble des structures avec un financement de fonds européens transitant par la CNSA. Cela nous a permis de financer le poste de la cheffe de projet informatique, les premières dépenses liées au progiciel retenu SILAO, la formation et le matériel informatique nouveau nécessaire au déploiement,
 - La création d'un intranet actif depuis décembre 2025 et qui prendra toute sa mesure en 2026,
 - L'utilisation plus large des outils collaboratifs via « One Drive »,
 - La poursuite du déploiement du SIRH Cegi-planning.
- La mise en place des délégations de pouvoirs de la Direction Générale aux Chef(fe)s de Service et la finalisation des fiches de postes des cadres. Les délégations de pouvoirs ont été signées à l'exception du SHEMA pour les Chefs de service du fait du changement de direction. Les fiches de poste seront remises lors des entretiens annuels.
- La mise en place des entretiens annuels permet de consacrer un temps privilégié à l'échange avec les salariés sur leur poste.
- La réflexion sur l'adaptation des plannings au bénéfice des publics accompagnés s'est poursuivie sur plusieurs structures et sera effective dans le premier semestre 2026

1.3. Développement et consolidation :

- L'augmentation de jeunes diplômés accompagnés par nos structures est encore une fois constatée et cela sans possibilité de prendre en compte les jeunes concernés par le service d'action éducative en milieu ouvert ce que le DUI permettra de faire à terme,

- Le démarrage d'une nouvelle activité : l'audition de mineurs- L'Espace Rencontre a été sollicité par les juges pour réaliser des auditions de mineurs en amont des audiences JAF. Cela s'est mis en place en avril 2025 avec intervention de salariés volontaires déjà en poste,
- Le contrôle de la CAF sur l'Espace Rencontre et la Médiation Familiale qui s'est avéré très positif,
- Le développement du SRP avec des retours très positifs du Parquet,
- La consolidation de solides partenariats dont le regroupement avec la Fondation Chevallier Debeausse pour la réponse à l'AAP ESSMS numérique est une belle illustration. La poursuite des partenariats en cours et leur renforcement,
- La participation active aux instances départementales, régionales et nationales,
- La poursuite des actions de formation professionnelle reste un axe fort et son suivi est assuré désormais par le service RH.

2. Les points de vigilance et d'alerte

2.1. Les mouvements de personnels

- Cette année 2025, sur les établissements et services nous constatons des mouvements de personnels importants notamment au niveau des cadres : départ de deux directeurs et de trois Cheff(e)s de Service. Depuis février 2026, tous les postes de cadres sont pourvus.
La présentation du bilan social détaillera les mouvements du personnel qui ont été nombreux cette année 2025. Certaines structures ont notamment été touchées par des arrêts maladie longs avec des délais de remplacement parfois importants
- Nous notons que des personnels en poste choisissent régulièrement de s'orienter vers d'autres fonctions au sein de l'ADSEA 28.

Si la question des recrutements de personnels qualifiés reste sensible, nous observons une amélioration régulière depuis deux ans. Néanmoins cela reste un point de vigilance important qui nécessite de poursuivre une politique RH proactive.

2.2. La non prise en compte par le Conseil Départemental du financement de la prime Ségur étendue a de nombreuses conséquences :

- **La fragilisation de notre trésorerie**
En juin 2024 l'annonce de la signature de l'accord sur l'extension de la prime dite « Ségur » a répondu aux attentes des salariés. Néanmoins cette mesure qui nous est opposable, n'a pas été financée par le Conseil Départemental et de ce fait nous en supportons le coût sur nos fonds propres depuis 2024 ce qui fragilise notre trésorerie,
- **Le gel de nos gros investissements** du fait des incertitudes liées à ce non- financement,
- **La mise en suspens des projets patrimoniaux** et notamment la restructuration du SHEMA,
- La création d'un climat d'insécurité ressenti à tous les niveaux de l'association.

Dans ce contexte mouvant et incertain quant aux financements, nos services ont poursuivi leur activité dans des conditions parfois complexes.

3. Activités de nos services par Pôle

Le Pôle Prévention et Insertion

- **L'Accueil éducatif de Jour (AEJ)**

A compter du 1^{er} janvier 2025 il a été décidé de modifier son appellation : désormais nous parlerons de **l'Accueil Educatif de Jour (AEJ)**. **L'AEJ a intégré le Pôle Prévention et Insertion de l'association** au 1^{er} novembre 2025. Le nouveau projet de service est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et l'AEJ peut accueillir jusqu'à 27 jeunes. Ce service reconnu poursuit son accompagnement soutenu auprès des jeunes et de leur famille.

L'AEJ accueille également régulièrement des jeunes déscolarisés du SHEMA, de l'AHMNA ou du SAPA dans ses ateliers éducatifs.

- **L'Accueil Jeunes Majeurs (AJM)** a intégré le Pôle Prévention et Insertion le 1^{er} novembre 2025. La Cheffe de service du pôle a un temps dédié au service, depuis le passage en pôle. 166 jeunes ont été accueillis.
- **Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)** a dû répondre aux contraintes du nouveau référentiel national et rechercher un complément de financement à celui de la CAF. A ce jour le service est en « pause ».
- **Le Service de Prévention Spécialisée (SPS)** a intégré le PPI au 1^{er} novembre 2025. La Cheffe de service du pôle a un temps dédié au service, depuis le passage en pôle. La coordonnatrice a quitté le service en août 2025. Le projet de service doit être finalisé en 2026. 270 jeunes ont été rencontrés sur l'ensemble des deux territoires concernés Mainvilliers et Châteaudun.

Le Pôle Accueil Familial

- **Le Placement Familial** est revenu à un agrément de 50 places. Trois assistants familiaux ont quitté le service et deux ont été recrutés. Tous les enfants bénéficient d'une activité. 57 enfants ont été accueillis dont 17 bénéficiant d'une notification MDA. Au total 39 enfants sont concernés par des soins et /ou une notification MDA ce qui nécessite une vigilance accrue dans l'accompagnement des professionnels et des enfants.
- **L'Espace de Rencontre** : l'année 2025 est celle de la stabilisation de l'équipe. Le contrôle de la CAF a été positif. En 2025 le service a œuvré pour la promotion de son savoir-faire. Les locaux des Boissières ont permis de diversifier les propositions faites au public accueilli. L'Espace de Rencontre a été touché par la mise en place d'un suivi spécifique pour les TDC mais dans une moindre mesure que le SAEMO. Son activité assez élevée a permis de « perdre » environ 13 mesures sans conséquences financières.
- **La médiation familiale** : Le contrôle effectué de la CAF a été positif. L'activité a fortement augmenté et le service a également largement communiqué sur ses pratiques et missions auprès de nombreux partenaires. Les liens entre l'Espace de Rencontre et la Médiation Familiale ont été renforcés.
- **L'audition d'enfants** : cette activité a démarré en avril 2025 sur sollicitation du tribunal dans le cadre d'une convention qui a été renouvelée jusqu'en novembre 2026. Cette activité a eu de bon retour du tribunal quant à son fonctionnement depuis sa mise en place.

Le pôle d'Action Educative en milieu ouvert

- **Sur le SAEMO**, la création d'un service d'accompagnement des Tiers Digne de Confiance (TDC) avec sollicitation du transfert des dossiers de l'AEMO concernant l'accompagnement de ce public vers le nouveau service, a eu des conséquences sur l'activité 2025. Les difficultés qui persistent au Tribunal pour Enfants viennent encore perturber l'activité. Cela est venu s'ajouter à la perte des mesures d'AED en 2024. La réorganisation permanente depuis deux exercices

n'a pas été sans conséquences pour les équipes et l'activité du service. Cela a généré de l'insécurité et des tensions RH. Certains postes ont été gelés dans l'attente d'une reprise d'activité plus soutenue ce qui a également généré de l'inquiétude.

Néanmoins le service a pu travailler sur le nouveau projet de service qui a été validé en février 2026.

Le chef de service de l'antenne de Dreux a quitté ses fonctions en juillet 2025 après un temps d'absence assez long. Un recrutement a eu lieu rapidement.

- **Le SERAD** a connu une stabilité d'équipe appréciable et la gestion des entrées et sorties est fluide mais malgré cette gestion rigoureuse une liste d'attente existe ce qui n'est pas la vocation d'un serad.
- **Le Service de Réparation Pénale (SRP)** est bien repéré sur le département et a développé un réseau de partenaires élargissant les possibilités de mise en œuvre des mesures de réparation. Pour 2025 il était prévu de réaliser 120 mesures et 121 ont été clôturées. Les délais rapides d'exécution et la qualité des écrits sont très appréciés.

Le Service de Protection Juridique des Majeurs

Le Service s'est restructuré et est devenu une entité autonome dans le cadre de la réorganisation par Pôles depuis le 1^{er} novembre 2025. La Cheffe de Service a assuré l'intérim de direction de mai 2025 au 1^{er} novembre 2025 et a été nommée directrice à cette date. Malgré des absences de salariés pour maladie qui n'ont pu être remplacées, le service a poursuivi son activité auprès du public.

Le pôle Hébergement : il regroupe désormais le SHEMA, le SAPA et l'AHMNA

- **Le Service d'Hébergement Educatif Mixte pour Adolescents (SHEMA).**
Son activité a été maintenue toute l'année à effectif complet.

A noter : l'âge moyen des jeunes accueillis est de nouveau en hausse : 16 ans ce qui laisse peu de temps pour préparer les orientations scolaires et/ou professionnelles et travailler le projet d'accompagnement. Il faut également constater un investissement plus important pour proposer des activités éducatives et/ou séjours dans la continuité des orientations impulsées depuis 2023.

Le public accueilli relève très régulièrement de situations dites « complexes ». De plus de nombreux accueils d'urgence ont été effectués pour répondre aux difficultés d'orientation sur le département.

L'augmentation du temps de médecin et d'infirmière est une plus-value importante pour cette structure ce qui a d'ailleurs été souligné par les évaluateurs. Néanmoins le poste du médecin n'est toujours pas inscrit dans le tableau des effectifs.

Le directeur a quitté ses fonctions en août 2025 et n'a été remplacé que le 13 octobre 2025. L'intérim a été assuré par les Chefs de service et la Directrice Générale. Un des chefs de service a quitté ses fonctions en décembre 2025.

Le projet d'établissement a été validé en Conseil d'Administration du 26 juin 2025 et doit s'incarner dans les faits.

La réorganisation et l'harmonisation des plannings sur les différents groupes aboutira dans le premier semestre 2026.

Une attention particulière doit être portée sur les difficultés rencontrées en matière de recrutement et stabilisation des équipes éducatives.

- **Le Service d'Accompagnement Pour l'Autonomie (SAPA)**

Nous avons appris en mars 2025 que la capacité du service repasserait à 50 places du fait du plan de sobriété du Conseil Départemental. A partir du mois de mai, nous avons limité l'accueil à 50 places au lieu des 57 accordées lors de la création de l'Accueil Hébergement de Mineurs Non Accompagnés (AHMNA). Un poste a été supprimé mais comme une salariée venait de démissionner il n'y a pas eu de mesure de licenciement. Une vacance longue de direction (de mai 2025 à mi-octobre 2025) a vivement sollicité les chefferies de service qui ont assuré un intérim avec appui de la Directrice Générale.

Le départ d'une cheffe de service en juin a pesé également et la nouvelle cheffe de service n'est arrivée qu'en octobre également. Dans le même temps nous avons recherché une maison pour installer le dispositif « Passerelle » du SAPA (3 chambres). Cette recherche s'est concrétisée début 2025 avec emménagement dans la nouvelle Passerelle.

- **L'Accueil Hébergement de Mineurs Non Accompagnés mixte (AHMNA)** a ouvert avec montée en charge progressive le 14 octobre 2024. Pour ouvrir le dispositif AHMNA il a été décidé de réinvestir les chambres d'une aile du rez-de-chaussée du bâtiment des Boissières où les bureaux du SAPA avaient été installés. Il a fallu également réhabiliter des anciennes chambres, créer un espace sanitaire supplémentaire et aménager des bureaux pour le SAPA. Les retards pris sur les travaux n'ont pas permis d'ouvrir les 13 places dès le mois de janvier mais ce service fonctionne désormais à pleine capacité et a bénéficié d'un ajustement d'activité en notre faveur jusqu'au mois de septembre 2025. Du fait d'un nombre de jeunes filles peu important l'organisation des chambres a été revue afin de permettre l'accueil de plus de garçons.

La Direction Générale

Cette année la Direction générale a elle aussi rédigé un rapport d'activité afin de mettre en évidence les services rendus dans le cadre de la fonction support. Il faut noter qu'en 2025 le service comptable a été très sollicité pour un soutien direct aux établissements, en particulier le responsable comptable qui a été amené à effectuer de la comptabilité directe du fait des difficultés rencontrées pour remplacer des personnels partis en retraite ou étant en congés maternité. Le DAF poursuit sa formation avec succès sans que le fonctionnement du service n'en soit affecté.

Une cheffe de projet informatique a été recrutée pour le déploiement du DUI puis à terme sur le poste d'assistantat de direction suite au départ en retraite le 1^{er} juillet 2025 de l'assistante de direction.

Le Service des ressources humaines a commencé sa réorganisation qui s'achèvera dans le dernier trimestre 2026.

Un travail sur la répartition des temps d'intervention des ouvriers d'entretien sur l'ensemble des structures a été conduit. Un référent sécurité et un référent du parc automobile ont été nommés.

Nous continuons la politique des achats orientée vers le maximum de regroupements possibles pour réduire nos dépenses dans plusieurs domaines : fourniture d'énergie, réparation des véhicules, matériel informatique et copieurs, téléphonie, etc....



La démarche d'amélioration continue de la qualité et l'évaluation des établissements et services.

La Commission Qualité qui est devenue Commission de la Démarche continue d'Amélioration de la Qualité (COM DACQ) en avril 2022, a accompagné la mise en place de l'évaluation HAS qui a commencé d'octobre 2023 à juin 2024.

En 2025, la Commission accompagne l'Association dans le suivi des plans d'action.

L'évaluation du SAPA aura lieu en septembre 2026 et la Commission s'est de nouveau mobilisée sur cet accompagnement.

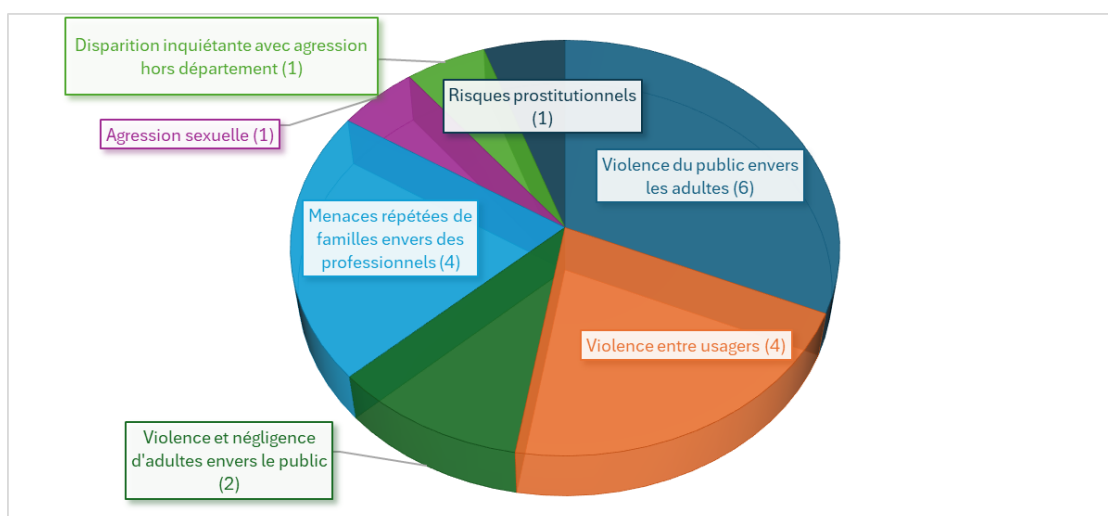
Focus sur les déclarations d'Événements Indésirables Graves (EIG)

En 2025 nous avons déclaré 24 EIG dont :

- 13 sur le SHEMA,
- 4 sur l'AHMNA,
- 1 sur le SAPA,
- 1 sur le SAF,
- 3 sur l'AEMO
- 2 sur la DG.



A titre d'exemple :



Les déclarations de fugues sont nombreuses et un travail coordonné avec le Conseil Départemental engagé en 2026 va permettre de produire un protocole départemental sur la gestion des fugues.

En 2026 les chantiers seront nombreux :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de nos accueils en s'appuyant sur les retours de l'audit de 2023 et des évaluations HAS. Il s'agit de garantir un parcours sécurisé pour nos publics dans le plus grand respect de leurs droits fondamentaux et de faciliter leur accès à la scolarité, à la culture, aux loisirs et à l'insertion socio-professionnelle,
- Continuer à proposer des formations professionnalisantes permettant de développer les compétences des salariés ainsi que le renforcement de la culture et des référentiels communs associatifs,
- Reprendre les travaux de restructuration patrimoniale,
- Développer encore davantage des actions collectives qu'on peut qualifier d'actions de cohésion permettant une meilleure connaissance interservices en lien avec le CSE,
- Optimiser l'organisation du service RH et finaliser le déploiement du logiciel « planning »,
- Engager une réflexion éthique associative et départementale ainsi qu'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE),
- Être source d'innovation lors de nos réponses aux appels à projet et force de proposition pour la transformation de l'offre.

Dans un contexte sensible et parfois déstabilisant, notre association, acteur majeur du département auprès des publics fragiles et isolés, a su et saura encore s'adapter aux évolutions constantes du travail social et restera une force de proposition et innovation pour l'année 2026. Je ne doute pas que les

équipes en place s'engageront pleinement dans l'ensemble de ces actions au bénéfice des publics accompagnés.

Ces nombreux chantiers seront travaillés avec le Conseil d'Administration et le Bureau comme cela l'a été pendant cette année 2025. La bonne qualité de l'articulation du travail entre notre gouvernance et la dirigeance facilitant la cohérence des actions et, je l'espère, leur pleine réalisation.

Je vous remercie de votre présence à notre Assemblée Générale et de votre contribution à l'ensemble de nos actions.

Isabelle CAPPELLARO
Directrice générale

POLE HEBERGEMENT

SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS

FICHE D'IDENTITE

Adresse Direction et MECS	102 rue de Fresnay - 28000 CHARTRES
Mail direction	shema@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00050
FINESS	28 050 087 7
Site secondaire	39 rue Nicole - 28000 CHARTRES
SIRET	775 575 699 00266
FINESS	28 000 803 8
Direction :	▪ Nil RAHEM ▪ Muriel SOUBIEN à compter d'octobre 2025
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) Assistance éducative ou mesure administrative
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	39 places (arrêté CD 28 du 24/01/2024)
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation	2024

A. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



Site 102 rue de Fresnay - 28000 Chartres (Direction et unité MECS principale)

a) Autorisation et agrément

La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) du SHEMA accueille et héberge **39** adolescents garçons et filles de 12 à 18 ans, ou 21 ans avec un contrat jeune majeur, relevant des dispositifs d'assistance éducative (articles 375 et suivants du Code Civil) ou confiés dans le cadre de mesures administratives. Il est ouvert toute l'année sans interruption.

b) Financement

Le prix de journée est fixé par arrêté, par le département d'Eure-et-Loir qui, en application de l'article L 313-8 du CASF, détermine l'objectif annuel d'évolution des dépenses de fonctionnement des établissements et des services médico-sociaux.

Le SHEMA dispose d'un budget annuel. Pour ce faire, un budget prévisionnel pour l'exercice suivant est adressé avant le 1^{er} novembre au Président du Conseil Départemental. Ce budget est étudié par le Département qui chiffre la nature des dépenses annuelles à engager et accorde les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement. A l'issue de l'étude budgétaire et de la procédure contradictoire, qui comprendra au moins une rencontre avec notre service gestionnaire, le Président du Conseil Départemental arrête le prix de journée.

c) Les missions générales

Ses missions sont définies par l'article L. 312-1 du Code de l'Action sociale et de la Famille (CASF) :

« Les maisons d'enfants à caractère social sont des établissements destinés à accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui connaissent des difficultés sociales et familiales. Elles leur apportent, en lien avec leur famille, un soutien et un cadre matériel, éducatif et psychologique, favorables à l'épanouissement de leur personnalité et à leur insertion professionnelle. Elles pourvoient à l'ensemble des besoins des mineurs confiés et veillent à leur orientation en collaboration avec leur famille, leur représentant légal, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et les juges pour enfants ».

Il est habilité à recevoir des mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. La maison d'enfants à caractère social accueille pour des séjours de durée variable les enfants et les adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

B. LES FAITS MARQUANTS

- **Elaboration et mise en œuvre du projet d'Etablissement**

L'année 2025 a été marquée par un événement structurant pour le SHEMA : la finalisation du projet d'établissement 2025-2030, aboutissement de seize mois de réflexion et de concertation impliquant des groupes de travail pluridisciplinaires. Ce document fondateur a été adopté lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2025.

Le plan d'action s'articule autour de trois axes principaux, construits à partir des points forts de l'établissement et des axes d'amélioration identifiés :

- L'adaptation de l'accompagnement aux besoins spécifiques des adolescents accueillis,
- L'accompagnement des professionnels face aux évolutions du public et du cadre réglementaire,
- L'optimisation de l'organisation dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité.

Ce travail d'élaboration s'est inscrit dans un cadre de référence théorique et éthique solide. Il s'appuie notamment sur la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, incluant les besoins physiologiques, de sécurité, d'exploration, ainsi que la nécessité d'un cadre structurant et contenant. Il intègre également la réflexion de Paul Durning sur la suppléance parentale, envisagée non comme une substitution, mais comme un soutien aux fonctions parentales défaillantes.

Les principes éducatifs portés par Janusz Korczak, fondés sur le respect de l'enfant en tant que sujet de droits, ont également guidé cette réflexion, notamment dans la reconnaissance de sa participation aux décisions qui le concernent. À cela s'ajoute l'apport de l'effet Pygmalion, développé par Robert Rosenthal, soulignant l'impact des attentes positives sur le développement et les capacités des jeunes.

Enfin, la théorie de l'attachement, développée par John Bowlby, constitue un socle central de compréhension des besoins relationnels des jeunes. Elle éclaire la nécessité de proposer des figures adultes stables, fiables et sécurisantes, permettant aux jeunes de reconstruire des repères affectifs souvent fragilisés.

Ainsi, le projet d'établissement constitue à la fois un cadre de référence pour les professionnels et un engagement fort envers les jeunes accompagnés : celui de construire avec eux un parcours sécurisant, respectueux de leurs droits et porteur d'avenir.

- **Réorganisation de la prise en charge éducative autour de la scolarité**

La fin de l'année 2025 a été marquée par l'absence de l'éducatrice scolaire spécialisée, entraînant une réorganisation de la prise en charge éducative au sein des groupes.

Cette situation a conduit les équipes à réintégrer pleinement la dimension scolaire dans l'accompagnement éducatif global. Si cette évolution a pu déstabiliser certains professionnels, en raison d'une perte de repères, elle a également permis de réaffirmer que la scolarité constitue un élément central du développement de l'enfant et de son insertion sociale.

Cependant, cette réorganisation a mis en évidence les limites d'un tel fonctionnement en l'absence d'un professionnel spécialisé. La perte d'une expertise fine du système éducatif a entraîné des délais dans les orientations scolaires, ainsi qu'une fragilisation des liens avec les partenaires institutionnels.

Cette expérience souligne que si la scolarité relève bien de la mission éducative globale, sa complexité nécessite une expertise spécifique. Elle met en lumière l'importance d'un travail articulé entre éducatif et scolaire, dans une logique de continuité et de complémentarité, au service du parcours de l'enfant.

- Respect de l'intimité et création d'un espace sécurisant

Dans une démarche de bientraitance et de respect des droits fondamentaux, notamment du droit à l'intimité et à la dignité, une attention particulière a été portée aux besoins exprimés par les jeunes filles.

Lors des réunions d'expression, celles-ci ont fait part de leur inconfort face à certains regards perçus comme intrusifs, dans un contexte de mixité. Ces situations pouvaient porter atteinte à leur sentiment de sécurité, notamment dans des moments liés à l'intimité corporelle, vestimentaire ou à la détente.

Les observations professionnelles, notamment concernant l'exposition du linge personnel, ont confirmé ces éléments. En réponse, un espace extérieur privatif a été aménagé, sécurisé par une clôture avec claustra et un portail fermant.

Au-delà de sa fonction première, cet espace est devenu un véritable support éducatif. Il permet aujourd'hui de préserver l'intimité, mais aussi de développer des activités favorisant la convivialité, l'autonomie et l'investissement des jeunes, à travers des projets tels que le jardinage ou des temps de repas partagés.

Dans une approche inspirée de la théorie de l'attachement, cet espace contribue à créer un environnement sécurisant, favorisant un sentiment de protection et de reconnaissance, indispensable à la construction de l'estime de soi.

- Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Les ateliers de vie relationnelle, affective et sexuelle, animés par les psychologues, s'inscrivent dans une démarche éducative visant à accompagner les jeunes dans la compréhension d'eux-mêmes et des relations aux autres.

Ces temps abordent des thématiques essentielles telles que la sexualité, le consentement, le respect, les émotions ou encore les violences. Ils reposent sur une pédagogie participative, permettant aux jeunes de s'exprimer librement, dans un cadre sécurisant.

Les jeunes y sont considérés comme acteurs de leurs apprentissages, ce qui favorise leur implication et leur responsabilisation. Ces ateliers contribuent à développer leur esprit critique, à déconstruire les représentations erronées et à prévenir les conduites à risque.

Ils participent pleinement à la promotion des droits fondamentaux, notamment le droit à l'information et à la protection, tout en soutenant la construction de relations plus sécurisées et respectueuses.

- Difficultés rencontrées

L'accompagnement éducatif a été confronté à des difficultés liées à la complexité des situations accueillies.

Certaines conduites à risque, telles que les fugues, les consommations ou les mises en danger, peuvent être comprises comme l'expression de fragilités profondes, souvent liées à des parcours marqués par des ruptures ou des insécurités affectives.

Les dynamiques de groupe peuvent également générer des tensions, notamment lorsque les règles ne sont pas respectées. Par ailleurs, la double vulnérabilité de certains jeunes nécessite une adaptation constante des pratiques et une vigilance face aux situations de maltraitance entre pairs.

Enfin, les contraintes institutionnelles, telles que l'absence de professionnels ou les difficultés de coordination, peuvent impacter la continuité de l'accompagnement.

- Partenariats extérieurs

Le travail partenarial constitue un élément essentiel de l'accompagnement. Les collaborations avec les acteurs du champ scolaire, du soin et de la Protection de l'Enfance permettent d'assurer une prise en charge globale et cohérente.

Ces partenariats favorisent la continuité des parcours, le maintien du lien avec les familles et l'adaptation des réponses aux besoins des jeunes.

- Ateliers éducatifs et accompagnement au développement

Les différents ateliers proposés tout au long de l'année participent au développement global des jeunes.

Qu'il s'agisse des ateliers bien-être, des activités culinaires, des ciné-débats ou des projets collectifs, chacun de ces supports permet de travailler des compétences variées : autonomie, estime de soi, capacité de réflexion, socialisation.



Les activités culturelles, sportives et les séjours contribuent également à ouvrir les jeunes sur le monde, tout en renforçant les liens éducatifs. Ces expériences partagées constituent des leviers essentiels dans la construction d'une relation de confiance.

- Vie institutionnelle et sentiment d'appartenance

Les événements festifs organisés au sein du SHEMA, tels que la fête de l'été ou les temps de Noël, constituent des moments essentiels de la vie institutionnelle.

Ils permettent de créer du lien entre les jeunes et les professionnels, de favoriser la cohésion entre les groupes et de développer le sentiment d'appartenance. Pour des jeunes souvent marqués par des ruptures, ces temps participent à la construction de repères stables et sécurisants.



C. ACTIVITE GLOBALE

	N-1 : 2023	N : 2024	N : 2025
Capacité autorisée	39	39	38.5 (gel 1 place/6mois)
Nombre de journées d'ouverture	365	366	365
Nombre théorique de journées	14 235	14 274	14 052
Taux d'occupation <u>retenu</u> en %	95%	95%	95%
Nombre <u>retenu</u> de journées par CD	12070+417	13 561	13 040
Nombre <u>réel</u> de journées	13750	13 377	13 046
Nombre de journées SAD	52	0	0
Taux de réalisation de l'objectif fixé en %	114%	98.6%	100.05%
Ecart retenu/réel	+1680 journées	-184 journées	+6 journées

L'activité 2025 de la MECS SHEMA s'est traduite par un taux d'occupation de 100.05 %, avec 13 046 journées réalisées pour 13 040 prévisionnelles retenues par le CD28.

Cette progression continue depuis 2022 illustre :

- Une réponse rapide et adaptée à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance, dans un contexte de tension croissante sur les dispositifs d'accueil.
- Une attractivité confirmée de la MECS, nourrie par l'engagement professionnel des équipes.
- Une meilleure stabilisation des parcours, limitant les ruptures de placement et facilitant la continuité des parcours.

Par ailleurs, il convient de souligner la grande réactivité de la structure tout au long de l'année pour répondre à des demandes d'accueil en urgence, en dehors de notre procédure d'admission. Cette flexibilité, bien que non inscrite dans nos missions réglementaires, témoigne de notre sens des responsabilités collectives dans la prise en charge des situations critiques et de notre capacité à nous mobiliser avec agilité, dans l'intérêt supérieur des enfants.

D. POPULATION ACCUEILLIE ET CARACTERISTIQUES

a) Nombre de jeunes accueillis

Sur l'ensemble de l'année 2025, c'est un total de **50 jeunes** qui ont été accueillis.
Au 31 décembre 2025, 38 adolescents étaient présents.

50

Jeunes suivis sur l'année

vs 40 en 2024 ↑+25 %

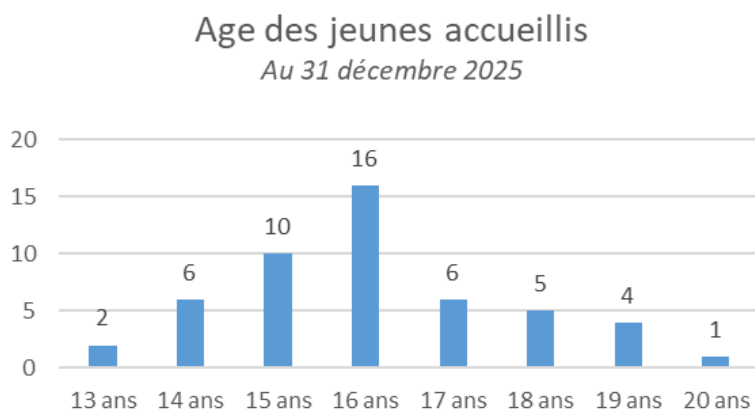
Admissions et sorties :



b) Répartition par genre

Nous avons accueilli **26 filles et 24 garçons en 2025**, ce qui est sensiblement la même répartition qu'en 2024.

c) Répartition par tranches d'âges de 50 jeunes accueillis sur l'année :



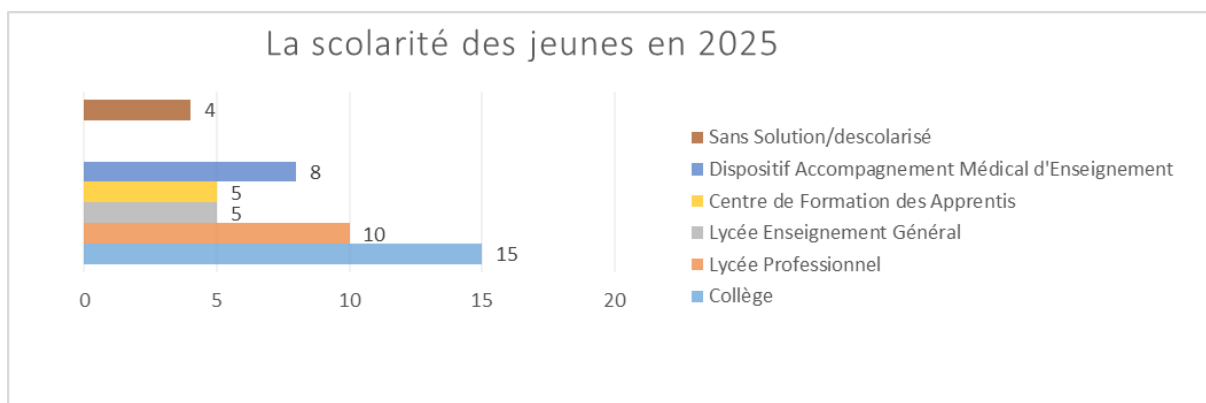
L'âge moyen en 2025 est de 16 ans. Il était de 14 ans et 5 mois en 2024 ; il a donc évolué à la hausse. Une population plus âgée modifie les équilibres au sein des groupes de vie et peut accentuer certaines tensions liées aux enjeux d'identité et d'autonomie propres à l'adolescence. Les équipes éducatives doivent adapter leur posture en conséquence, en favorisant davantage la responsabilisation.

d) Jeunes reconnus en situation de handicap

Le nombre de jeunes ayant une notification MDA et donc reconnus en situation de handicap se stabilise autour de **20% de notre effectif soit 10 jeunes**.

Notre établissement accueille un nombre significatif d'enfants à double vulnérabilité, nécessitant un suivi médico-social et une mesure de Protection de l'Enfance. Cette situation exige une adaptation continue de nos pratiques éducatives. Une collaboration étroite avec les DAME est essentielle, nécessitant une coordination régulière, des réunions interdisciplinaires et un partage d'informations pour assurer un accompagnement global et cohérent. Bien que l'accompagnement de ces enfants pose des défis en termes de ressources et de formation, elle offre également l'opportunité de développer des pratiques innovantes et de renforcer les collaborations inter-institutionnelles, améliorant ainsi l'efficacité de notre intervention.

e) Situation scolaire des jeunes accueillis.



Les jeunes accueillis sont prioritairement scolarisés en collège.

Plusieurs d'entre eux ont bénéficié d'un accueil en DAME. Avec 8 jeunes bénéficiant d'un accompagnement en DAME en 2025, soit 17 % de l'effectif, le SHEMA accueille des profils à double vulnérabilité, croisant mesure de protection de l'enfance et reconnaissance de situation de handicap.

La complémentarité entre la MECS et le DAME représente une réelle plus-value pour ces jeunes. Le DAME apporte une réponse thérapeutique et pédagogique spécialisée — orthophonie, psychomotricité, accompagnement psychologique, scolarisation adaptée — que la MECS ne peut assurer seule. En retour, la MECS offre un cadre de vie sécurisant, structurant et continu, qui constitue le socle indispensable à l'efficacité des soins et des apprentissages. C'est précisément cette articulation entre le soin et le quotidien éducatif qui permet à ces jeunes de progresser dans des conditions qui auraient été inaccessibles dans l'un ou l'autre dispositif pris isolément.

Cette complémentarité exige cependant un investissement organisationnel conséquent : coordination régulière entre les équipes, élaboration de projets personnalisés cohérents entre les deux institutions, et gestion des temps de transport et d'emploi du temps. Elle suppose également une formation continue des éducateurs référents, qui doivent comprendre les enjeux du handicap.

Les jeunes en apprentissage

Cinq jeunes du SHEMA sont engagés en 2025 dans un parcours d'apprentissage au sein d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA), un chiffre stable par rapport à 2024. Cette orientation représente bien plus qu'un simple choix scolaire : pour des adolescents dont le parcours a souvent été marqué par des ruptures et des difficultés à trouver leur place dans des cadres collectifs contraignants, l'apprentissage constitue fréquemment un levier de remotivation puissant.

L'entrée en apprentissage répond à plusieurs besoins simultanément : elle offre un cadre concret et valorisant, une rémunération qui renforce le sentiment de compétence et d'utilité sociale, et une projection professionnelle qui donne du sens aux efforts quotidiens. Pour des jeunes souvent en rupture avec le système scolaire classique, le fait d'être reconnu comme un professionnel en devenir par un employeur peut avoir une portée identitaire considérable.

L'accompagnement de ces jeunes par les équipes éducatives du SHEMA ne s'arrête pas à la signature du contrat. Il s'agit de les soutenir dans la gestion des contraintes pratiques — lever matinal, ponctualité, relation avec l'employeur, gestion du salaire — autant que dans les inévitables difficultés qui jalonnent cette période d'apprentissage de la vie professionnelle. La prévention des ruptures de contrat, en lien étroit avec les CFA et les employeurs, constitue à ce titre un axe de travail à part entière pour les équipes.

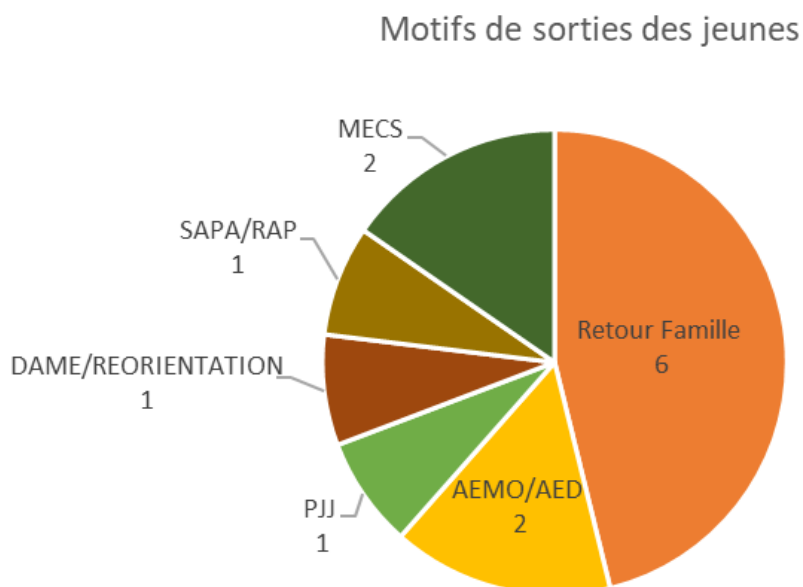
En 2026, le SHEMA souhaite finaliser le projet « Passerelle Apprentis », dispositif de semi-autonomie implanté sur le site Nivet. Ce projet répond à un besoin identifié dans les parcours de jeunes apprentis qui, s'ils ont acquis une orientation professionnelle, ne disposent pas encore de l'autonomie quotidienne ni de la maturité suffisante pour accéder au SAPA.

Entre le collectif et le logement accompagné, il existe en effet un entre-deux que ni l'un ni l'autre ne couvre pleinement. La « Passerelle Apprentis » vient occuper cet espace intermédiaire : elle offre à ces jeunes un cadre de vie allégé, à distance raisonnable du collectif, tout en préservant un accompagnement éducatif de proximité et un sentiment d'appartenance à un groupe. Les quatre places du bâtiment permettent à ces apprentis de partager leur quotidien, de s'entraider et d'expérimenter progressivement les responsabilités de la vie autonome — gestion du temps, du logement, du budget — dans un environnement encore sécurisé.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la logique de graduation des réponses qui caractérise le projet d'établissement du SHEMA, en articulant de façon cohérente les différentes étapes du parcours vers l'autonomie.

f) Les modalités de sorties des jeunes

La durée des mesures en moyenne est de 1 an et 7 mois pour 2025.



E. Rapport d'activité des Psychologues

L'équipe de psychologues est composée de 2 psychologues à 0.5 ETP.

L'une d'entre elle est référente de deux groupes de vie (Nicole et Garçons), l'autre du groupe de vie Filles et des « passerelles ».

Travail en équipe pluridisciplinaire

Elles échangent régulièrement au sujet des jeunes et de la vie institutionnelle, dans des temps informels mais également lors de temps institutionnalisés (points hebdomadaires équipe direction/psychologues, réunions de coordination santé en présence du médecin et de l'infirmière tous les deux mois).

Par ailleurs, elles participent aux réunions des équipes éducatives hebdomadaires : favoriser l'analyse et l'élaboration autour des situations des enfants accueillis ; apporter un éclairage clinique concernant les comportements et les symptômes des jeunes en lien avec leur histoire de vie ; transmission d'informations au sujet des échanges avec les partenaires de soin (CMP, SPIJ, équipe mobile, MDA, libéral) ; participer à l'élaboration du projet individualisé de l'enfant, sa synthèse à échéance et mesure et aux points de situation en fonction des besoins.

Ces temps permettent également de proposer des actions de sensibilisation/réflexion à destination des équipes : bientraitance, symptômes spécifiques, attachement, Vie Relationnelle Affective et Sexuelle (VRAS)...

En dehors des réunions d'équipe, les psychologues interviennent de manière informelle sur les groupes de vie auprès des éducateurs, parfois auprès des enfants en interaction avec les éducateurs. De la même manière, les éducateurs peuvent venir interpeler les psychologues régulièrement dans leur bureau. Les psychologues et les éducateurs maintiennent également des échanges réguliers par mail ou téléphone concernant les situations dont ils ont la référence.

Les psychologues participent et animent parfois des groupes de travail. Les thématiques cette année concernaient le projet de service, la VRAS, l'hygiène alimentaire, le réseau partenarial et le bénévolat, la charte bientraitance associative.

En 2025, une stagiaire de Master 2 a été accompagnée par les psychologues.

Partenariat

Les psychologues se mettent en relation avec les partenaires de différents horizons en fonction des besoins des personnes accueillies : soins psychiatriques et/ou psychologiques, médicaux et paramédicaux, art-thérapie, médiation animale, scolarité et orientation scolaire...

Elles participent au développement du réseau partenarial : organismes de formation, associations (ADEPAP, Merveilleuses Mariannes, CRIAVS, CICAT, Défis'Psy, DAME, DITEP, PJJ, la Ferme du CDEF de Champhol, autres services de l'ADSEA28...).

Elles participent parfois aux réunions de synthèse organisées par les partenaires impliqués dans la situation des jeunes dont elles ont la référence (ASE, SPIJ, scolarité : ESS, équipe éducative).

Les psychologues se rendent parfois au tribunal ou à la MDSC pour consulter les dossiers des enfants, notamment les expertises psychiatriques et psychologiques des parents et/ou des enfants.

Accompagnement et suivi des personnes accueillies

Les psychologues reçoivent tous les enfants lors de leur admission. Cet entretien vise à identifier les besoins et attentes de l'enfant et peut se poursuivre par une évaluation plus complète, une orientation ou un suivi psychologique en interne.

En 2025, les suivis se sont répartis comme suit :

Type de suivi	Nombre d'enfants
Suivi psychologique en interne	22
Entretiens ponctuels en interne	14
Suivi psychologique en libéral	5
Suivi psychologique au sein d'autres établissements (DAME, DITEP...)	7
Psychiatrie	8
CMPP	2
CICAT	1
Maison des adolescents	3
Tests psychométriques (interne ou externe)	3
Psychomotricité	1
Equicie	1

Les entretiens avec les enfants en interne peuvent se faire à la demande des enfants eux-mêmes, à celle des membres de l'équipe éducative ou de la direction. Les jeunes sont libres d'accepter ou de refuser cette proposition et dans le cadre d'un suivi décident de la fréquence des rencontres.

Quand le lien avec les enfants ne se met pas en place spontanément, les psychologues se rendent sur les groupes de vie ou dans les espaces de vie communs des enfants, se mettent à disposition, se laissent observer pour favoriser les rencontres, avec l'espoir de faire émerger la demande.

Parfois, d'autres modalités de rencontre ont pu être proposées aux enfants, comme les entretiens psychoéducatifs, les entretiens familiaux ou des groupes de parole (dont debriefing suite à des événements potentiellement traumatiques).

Les psychologues ont par ailleurs pu co-animer des groupes en utilisant des supports de médiation thérapeutique (ateliers bien-être, ateliers santé autour de l'alimentation saine).

Veille professionnelle

Les psychologues adaptent régulièrement leurs connaissances des problématiques psycho-socio-éducatives des personnes accueillies ainsi que des dispositions législatives et réglementaires (lectures, FRAPS...).

Elles ont participé à des actions de prévention ainsi qu'à des journées de formation sur différentes thématiques : VRAS, EMDR, thérapie des schémas, attachement, colloque « paroles d'enfants ».

Ecrits professionnels

Les psychologues ont ponctuellement rédigé des notes à l'attention du Juge et de la CRIP.

F. LES PERSPECTIVES 2026

- ⇒ Poursuivre le travail d'appropriation du projet d'établissement 2025–2030 par le COPIL suivi PE
- ⇒ Renforcer la continuité éducative par la stabilisation des équipes.

Dès le dernier trimestre 2025, une réflexion collégiale autour des horaires de travail des professionnels du service a été menée visant à garantir la sécurisation des jeunes et des professionnels visant à travailler majoritairement en binôme, de prévenir l'usure professionnelle, et d'harmoniser les horaires

de travail conformes aux exigences de la CC66. Ces positions viennent impacter la stabilité RH de l'établissement, l'accompagnement au changement est dès lors à mener sur 2026.

- ⇒ Développer l'accompagnement à l'autonomie des jeunes de plus de 16 ans, en élaborant le projet écrit des deux « Passerelles », et en y structurant l'accompagnement
- ⇒ Poursuivre et valoriser la participation des jeunes à la vie collective
- ⇒ Mise en œuvre du plan d'action post-évaluation HAS.
- ⇒ Structurer et formaliser l'accompagnement à la santé avec l'infirmière et le médecin de l'établissement (procédure, prévention...)

L'année 2026 sera également marquée par :

- La mise en œuvre du DUI via SILAO
- La mise en œuvre de CEGI PLANNING, logiciel de gestion du temps de travail

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE

FICHE D'IDENTITE

Adresse	37 rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	sapa@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00035
FINESS	28 000 915 0
Direction :	▪ Rimissi HADJI ▪ Muriel SOUBIEN, à compter d'octobre 2025
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) (décision judiciaire ou administrative)
Capacité	50 filles et garçons de 16 à 21 ans
Autorisation	Arrêté en date du 30/09/2022 pour une durée de 15 ans
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	-

A. MISSIONS PRINCIPALES

Le SAPA est un service d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement pour les jeunes MNA (mineurs non accompagnés), les mineurs de plus de 16 ans et les jeunes majeurs. Les hébergements proposés se situent à Chartres ou en agglomération proche (Lucé, Champhol, Lèves, Luisant). Ils constituent de réels supports d'apprentissage à l'autonomie et c'est en cela que les modalités d'intervention relèvent davantage d'un service de semi-autonomie. Grâce à l'équipe pluridisciplinaire, les jeunes sont accompagnés dans les actes de leur vie quotidienne (santé, apprentissages, accompagnement administratif, scolarité, insertion professionnelle, gestion de budget, accès au logement autonome).

Activité prévisionnelle : 20279
Activité réalisée en 2025 : 18071

Année 2025	
Capacité autorisée	50 depuis le 01/12/2025
Nombre de journées prévisionnelles	20279
Nombre de journées réalisées	18071
Taux d'occupation demandé	98 %
Taux d'occupation moyen réalisé	87,33 %
Taux réalisé moyen	89,15 %

Le SAPA a été créé en septembre 2022 et a fonctionné de manière complète à partir de 2023.

Ajustement de la capacité autorisée par le Conseil Départemental en date du 1^{er} décembre 2025 (57 places disponibles auparavant). Cette réduction de places avait été prévue et appliquée dès le 1^{er} juin 2025, conformément aux directives du Conseil Départemental.

B. L'ACTIVITE

Nombre de jeunes accompagnés par le service en 2025 : 70



Au vu de ces éléments, nous pouvons constater le nombre important de sortie du dispositif avant échéance de fin de mesure. En effet, 10 jeunes âgés de 18 ans ont dû quitter le service à la suite de la réception d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français) en lien avec les directives du Conseil Départemental.

Concernant les autres motifs de sortie, il s'agit :

- 1 rupture de CJM anticipée
- 9 départs pour un hébergement autonome
- 3 fins de prise en charge
- 2 réorientations

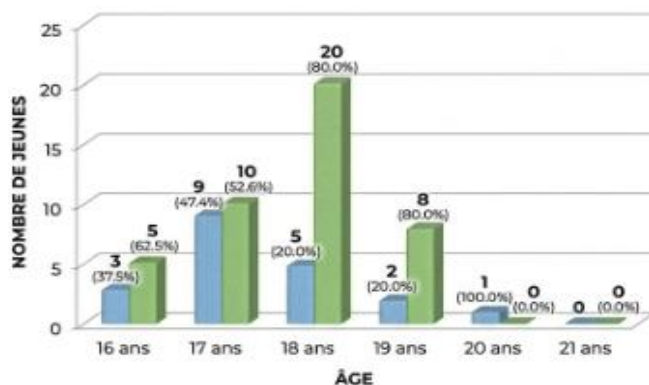
Typologie du public

Répartition par genre



À l'image des années précédentes, la proportion de jeunes garçons accueillis reste largement dominante.

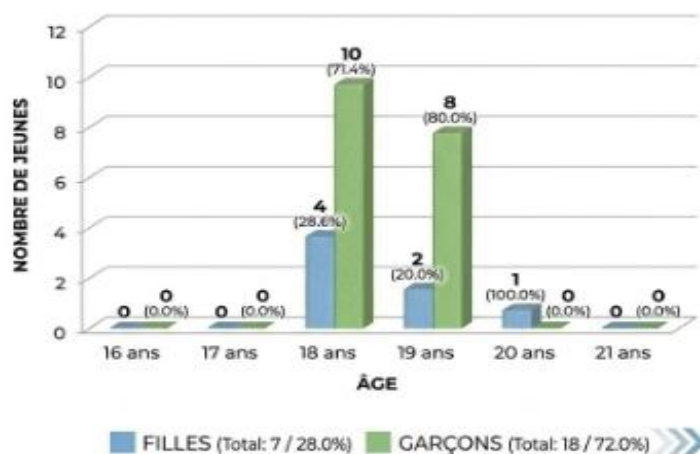
Répartition par âge



La proportion de garçons reste dominante, peu importe l'âge, et reste particulièrement marquée de 18 à 19 ans.

La moyenne d'âge des jeunes accueillis est de 17,6 ans, tout comme en 2024.

Répartition par âge à la sortie du dispositif

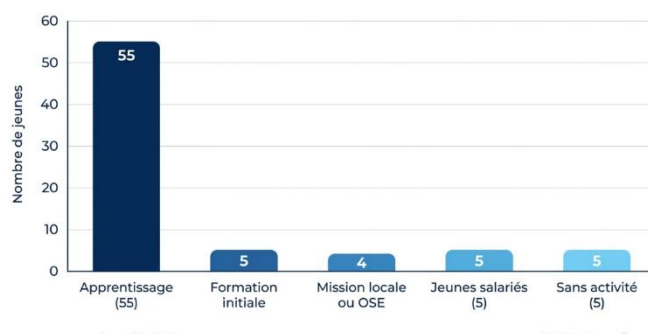


La moyenne d'âge à la sortie du dispositif est de 18,48 ans. Cette moyenne est fortement influencée par les 10 jeunes hommes qui ont quitté le service à 18 ans après la réception d'une OQTF.

Les données sont sensiblement différentes de 2024. En effet, les sorties n'ont concerné aucun jeune âgé de 16, 17 et 21 ans.

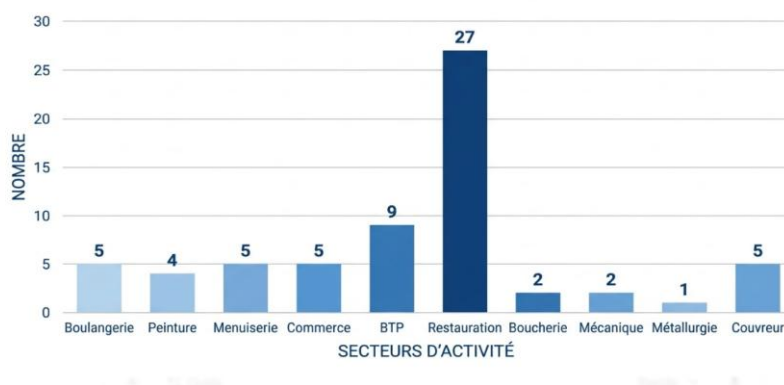
La scolarité des jeunes au 31/12/2025

Type de scolarité/formations



Les jeunes en apprentissage sont massivement représentés. Conscient des enjeux en termes de régularisation, la plupart des jeunes d'origine étrangère choisissent en effet la scolarité en alternance.

Répartition par domaines d'activité



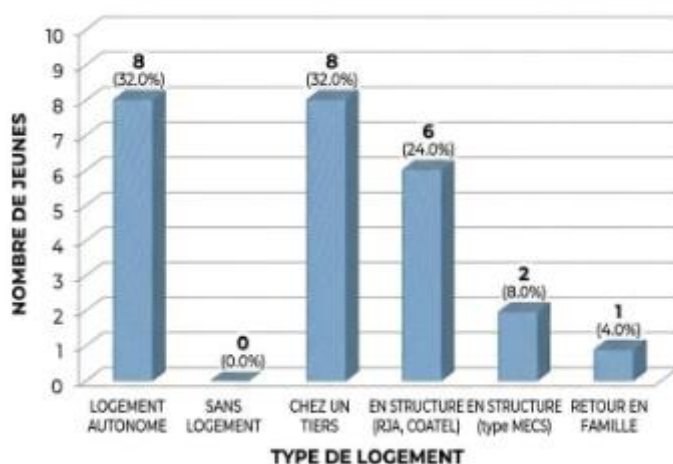
La part de jeunes évoluant dans le domaine de la restauration et des métiers de bouche reste, à l'instar de l'année 2024, dominante. Nous constatons également une part importante de jeunes exerçant dans les domaines de l'artisanat et du BTP. Ces éléments confirment le besoin dans ces secteurs d'activité à l'échelle du bassin chartrain.

La sortie du dispositif

En ce qui concerne l'année 2025, le motif de sortie dominant est la réception d'une OQTF. Cependant, au regard des situations après sortie, nous pouvons constater qu'aucun jeune ne s'est retrouvé sans logement. En effet, les jeunes accompagnés font souvent appel à la solidarité de tiers qui ont parfois eux-mêmes connu cette situation. Par ailleurs, la majorité des autres jeunes a pu accéder soit à une autre structure d'hébergement, soit à un logement autonome.

Nous avons également pris contact avec le SIAO afin de prévenir les sorties sans solution des jeunes accompagnés. Nous pouvons en effet interpeller ce service via un outil dédié (formulaire d'anticipation de rupture de PEC en établissement).

Les jeunes sont sortis vers les solutions suivantes :



C. LA VIE DU SERVICE

a) Les actions collectives en 2025

Des actions collectives à but éducatif ont été proposées aux jeunes accompagnés en 2025. Un des objectifs principaux est d'ouvrir les jeunes à la culture au sein d'un espace adapté mais également de partager certains moments conviviaux. En ce qui concerne les jeunes MNA, il s'agit également de supports permettant de les accompagner dans leur processus d'acculturation.

Certaines actions sont menées de manière récurrente comme celle du code de la route, proposée aux jeunes tous les mardis soir de 18h à 20h et l'afterwork qui permet de créer la rencontre entre des employeurs, des centres de formation et les jeunes.

Les actions menées de manière ponctuelle concernent des sorties ludiques ou le partage de moments conviviaux tels que des anniversaires, des sorties au bowling ou encore la fête de fin d'année. Par ailleurs, certaines actions sont davantage d'ordre culturel (musées, visites de châteaux...).



b) Les perspectives 2026

Dès le dernier trimestre 2025, une réflexion collégiale autour des horaires de travail des professionnels du service a été menée. En effet, la majorité des jeunes accompagnés travaillent ou suivent une formation en journée ce qui ne permet pas de garantir une réelle continuité de service et la proposition de temps éducatifs en soirée. Des interventions seront prévues notamment auprès des jeunes hébergés à la « passerelle », permettant ainsi une évaluation de l'autonomie du jeune et un accompagnement ajusté ; l'objectif étant d'inscrire le jeune dans un parcours d'hébergement.

Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes MNA nécessite des connaissances techniques spécifiques et les professionnels ont commencé à participer à des temps de formation nécessaires au développement de leurs compétences. Ces périodes d'apprentissage s'étaleront également en 2026.

Enfin, une première réunion d'élection des jeunes représentants du Conseil de la Vie Sociale aura lieu au cours du premier trimestre 2026 conformément aux dispositions réglementaires et avec l'ambition de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la citoyenneté.

L'année 2026 sera également marquée par :

- La mise en œuvre du DUI
- La mise en œuvre de CEGI PLANNING, logiciel de gestion du temps de travail
- L'évaluation HAS qui nécessitera une forte mobilisation des équipes

ACCUEIL HÉBERGEMENT POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

FICHE D'IDENTITÉ	
Adresse	37 rue de la Chacatière – 28300 LÈVES
Mail direction	ahmna@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00035
FINESS	28 001 049 7
Direction	▪ Rimissi HADJI ▪ Muriel SOUBIEN, à compter d'octobre 2025
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS)
Capacité	13 filles et garçons de 12 à 17 ans non révolus
Autorisation	Arrêté en date du 24 avril 2024 pour une durée de 15 ans
Ouverture	Toute l'année sans interruption
Dernière évaluation externe	Aucune à ce jour

A. MISSIONS PRINCIPALES

En janvier 2024, fort de son expérience dans l'accueil des mineurs non accompagnés, le SAPA soutenu par une volonté associative, répondait à un appel à projet en faveur de cette population spécifique. Il s'agissait d'offrir à 20 jeunes une possibilité d'hébergement pérenne dans le cadre de leur arrivée sur le territoire Français.

L'ADSEA 28 a obtenu cet appel à projet en mai 2024 avec une articulation définie ainsi :

- Ouverture d'une structure d'hébergement pour 13 jeunes en foyer mixte pour des MNA de 12 à 17 ans non révolus (AHMNA)
- Création : 2^{ème} semestre 2024
- Missions : Accueil/Hébergement/Accompagnement
- Public : MNA de 12 à 17 ans non révolus, mixte
- Lieu : 37 Rue de la Chacatière 28300 Lèves
- Capacité d'accueil : 13 jeunes
- Ouverture : 365 j/365
- Extension de la capacité d'accueil du SAPA de 7 places pour des MNA de 17 à 21 ans

La visite de conformité a eu lieu le 02 décembre 2024.

Le Dispositif A.H.M.N.A accueille des jeunes mineurs non accompagnés.

La prise en charge des jeunes MNA accueillis sur l'AHMNA s'articule autour de six grands axes de travail qui fondent le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) :

- **Le volet vie quotidienne.**
- **L'accompagnement scolaire et formation professionnelle**
- **L'accompagnement vers l'intégration sociale et dans les démarches administratives**
- **L'accompagnement sur le volet Santé et Hygiène de vie**
- **Les prise en charge autour de la « personnalité/ comportement »**
- **L'accompagnement relationnel**

B. FAITS MARQUANTS

L'année 2025 marque la première année complète d'ouverture de l'AHMNA qui a accueilli au fil de l'année de plus en plus de jeunes pour finir par atteindre 12 jeunes en hébergement depuis le 02/10/2025. Ce n'est que début 2026 que l'effectif maximum de 13 sera atteint et depuis toujours conservé.

L'équipe éducative a été complète le 14 avril 2025.

L'année 2025 a permis la consolidation du dispositif dans son installation et une adaptation du projet de service notamment au travers des règles de vie qui ont été réécrites avec la participation des jeunes. Nous avons aussi repensé l'installation des locaux au regard des profils des jeunes accueillis.

En effet, le sous-effectif de filles nous a amené à penser l'hébergement en termes de mixité et de revoir l'occupation des locaux plutôt en fonction des âges.

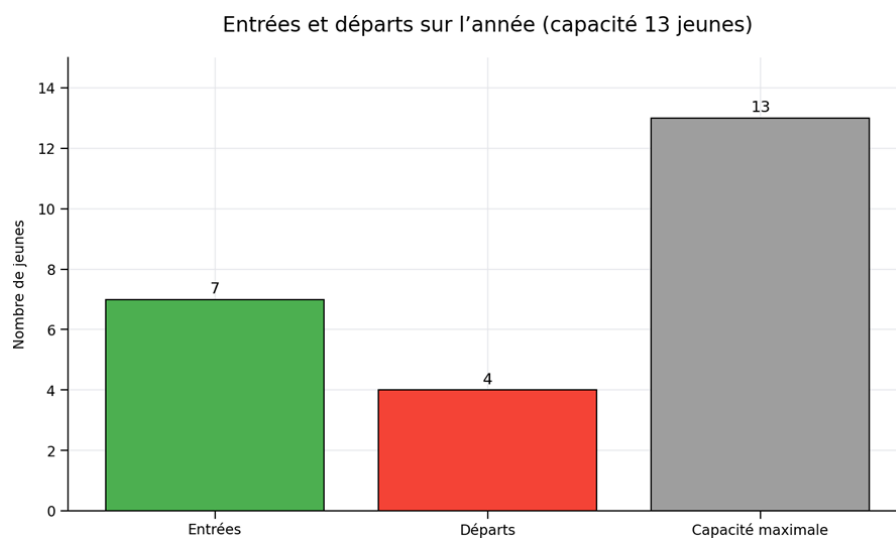
Ainsi, le service a été divisé en 3 ailes permettant un accès progressif à l'autonomie en vue du passage vers le SAPA cela dans une perspective de continuité de l'accompagnement.

C. ACTIVITE

Au 31 décembre 2025, le taux d'occupation était de 91.82% soit 3347 jours.

ACTIVITE	2024	2025
Capacité autorisée	13	13
Nombre de journées d'ouverture	122	365
Nombre théorique de journées	1 586	4 745
Nombre prévisionnel de journées	1 555	3 645
Nombre réel de journées	248	3 347
Taux d'occupation réel en %	16%	91.82%
Ecart Prévisionnel/Réel	-1 307	-298

Nombre total de jeunes pris en charge par le service sur l'année 2025 : 14



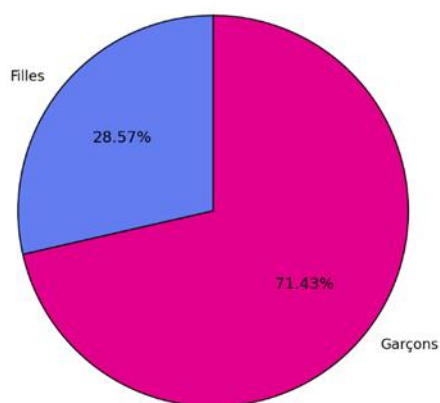
Durée moyenne de prise en charge : 188 jours avec un âge de sortie de 16 ans pour tous.

- **Public accueilli**

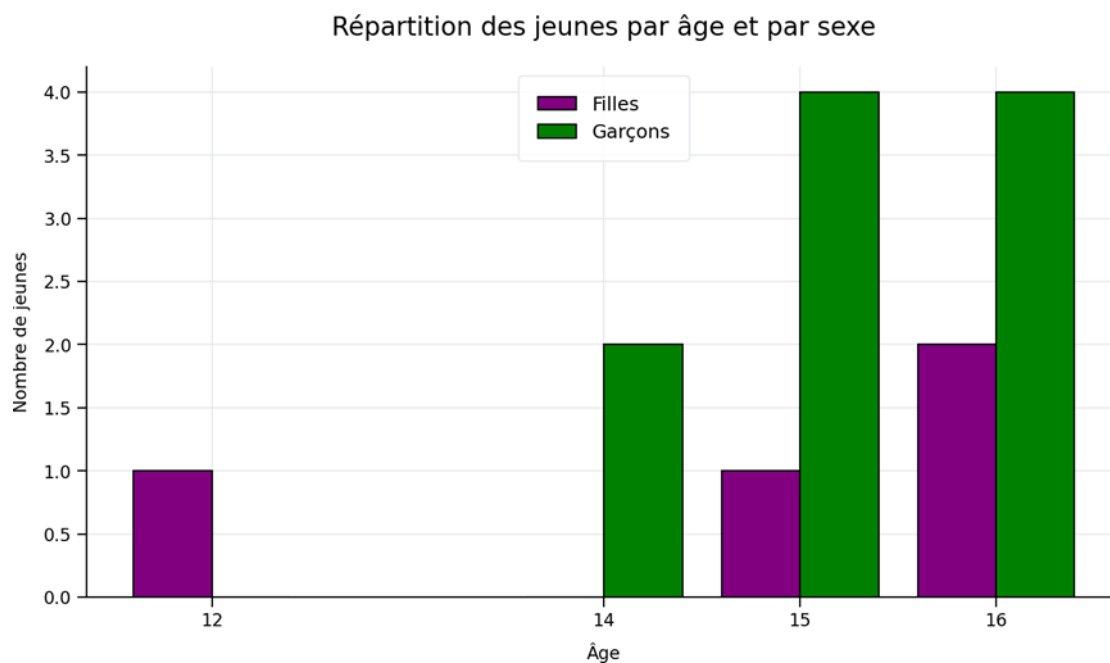
Typologie du public accueilli :

Contrairement à l'année 2024, 2025 a vu l'accueil des jeunes filles évoluer, cette tendance se poursuit sur 2026, le nombre de filles augmentant au fil des mois.

Répartition des jeunes par sexe (Total = 14)



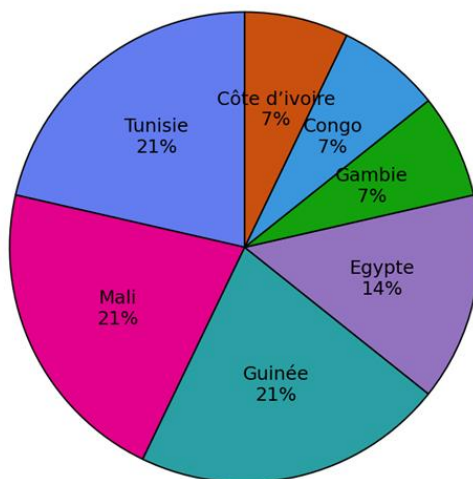
Moyenne d'âge du public accueilli par genre :



L'âge moyen des jeunes accueillis sur la structure est d'environ 14.8 ans.

Pays d'origine :

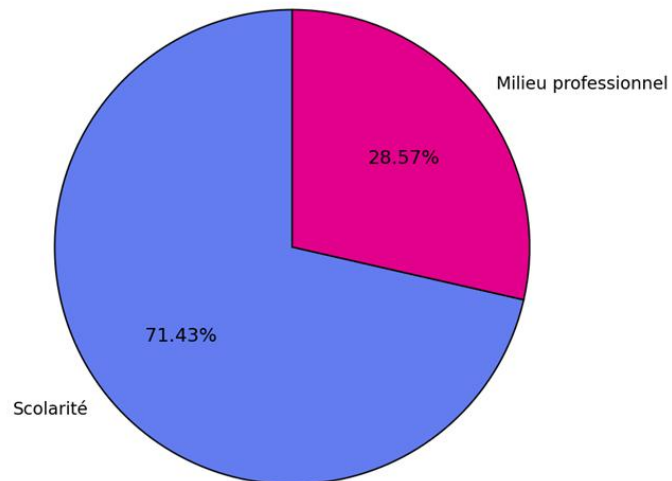
Répartition des jeunes par pays d'origine (Total = 14)



Situation d'insertion :

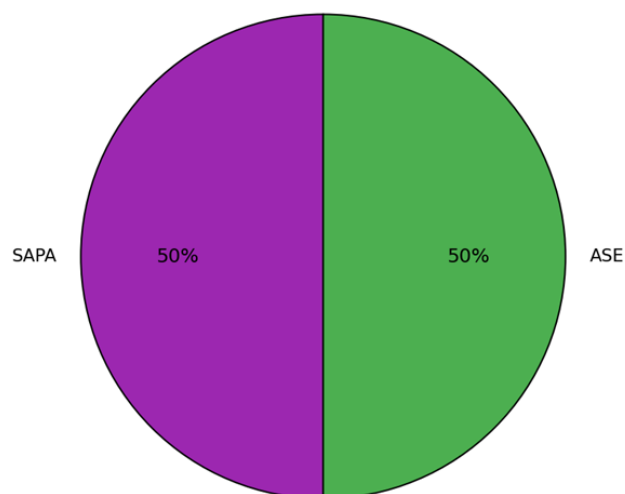
Les jeunes que nous accueillons sont souvent peu francophones et doivent intégrer des dispositifs UPE2A ou OSE dans un premier temps pour se voir dispenser des cours de FLE ce qui explique la prédominance de la scolarité dans leur parcours qui plus est au regard de leur âge.

Répartition des jeunes selon la situation



- **Répartition à la sortie du dispositif :**

Orientations à la sortie du dispositif



Bien que les jeunes accueillis à l'AHMNA doivent être d'office intégrés sur le SAPA à leurs 17 ans, nous avons dû faire partir des jeunes en conséquence de leurs comportements inadaptés sur le dispositif MNA. L'ASE les a dès lors réorientés.

Sorties 2025

Le budget de l'AHMNA ne permettait pas d'organiser un camp sur l'été 2025, nous avons donc privilégié les sorties culturelles et de loisirs qui se déclinent comme suit :

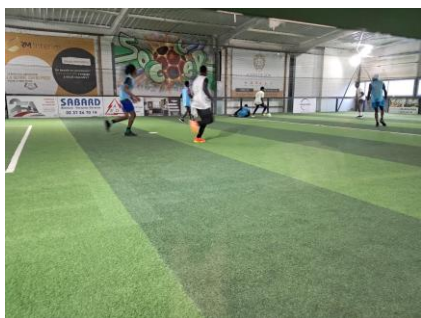
10 visites : Villes – Villages – Plages – Plan d'eau



10 activités culturelles et/ou pédagogiques : Musées – Zoo – Aquarium – Château – Cinéma – Verrerie – Expositions



7 activités sportives : Patinoire – Accrobranche – Piscine – Raid -Trampolines – Escalade



12 activités de loisir :

Escape-Game – Parc d'attraction – Kermesse – Festival de musique – Bateaux-mouches – Base de loisir – Restaurant



De plus, diverses activités ont été proposées dans le service :

Fabrication/installation de décorations – Création de tableaux – Scrapbooking – Carte du monde –
Groupe de parole – Ateliers cuisine – Atelier pâtisserie



Deux repas interservices (AHMNA / SAPA) ont aussi été organisés pour favoriser la pair-aidance.

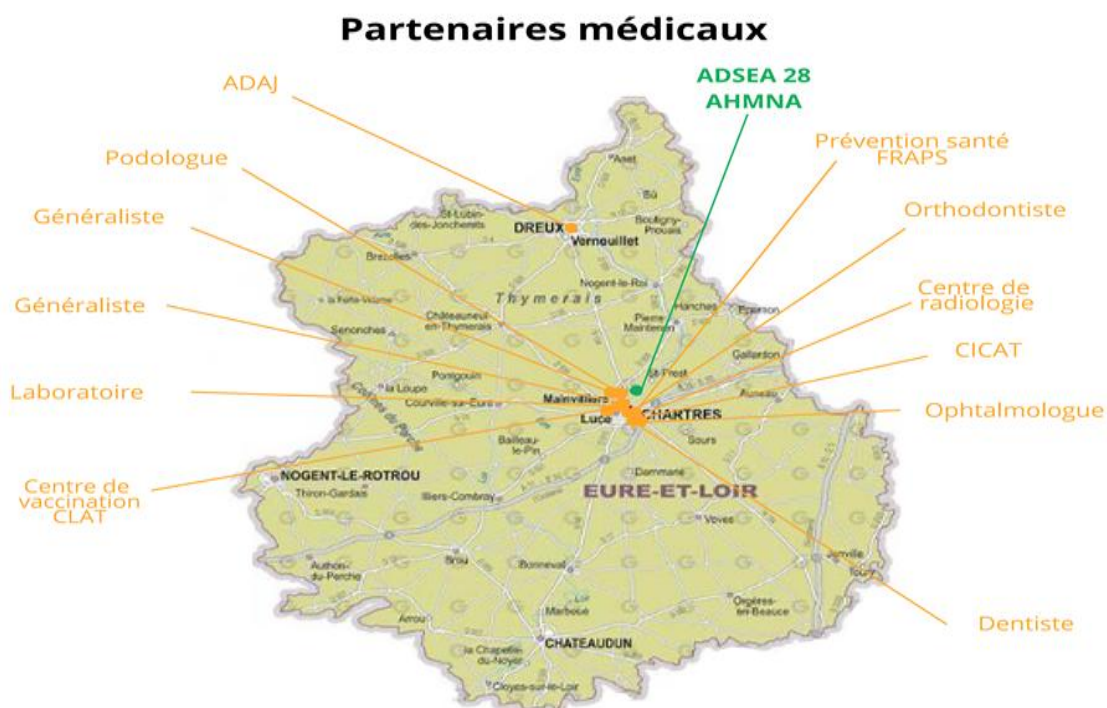
L'EQUIPE

2025 a vu l'équipe se compléter et se stabiliser malgré le départ d'une secrétaire, d'une veilleuse de nuit, d'un directeur et d'un éducateur. Le recrutement, d'une secrétaire en janvier, d'un veilleur de nuit à mi-temps et d'une éducatrice spécialisée en avril a permis que l'équipe soit complète en avril 2025.

Nous avons aussi pu accueillir deux stagiaires qui souhaitent conforter leur choix d'orientation dont une a pu continuer en CDD dans l'association et a signé un contrat d'apprentissage pour septembre 2026.

D. PARTENARIAT

Sur 2025, le partenariat institutionnel s'est développé principalement autour de deux axes prioritaires que sont la santé et la scolarité.



Partenaires scolaires



E. PERSPECTIVES 2026

- Permettre l'organisation d'un camp d'été en justifiant son bienfondé auprès des financeurs.
- Pérennisation des postes et réflexion autour de l'équipe des agents de service qu'il faudrait étendre notamment par l'embauche d'un agent de ménage pour soulager la maitresse de maison. Finalisation de l'embauche d'un psychologue.
- Accompagnement de l'équipe dans la mise à jour des outils de la loi 2002 suite aux modifications de l'organisation du service actées en 2025 (fonctionnement en Ailes, adaptation des règles de vie...)
- Mise en œuvre du DUI via le logiciel SILAO
- Mise en œuvre de Cegi-planning
- Renforcement de la participation des jeunes et structuration du CVS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

Placement
familial

Espace de
rencontre

Médiation
familiale

Audition
d'enfants

FICHE D'IDENTITE

Adresse Direction 32 rue Jean Rostand – 28300 MAINVILLIERS

Mail direction saf@adsea28.org

SIRET 775 575 699 00316

FINESS 28 050 042 2

Direction Catherine GATEAU

Catégorie	Placement familial
Population accueillie	Filles et garçons de 0 à 18 ans (21 ans avec CJM)
Autorisation	Arrêté n° ARNT260180020 du 26/02/2018 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Capacité	50 places
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation	29/30 janvier 2024

Catégorie	Espace de rencontre
Population accueillie	Enfants et familles
Agrément préfectoral	Arrêté n°2013189-0002 du 08/07/2013
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis

Catégorie	Médiation familiale
Population accueillie	Couples, familles et adolescents
Convention	CAF 28 et Cour d'Appel de Versailles
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis

Catégorie	Audition d'enfants
Population accueillie	Enfants
Convention	Tribunal judiciaire de Chartres
Ouverture	3 mercredis par mois
Dernière évaluation externe	Non soumis

PLACEMENT FAMILIAL

A. MISSIONS PRINCIPALES

Le placement familial est « Un dispositif institutionnel d'accompagnement et d'hébergement permettant de prendre en charge de façon permanente, pluridisciplinaire et individualisée un enfant confié par l'institution judiciaire ou administrative, dans une autre famille (Famille d'Accueil) que la sienne afin de résoudre une situation de danger le concernant, tout en respectant son identité, ses origines, sa filiation ». L'accueil et l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs s'inscrivent dans une mission de Protection de l'Enfance. Le service évolue pour intervenir au plus près des familles accompagnées afin de mobiliser les ressources de chacun. Les missions d'un accueil familial sont la protection, l'accueil de mineurs (majeurs jusqu'à 21 ans), leur soutien matériel, éducatif, psychologique.

B. FAITS MARQUANTS

- Le placement familial a à nouveau un agrément de 50 enfants pour tenir compte de la diminution du nombre d'agréments disponibles. 3 assistants familiaux ont quitté le service en 2025 (comptant pour 8 agréments) et nous avons recruté 2 assistants familiaux (comptant pour 2 agréments).
- Recrutement en mars 2025 de la nouvelle secrétaire comptable ; le poste était resté vacant 5 mois.
- Dans le cadre de la réforme du statut des assistants familiaux (loi TAQUET 2022), un décret et arrêté parus en avril 2025 rénovent la formation du DEAF le portant à un niveau 4 avec une augmentation du temps de formation et une rénovation également des heures d'intégration, les portant à 100h au lieu de 60h et obligeant les services employeurs à des temps de formation avant l'entrée en formation DEAF.
- Participation de la direction du service aux travaux engagés par l'Association nationale des placements familiaux pour évoquer l'évolution des placements familiaux directement impactés par les difficultés à recruter des assistants familiaux, d'autant plus dans un contexte où les profils des enfants accueillis sont associés à des troubles psychiques et des dysfonctionnements familiaux graves (agressions sexuelles, maltraitances).
- Participation aux travaux sur la rénovation de la Commission CESSEC en Eure et loir, une implication du service dans des travaux engagés par le département pour améliorer la prise en compte des besoins des enfants et l'évolution de leur statut.
- Une formation transversale sur le travail d'équipe en novembre 2025 a initié le lancement de notre actualisation du projet de service. La stabilité des professionnels du placement familial (éducatrices, direction, psychologues, assistants familiaux) va participer à cette dynamique nécessaire à un regard sur nos pratiques actuelles et celles à venir.

C. L'ACTIVITE

	2022	2023	2024	2025
Journées prévues	18250	18250	20130	18250
Journées réalisées	18657	18626	18908	17799

Au vu d'une activité soutenue depuis 2021, le Conseil Départemental d'Eure et Loir avait augmenté notre capacité d'accueil depuis 2024. La réalité du nombre d'agrément disponibles, ainsi que le choix de double employeur pour 6 assistants familiaux (agrément SAF de 30 assistants familiaux) nous a conduit à demander à revenir à notre agrément initial de 50 enfants. L'activité en 2025 est proche de 98%, ce qui correspond à notre capacité d'accueil.

Tous les enfants de + 3 ans bénéficient chaque année d'une activité sportive ou culturelle, en fonction de leur intérêt et besoin, cette activité est précisée dans leur projet individualisé. :

- 30 enfants font une activité sportive au sein de clubs.
- D'autres enfants bénéficient d'activités diverses : adhésion à un conservatoire de musique, à un club de poterie, un club d'échec, de la baby gym.
- Les petits sont abonnés à un magazine.
- Des enfants font partie de conseils municipaux jeunes
- Un adolescent est jeune sapeur-pompier
- Une adolescente a travaillé l'été dernier dans le cadre d'une coopérative pour jeunes "Eclats de jeunesse"

Le service favorise les invitations chez des amis que ce soit pour un après-midi, une soirée ou un week-end, en fonction de l'âge des enfants, sous réserve de l'accord des parents ou de l'ASE en fonction du statut de l'enfant. Les autorisations et les démarches administratives afférentes sont souvent un frein à cette ouverture vers l'extérieur pour les enfants.

Les actions collectives s'organisent régulièrement par tranche d'âge et thématique : gala de rentrée fin août pour tous les enfants, activités de décoration du service à l'automne et au printemps, fête de fin d'année pour les enfants et salariés, soirée ciné/débat pour les ados, pique-nique de juin, mise en place d'un groupe de paroles pour les enfants.

- Mouvements en 2025

Au 31 décembre 2025, nous avons 50 enfants (contre 51 au 31/12/2024).

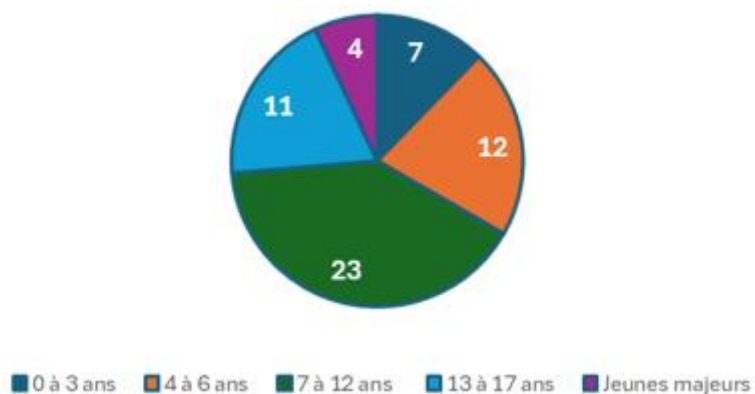
7 enfants ont été accueillis :

- 2 bébés dans le cadre de regroupement de fratries
- 4 enfants en direct suite à des décisions judiciaires
- 1 enfant avec le CDEF.

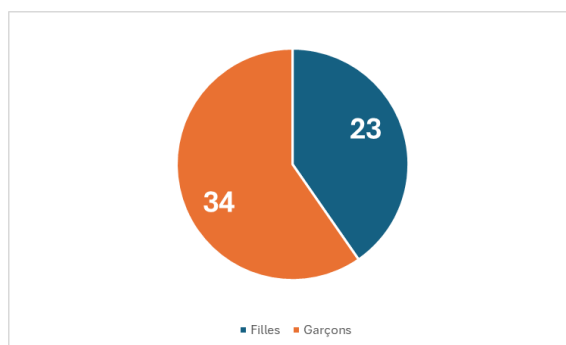
L'âge moyen des enfants accueillis au 31 décembre est de 8.3 ans en prenant en compte des écarts de 18 ans entre le plus jeune et la plus âgée des enfants accueillis.

- 7 enfants ont quitté le service en 2025 :
- 2 jeunes majeurs
- 3 retours en famille
- 1 adoption
- 1 réorientation en MECS.

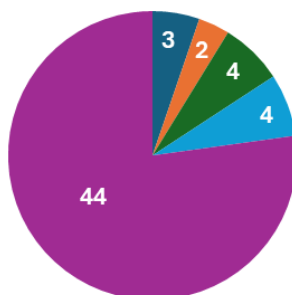
- Répartition par âge des enfants accueillis en 2025



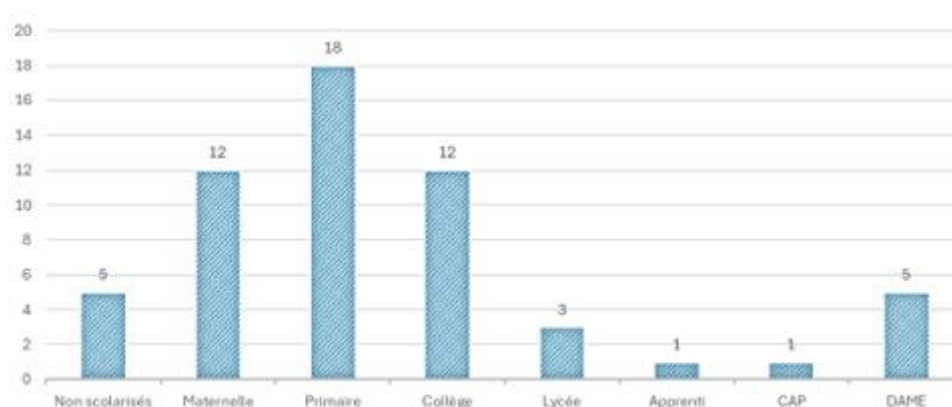
23 filles et 34 garçons :



Répartition des 57 enfants accueillis en 2025
par type d'accueil et/ou statut



- **Situation scolaire des enfants accueillis en 2025 :**



Un adolescent est scolarisé à temps partiel avec une prise en charge en hôpital de jour.

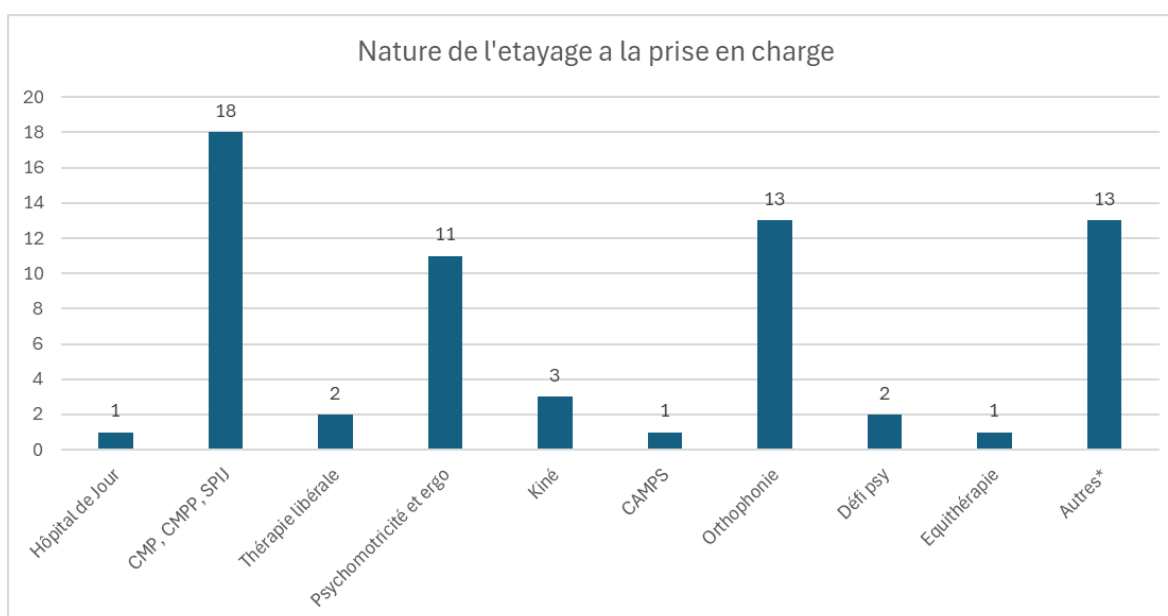
Notification MDA : 17 enfants

Total des prises en charge soins : 65

Dont étayages supplémentaires par des prises en charge en libéral :20

Certains enfants bénéficient de plusieurs prises en charges, au total 39 enfants sont concernés

- **Nature de l'étayage à la prise en charge :**



* Autres : prises en charge spécifiques (prématurité, bébé secoué, troubles génétiques)

La prise en charge de la santé mentale est un vrai enjeu dans la continuité du parcours des enfants ; l'absence ou le retard de ces prises en charge est souvent le motif de demande d'arrêt d'accueil des assistants familiaux.

L'augmentation des prises en charge concernant les aspects physiques est constante chaque année pour pallier les défauts de soin constatés à leur accueil (dents, langage, motricité, vue...)

- Motifs de placement pour les accueils en 2025 :

Le service a accueilli :

- 2 bébés qui ont retrouvé leur fratrie déjà accueillie au SAF (mère avec des troubles psychiatriques)
- 1 enfant à l'issue d'une évaluation à l'UAPED
- 2 enfants dans des situations de conflits parentaux et conflits de loyauté qui impacte les enfants
- 1 enfant dans un cadre de négligences des parents

D. PERSPECTIVES :

- Un taux de remplissage de 98% correspondant davantage à nos possibilités d'accueil et tenant compte qu'au départ d'un enfant la place disponible n'est pas occupée de suite par un autre enfant.
- Actualisation de notre projet de service dans une démarche participative avec des groupes thématiques et une participation des bénéficiaires. Nos outils seront également actualisés.

Cette actualisation tiendra compte du plan d'action défini après l'évaluation externe contribuant ainsi à la démarche d'amélioration de la qualité.

- Notre logiciel NEMO sera remplacé par SILAO dans le cadre de la mise en place du DUI avec une harmonisation de ce logiciel pour les services et établissement de l'association. Les professionnels utilisent depuis 10 ans un logiciel pour les données des familles, le suivi des activités, les plannings, la facturation ... le changement de logiciel sera à accompagner mais c'est une pratique professionnelle déjà intégrée pour la plupart.
- Le placement familial est redescendu pour 2025 à son agrément initial à 50 places, tout en restant attentif aux demandes du Conseil Départemental pour des accueils supplémentaires si des possibilités d'accueil se libéraient.
- Poursuivre la promotion de notre activité de placement familial (Salon des associations, participation aux SIPA à Chartres et Dreux en lien avec la PMI, création d'un flyer placement familial). Nous maintenons une attention particulière aux recrutements d'assistants familiaux avec la perspective pour 2026 de 4 départs en retraite.
- Poursuite des actions collectives à destination des enfants.
- Recrutement dès septembre 2026 d'un nouvel apprenti pour le placement familial.

ESPACE DE RENCONTRE

A. MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION

L'Espace de Rencontre est un dispositif qui s'adresse à toute situation où l'exercice du droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel. L'Espace de Rencontre est missionné pour permettre à un parent, ou autre membre de la famille, d'exercer un droit de visite, reconstruire ou restaurer un lien à son enfant, mettre des mots sur des événements passés qui ont contribué à rompre la relation.

Au vu des différents services et établissements de l'ADSEA28, les familles que nous accompagnons peuvent bénéficier de différentes prises en charge complémentaires leur apportant ainsi aide, soutien et conseil nécessaires à l'évolution de leur situation, en fonction de leurs besoins.

B. FAITS MARQUANTS

- Dans le cadre de notre convention d'objectifs et de financement, la CAF a réalisé un contrôle portant sur l'exercice 2023. Les conclusions de ce contrôle ont avant tout porté sur la nécessité de construire des procédures dans le recueil et traitement des données et d'actualiser nos outils.
- De nombreuses rencontres partenariales ont permis d'accentuer en 2025 la promotion de l'Espace Rencontre et de faire connaître nos missions et nos pratiques : rencontre avec des avocats, participation à des forums, temps d'échanges réguliers avec les magistrats et la CAF, permanences judiciaires... L'actualisation de notre livret d'accueil a accompagné cette promotion du dispositif.
- L'équipe a poursuivi le réaménagement des locaux en lien avec le SPS et l'AEJ que ce soit au 1er étage pour permettre à chacun d'avoir un espace de travail adapté à sa fonction, ainsi qu'au rdc avec notamment un espace dédié aujourd'hui aux enfants de moins de 2 ans. Cet espace a été réfléchi pour améliorer l'accueil des bébés en visite et travailler différemment le lien avec le parent dans un espace privilégié.
- Depuis janvier 2025, l'équipe de l'Espace Rencontre s'est stabilisée ; les professionnels sont issus du champ de la Protection de l'Enfance avec des expériences différentes qui ont enrichi les réflexions et pratiques professionnelles. Des formations dédiées, tenant compte des fonctions, ont permis à chacun de développer de nouvelles compétences attendues en espace Rencontre. Le coordonnateur, recruté à mi-temps fin 2024, a animé l'équipe, assuré une présence permanente sur site, ayant également des fonctions d'intervenants, et a dynamisé le lien partenarial. Cette stabilité a permis une continuité dans le suivi des dossiers des familles.
- La satisfaction des familles accueillies est un indicateur de la qualité du travail de l'équipe. Même si les visites s'exercent dans un cadre judiciaire contraint, pour autant le château et le parc boisé sont des atouts pour l'accueil du public qui bénéficient d'espaces variés s'adaptant aux besoins et au rythme de chacun.
- L'accueil de stagiaires a permis d'expérimenter à nouveau des projets collectifs : atelier cuisine, atelier jardinage, concours de dessins et un espace de paroles "Café/thé des parents" à destination des parents hébergeant. Ce sont autant de supports concourant à la reconstruction du lien parent/enfant et à un apaisement de la relation.

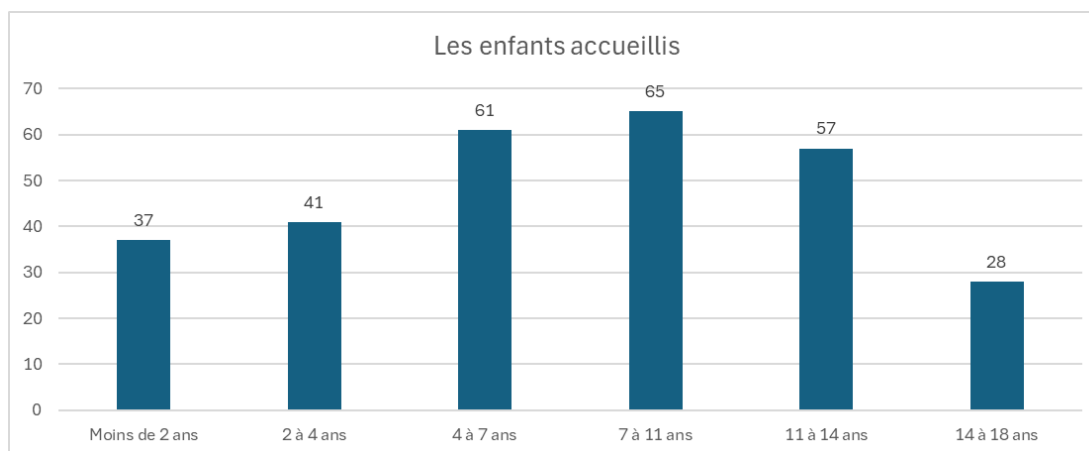
C. ACTIVITE :

	Nature	Total
Dossiers traités	183 JAF (dont 10 conventionnels et 5 ordonnances de protection) et 126 JE	309
Entretiens préalables	JAF (164) et JE (70)	234
Enfants accueillis		289
Visites		1 667

La plupart des visites se font dans nos locaux, 15% des familles ont des droits de sortie.

Nous avons une augmentation des dossiers JE par rapport à 2024 (de 70 à 126) ainsi que des dossiers JAF (de 158 à 183). 25 % des dossiers sont sans suite, un certain nombre de familles ne répondent pas à nos sollicitations, soit le juge des enfants nous décharge de notre mission, soit le dossier est caduque dans le cadre des affaires familiales. De même, 290 visites n'ont pas été honorées, pour autant ce sont des créneaux qui n'ont pas pu être redistribués à des familles en attente, les parents préviennent soit au dernier moment, soit pas du tout.

L'Espace de Rencontre a maintenu son engagement de limiter l'attente entre le 1^{er} appel des parents et la mise en place du calendrier, malgré l'augmentation du nombre de dossiers. L'attente était de moins de trois mois entre la réception du jugement et la 1^{ère} visite.



Profil des personnes reçues en Espace de Rencontre :

La tranche d'âge des 4/11 ans reste prépondérante chaque année. Les 14/18 ans sont peu représentés car peu accessibles à ce type de dispositif et sont réorientés vers la médiation parent/ado qui correspond davantage à leur besoin d'espace de parole et de prise en compte de leur rythme dans la reconstruction du lien au parent concerné.

Les dossiers en conventionnel restent à la marge même si nous avons eu une augmentation de demandes en 2025. Nous recevons essentiellement des couples parentaux en conflits, le conventionnel ne répond pas à leurs besoins.

Les dossiers dits "de haut-conflit" sont en progression, ce type de conflit envahit l'espace de communication entre les deux parties. Ce sont des situations où les conflits sont là depuis plusieurs années, avec le plus souvent d'anciennes situations de violences conjugales et souvent des biens immobiliers qui font conflit dans le partage.

Dans le cadre des entretiens préalables, nous sommes vigilants à bien présenter le dispositif, à la fois pour rassurer sur l'organisation des visites mais c'est aussi pour vérifier que chaque partie ait bien pris en considération le règlement de fonctionnement et ait la capacité de le respecter. C'est aussi un moment d'échange avec les parents où nous mesurons que la santé mentale des enfants est impactée par le conflit parental avec de nombreuses prises en charge pour y remédier.

L'accueil d'enfants, pour lesquels une procédure pénale en parallèle est en cours pour des motifs d'agression sexuelle et/ou toute autre violence physique et psychologique, reste difficile à gérer car cela demande une présence accrue en visite, alors même que nous ne sommes pas en Protection de l'Enfance dans tous ces dossiers. Les intervenants doivent sécuriser les enfants en amont de la visite, pendant et au départ. Un certain nombre de visites n'ont pas lieu ou sont interrompus au vu de la souffrance que cela génère chez les enfants. La gestion des émotions des enfants et des parents est au cœur des pratiques. La difficulté est souvent de séparer ce qui est de l'ordre du conflit parental et de la peur du parent hébergeant, des craintes que peut exprimer l'enfant.

Il est à souligner l'augmentation des situations d'agressivité, de parents impulsifs, intolérants à la frustration et de troubles psychiques de plus en plus présents.

D. LE LIEN ENTRE LA MEDIATION FAMILIALE ET L'ESPACE DE RENCONTRE

Le lien entre l'Espace de rencontre et la médiation familiale est toujours favorisé pour donner une autre alternative à des situations où le conflit dépasse les missions de l'Espace de Rencontre.

La reprise de lien entre un adolescent et son parent nécessite des temps d'échanges dédiés à chacun pour laisser place à l'expression et comprendre ce qui fait blocage avant d'envisager de pouvoir le travailler. La médiation parent/adolescent serait un préalable à l'organisation du droit de visite en espace de Rencontre. Les juges aux affaires familiales ordonnent souvent une double mesure, laissant ainsi aux intervenants et médiateurs toute la liberté d'organiser ce qui sera le plus pertinent dans la situation.

E. PARTENARIAT

Partenaires financiers : CAF d'Eure et Loir, Cour d'Appel de Versailles et MSA

Le Conseil Départemental facture à l'acte des visites et entretiens dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Le service maintient des liens réguliers avec la CAF et les magistrats pour réfléchir ensemble sur l'évolution de nos pratiques ainsi que des besoins des familles. Au-delà d'un soutien financier, nos partenaires sont présents dans le soutien et l'accompagnement de notre dispositif.

Partenaires extérieurs : service de protection judiciaire pour adultes, centres de soin, secteur social, Education nationale, autres associations, ASSOEDY, CIDFF, écoles du travail social, Commission famille du Barreau de Chartres...

L'Espace de Rencontre est adhérent et participe aux espaces de réflexion de la FFER et la FENAMEF.

F. PERSPECTIVES

- Poursuite de la promotion de l'Espace Rencontre auprès de nos partenaires pour une meilleure visibilité des actions menées avec une participation au réseau départemental des acteurs de la parentalité. Renforcer l'utilisation de la plate-forme JAFER pour communiquer sur l'évolution de notre dispositif.
- Changement de logiciel, de "Wilninck santé" à SILAO. L'Espace Rencontre se dote de ce nouveau logiciel comme tous les services et établissement de l'association. Pour le SAF, il y aura désormais un seul logiciel pour tous les salariés avec des accès dédiés aux différentes activités.
- Départ à la retraite de l'une des intervenantes au 1^{er} septembre avec un recrutement à envisager pour compléter l'équipe ; recrutement ponctuel d'un intervenant en CDD pour limiter la liste d'attente en cas d'afflux de dossiers.

- Accueil d'un stagiaire 3^{ème} année d'éducateur spécialisé avec la poursuite des projets d'action collective
- Création d'un livret d'accueil à destination des enfants.
- Poursuite de la réflexion sur la mise en place de visites sur le drouais en lien avec la maison des femmes.
- Poursuite de l'aménagement des locaux avec la perspective de la mise en place de la fibre.

MEDIATION FAMILIALE

A. MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION

Dans le respect de l'éthique professionnelle, le (la) médiateur(trice) diplômé(e) d'État propose un accompagnement neutre, impartial et est soumis(e) aux règles de confidentialité. Il (elle) tente de restaurer la communication et intervient lors de conflits liés au divorce, à la séparation, à l'exercice de la coparentalité, à la prise en charge du parent âgé.

La médiation intervient dans le cadre d'une demande d'un Juge aux Affaires Familiales ou à l'initiative des personnes.

Pour répondre aux problèmes liés à l'éloignement notamment en milieu rural, la visioconférence et le téléphone sont régulièrement utilisés. Une permanence décentralisée est également réalisée chaque semaine à Dreux.

B. FAITS MARQUANTS

- Dans le cadre de notre convention d'objectifs et de financement, la CAF a réalisé un contrôle portant sur l'exercice 2023. Les conclusions de ce contrôle ont avant tout porté sur la nécessité de construire des procédures dans le recueil et traitement des données et d'actualiser nos outils.
- Dans le cadre de la mise en place du nouveau référentiel national de la médiation familiale, nous avons échangé avec la CAF et le tribunal sur des aménagements possibles sur notre département ; cela a amené des échanges sur nos pratiques, en lien avec celles de l'autre opérateur en Eure et loir.
- Notre activité a fortement augmenté en 2025, au-delà de ce qui nous est demandé dans la convention. La promotion de la médiation familiale depuis plusieurs années, ainsi que les permanences depuis 2 ans en Point justice amènent à davantage de sollicitations.
- Poursuite du développement du lien entre médiation familiale et Espace de Rencontre, tel que cela est prévu dans nos conventions et référentiels, afin de proposer plusieurs réponses aux familles en fonction de leurs besoins.
- Poursuite des formations pour les médiateurs afin de garantir au public des réponses diversifiées en termes de médiation.
- Recrutement en fin d'année d'une médiatrice sur un 0.30 ETP qui va venir compléter l'équipe dès janvier 2026.
- De nombreuses rencontres partenariales ont permis d'accentuer en 2025 la promotion de la médiation familiale et de faire connaître nos missions et nos pratiques : rencontre avec des avocats, participation à des forums, temps d'échanges réguliers avec les magistrats et la CAF, permanences judiciaires...

C. ACTIVITE :

Type d'intervention	Nombre
Réunions d'informations collectives, incluant les permanences en Maison de justice à Dreux et Chartres	45
Entretiens d'information préalable	315
Nombre de personnes reçues en entretien d'information	334
Nombre d'entretiens d'information annulés	84
Séances de médiation familiale	106
Mesures de médiation familiale terminées en décembre 2024	43
Nombre de personnes reçues en médiation	191
Médiations ayant donné lieu à un accord écrit	12
Médiations ayant donné lieu à un accord oral	12
Médiations ayant donné lieu à un apaisement	27
Entretiens d'informations	35
Doubles convocations	Séances de médiation
	6

Profil des personnes reçues en médiation familiale :

La grande majorité des personnes reçues en entretien d'information sont issues de couples séparés qui cherchent à modifier les droits de visite et hébergement et revoir la pension alimentaire. Le service peut être autant sollicité en conventionnel pour des séparations récentes, mais aussi des couples séparés depuis plusieurs années. Le profil du public est similaire à celui de 2024

Les personnes sont essentiellement des euréliens, à la marge nous avons l'une des deux parties hors département ou région ; les médiateurs peuvent alors utilisés la visio pour faciliter l'information et les séances de médiation à suivre.

Nous avons une augmentation des rdvs non honorés (un entretien sur cinq), depuis 2024 nous les quantifions tout en essayant de mettre du sens sur ces absences.

Tout comme l'Espace Rencontre, nous soulignons ici l'augmentation des situations où il y a eu de la violence, et donc une contre-indication à la médiation familiale, d'agressivité mais aussi de dépression et de dégradation de la santé mentale.

Médiation parent/adolescent :

Les médiations parents/adolescents sont moins suivies de séances de médiation familiale dans le cadre conventionnel de la médiation familiale, les séances sont plus nombreuses lorsque la médiation a été ordonnée. Les médiateurs sont bien en lien avec les intervenants de l'Espace Rencontre pour ajuster l'accompagnement au plus près des besoins de ces situations.

Co-Médiation en visio :

Cette possibilité de co-médiation en visio mobilise deux services de médiation familiale et s'adresse à des situations où l'éloignement géographique amène à cette organisation. C'est une pratique particulièrement lourde par la contrainte des agendas et la mise en cohérence des médiateurs.

Permanences aux maisons de justice et du droit :

Le service tient des permanences chaque mois à Chartres et Dreux dans le cadre de la réponse à un appel à projet du CDAD. Cela permet de diversifier la promotion de la médiation familiale et de rendre plus visible cette activité, tant auprès du public que des partenaires et associations présentes également

en permanence. Chaque année le service participe aux bilans organisés par la présidence du tribunal lors de copils sur Dreux et Chartres.

Lien avec l'Espace Rencontre :

Intervenants en ER et médiateurs familiaux sont en lien dès que nécessaire pour des orientations de dossiers et donner des avis aux JAF quant à une future décision à prendre. Ce lien entre les deux dispositifs permet à chacun de mieux appréhender les fonctions de l'autre et les spécificités.

La mise en place du nouveau référentiel de la médiation familiale au 1^{er} janvier 2025 nous amène à réfléchir à l'évolution de cette activité, en lien avec les besoins du public qui évoluent.

Le non-financement par le Conseil Départemental de la médiation familiale en Protection de l'Enfance incite les médiateurs à travailler avec ce public en conventionnel pour répondre à cette demande spécifique de médiation, sans pour autant tenir compte de la particularité du cadre de la Protection de l'Enfance. Cette problématique est abordée à chaque COPIL de la CAF.

D. PARTENARIAT

Partenaires financiers : la CAF, la Cour d'Appel de Versailles, le CDAD, la MSA, l'Agglomération de Chartres

Partenaires extérieurs : tout service ou association qui oriente le public en médiation, le CIDFF, les services de soin, point justice, organisme de tutelle, thérapeutes, offices notariaux...

La médiation familiale développe chaque année son réseau et ses partenariats en lien avec la promotion faite sur le territoire.

Le service adhère à la FENAMEF et l'APMF.

E. PERSPECTIVES

- Dans le cadre du nouveau conventionnement avec la CAF, la médiation familiale va actualiser son projet et ses outils, notamment le livret d'accueil et le flyer. Les protocoles initiés lors du contrôle de la CAF devront être finalisés et expérimentés.
- Changement de logiciel, de "Winlinck santé" à SILAO. La médiation familiale se dote de ce nouveau logiciel comme tous les services et établissement de l'association. Pour le SAF, il y aura désormais un seul logiciel pour tous les salariés avec des accès dédiés aux différentes activités.
- Le service favorise l'accès aux formations pour développer et/ou maintenir leurs compétences, un second médiateur se formera à la médiation Parent/adolescent. L'analyse des pratiques reste également un temps de formation obligatoire dans le cadre de nos conventions.
- Poursuite des rencontres avec les JAF pour maintenir des échanges autour de l'évolution de la médiation familiale, de nos pratiques, des besoins du département et de la juridiction.
- Participation à titre expérimental à des actions promues par les juges aux affaires familiales
- Participation à la réflexion sur l'organisation d'une conférence départementale sur la médiation familiale, à l'initiative de la présidence du tribunal ; l'objectif est de redynamiser la communication sur la médiation familiale.

AUDITION D'ENFANTS

A. MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION

Dans le cadre d'une convention relative à l'audition de l'enfant avec le tribunal judiciaire de Chartres il est rappelé que l'audition demandée par un enfant est de droit.

L'audition du mineur doit faire l'objet d'un compte-rendu écrit, établi dans le respect de l'intérêt de l'enfant et soumis au principe du contradictoire. Il en est donné lecture à l'enfant par le délégué de l'ADSEA28. Le compte-rendu vise à restituer la parole du mineur qu'il a souhaité voir portée à la connaissance du juge aux affaires familiales.

B. FAITS MARQUANTS

Pour donner suite à une sollicitation du tribunal judiciaire, les auditions se sont réalisées à partir d'avril 2025 dans la cadre d'une première convention de 6 mois, puis un renouvellement de convention d'octobre 2025 pour un an permet à l'association de poursuivre sa mission.

C. ACTIVITES

Les auditions sont réalisées 3 mercredis par mois dans les locaux de la Maison des avocats à Chartres ; les convocations à audition sont adressées par les greffes des juges aux affaires familiales.

130 auditions ont été sollicitées, à la marge pour 5 auditions les mineurs n'ont pas été entendus (absence ou refus d'être auditionné).

D. PARTENARIAT

Tribunal judiciaire de Chartres, maison des avocats.

E. PERSPECTIVES

Poursuite des auditions et renouvellement de notre convention en novembre 2026.

POLE PREVENTION ET INSERTION

ACCUEIL
EDUCATIF
DE JOUR

POINT
ACCUEIL
ECOUTE
JEUNES

AIDE AUX
JEUNES
MAJEURS

PREVENTION
SPECIALISEE

ACCUEIL EDUCATIF DE JOUR (AEJ)

FICHE D'IDENTITE

Adresse	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	aej@adsea28.org (au 01/01/2025)
SIRET	775 575 699 00209
FINESS	28 000 894 7
Direction	▪ Rimissi HADJI ▪ Anne GUET à compter du 1^{er} novembre 2025
Catégorie	Accueil éducatif de jour – Protection de l'Enfance
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	25 jeunes de 12 à 18 ans.
Ouverture	Ouvert en semaine
Dernière évaluation	Octobre 2023

A. MISSIONS PRINCIPALES

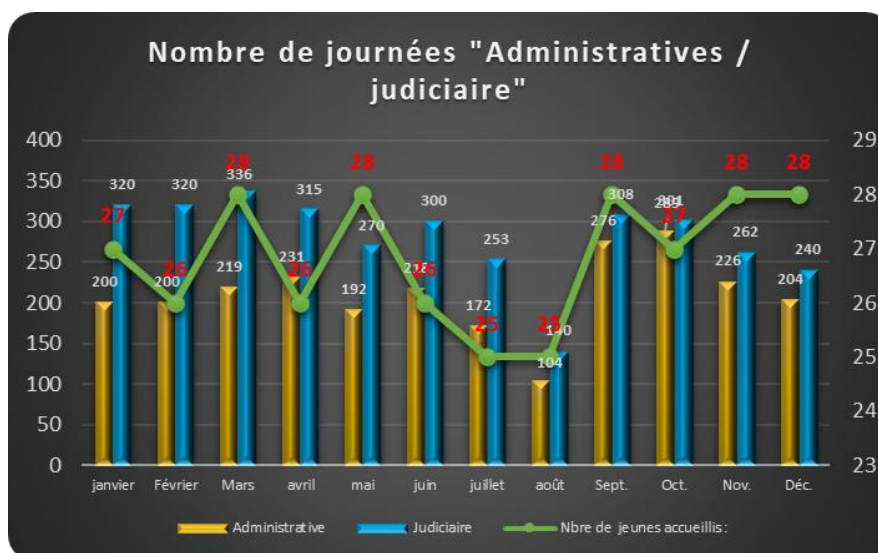
L'accueil éducatif de jour est un service habilité à accueillir 25 adolescents âgés entre 12 et 18 ans. Cette mesure éducative est introduite par l'article 22 de la loi réformant la Protection de l'Enfance (art. L. 222-4-2 du code de l'action sociale et des familles) et par l'article 17 (art. 375-3 du code civil). Elle est conclue entre les détenteurs de l'autorité parentale et l'Aide Sociale à l'Enfance ou ordonnée par le juge des enfants. L'AEJ de l'ADSEA 28 accompagne des jeunes en situation de danger ou risque de danger au titre de la Protection de l'Enfance, dont un des symptômes repérés est le décrochage scolaire. Le soutien à la fonction parentale est primordial afin d'aider la famille à trouver les ressources relatives aux besoins du mineur accompagné. L'AEJ est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui adapte son accompagnement selon les projets personnalisés.

Le nouveau projet de service est entré en vigueur en janvier 2025 (validation du CA en décembre 2024).

- *Activité prévisionnelle* : 5750 journées pour un taux prévisionnel de 94%
- *Activité réalisée en 2025* : **5896** *taux d'occupation* : **102,54 %**

B. ACTIVITE :

- *Répartition des journées ASE, JE par mois*



Les mesures administratives représentent 42,93% des accueils des jeunes à l'AEJ contre 57,07% de mesures judiciaires.

- *Liste d'attente :*

En 2025, 23 dossiers ont été transmis à l'AEJ de l'ADSEA 28 s'ajoutant au 5 dossiers en attente au 31/12/2025, soit un total de 28 dossiers sur l'année 2025. Sur ces 28 dossiers, 17 jeunes ont été admis, 2 ont été réorientés et 4 sont restés sans suite. Au 31/12/2025, 5 dossiers restaient en attente.

Le temps d'attente estimé à 2,3 mois est en diminution en comparaison à l'année 2024 (-2 mois). Il se justifie notamment par les axes du Projet de service : Fin des mesures à 18 mois, accueils possibles jusqu'à 27 jeunes.

- *Effectifs de l'AEJ :*

Nombre de jeunes accueillis au cours de l'année
 Nombre de jeunes accueillis en 2023 jusqu'en 2024
 Nombre d'entrées
 Nombre de sorties

43
 26
 17
 21

- **Caractéristique du public accueilli :**

Sur l'ensemble de l'année 2025, l'âge moyen à l'admission à l'AEJ est de 14,5 mois contre 16 ans et 5 mois en 2024. La part de garçon est toujours plus importante et est en augmentation (67,44%). Sur les 43 jeunes accueillis, 24 le sont dans le cadre administratif et 19 dans le cadre judiciaire.

- **Secteur et territoire :**

L'Agglo Chartraine	31	72.09%
Le Drouais	4	9.30%
La Beauce	7	16.28%
Le Perche	1	2.33%
Le Dunois	0	0.00%

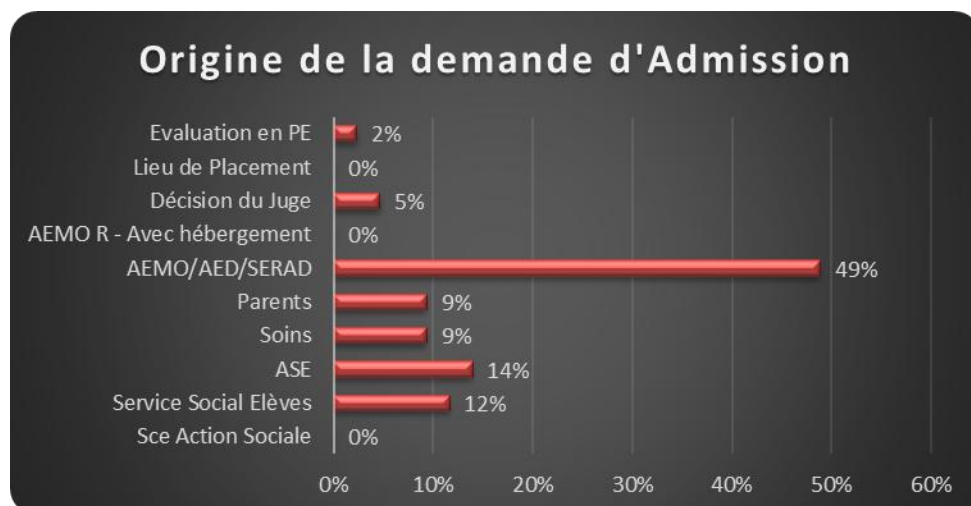
Depuis avril 2025, une nouvelle répartition des secteurs d'intervention des Accueil éducatifs de jour a été officialisée par l'ASE. Le dunois, le drouais et le perche sont des secteurs d'intervention de l'AEJ des Apprentis d'Auteuil. En conséquence le nombre de jeunes domiciliés dans ces secteurs a diminué. 72,09% des jeunes accueillis vivent dans l'agglomération chartraine. 16,28% vivent dans le secteur "Beauce" et sont souvent confrontés à des difficultés liées au transport. L'équipe éducative peut dans ce sens organiser les accompagnements et travailler l'autonomie, le cas échéant.

En outre, les familles domiciliées en dehors de l'agglomération chartraine ne peuvent prétendre aux tarifs préférentiels des transports en commun ce qui peut générer des coûts importants. Le vice-président de Chartres Métropole avait été sollicité, en vain.

- **Durée moyenne des mesures à l'AEJ :**

Le projet de service prévoit un accueil de 18 mois renouvelable sur accord préalable des Juges des enfants et/ou de l'ASE. 21 adolescents sont sortis du dispositif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 (+3 jeunes comparativement à 2024). La durée moyenne des mesures administratives est de 16 mois et de 25 mois pour les mesures judiciaires souvent ordonnées pour 1 année par jugement. La moyenne s'élève à 20 mois, du fait notamment d'un jeune accueilli pendant 4 ans.

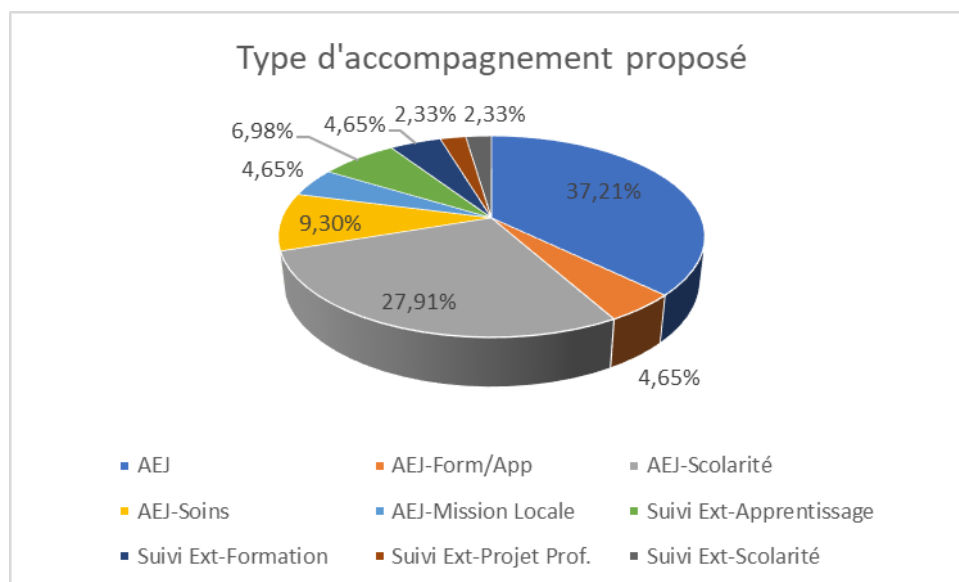
- **Origine de la demande d'admission :**



Les services de milieu ouvert sollicitent toujours plus largement une mesure d'accueil éducatif de jour. Les demandes émanant du Service social en faveur des élèves ont diminué.

- **Accompagnement proposé sur site :**

Les modalités d'accompagnement s'adaptent aux jeunes et à leurs besoins. Il est à noter une augmentation des accueils AEJ/Scolarité ce qui peut s'expliquer par le renforcement de la coordination avec les établissements scolaires et un retour dans le système scolaire plus efficient.



- **Le soutien à la fonction parentale**

La mesure d'accueil éducatif de jour prévoit un accompagnement à la fonction parentale. Les détenteurs de l'autorité parentale sont pleinement associés au projet d'accompagnement personnalisé de leur enfant et bénéficient également d'un espace de parole afin de trouver des solutions dans leur intérêt.

Un certain nombre d'actions sont mises en œuvre afin d'assurer cette mission essentielle (Entretiens au service et à domicile, accompagnement pour des démarches extérieures, atelier de parents, etc.).

- **Les fins de mesure :**

21 jeunes ont quitté l'AEJ en 2025, dont 52,38% pour une fin d'accompagnement éducatif (évolution positive de la situation).

61% ont réintégré le système scolaire ou professionnel.

Rescolarisation	6	28.57%
Formation Prof.	1	4.76%
Apprentissage	4	19.05%
Contrat Professionnel	0	0.00%
Mission Locale	9	42.86%
Sans Orientation	1	4.76%

AEMO/AED/SERAD	4	19.05%
AEMO R - Avec hébergement	2	9.52%
AP/ Placement	2	9.52%
Orientation PAEJ/AJM	0	0.00%
Contrat Jeune Majeurs	0	0.00%
Non lieu à assistance Educative	2	9.52%
Fin d'Accompagnement Educatif	11	52.38%
MJIE (Mesure Jud. D'Investigat* Educ)	0	0.00%

11 jeunes ont bénéficié d'une fin de mesure éducative compte-tenu de l'évolution positive de la situation du jeune en Protection de l'Enfance. Deux jeunes ont été confiés en MECS. La situation de danger nécessitait alors une mesure éducative plus protectrice. 11 jeunes sont parvenus à se remobiliser autour

d'un projet scolaire ou professionnel. L'équipe éducative travaille étroitement avec la mission locale et veille à l'inscription des jeunes de + de 16 ans déscolarisés et/ou sans formation.
Aucune Information préoccupante a été transmise en 2025.

Le Partenariat

L'équipe de l'AEJ a continué de développer les partenariats institutionnels ou en lien avec les situations des jeunes accueillis, notamment sur le plan du soin, de la prévention santé et environnement et de la scolarité. Une nouvelle journée Portes Ouvertes a été organisée en mai 2025, associant les jeunes accueillis qui se sont investis dans l'accueil des professionnels.

Des conventions ont été maintenues en 2025 :

- Centre Equestre Val de Fontenay : Les jeunes accueillis peuvent bénéficier gratuitement de cours d'équitation à raison d'une fois par semaine et en contrepartie le PJA entretient les espaces verts.
- Eure-et-Loir Nature : Intervention sur site pour des animations pédagogiques sur différents thèmes
- Fan de Sport : Un éducateur sportif intervient tous les jeudis matin et encadre des ateliers sportifs en faveur des jeunes accueillis avec un professionnel du PJA.

Des interventions sur site sont toujours organisées, notamment dans le cadre de la Prévention santé Environnement (UDAF, Entraid28, Harcel'Action, etc.).

Une convention interne à l'ADSEA 28 permet à des mineurs accueillis au sein du Pôle hébergement de bénéficier de temps d'atelier au sein de l'AEJ. Cette convention est effective depuis septembre 2024. Sur l'année 2025 deux jeunes ont bénéficié d'un accueil :

- SHEMA à raison de deux fois par semaine pendant 8 mois
- SAPA sur deux demi-journées en atelier créatif

Les jeunes concernés sont accueillis sans conséquence sur la capacité d'accueil.

Ces accueils font l'objet de conventions avec des objectifs opérationnels évalués régulièrement.

C. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Axes de la DACQ	Description	Actions mises en œuvre
Axe 1 - Sécurité & Protection de l'enfant	<i>Gestion des risques & protocoles de protection</i>	<i>Plan de lutte contre la maltraitance, charte de bientraitance associative, DUERP</i>
	<i>Traçabilité des événements</i>	<i>Protocoles EI/EIG et suivi intégré dans les ordres du jour des réunions d'équipe</i>
	<i>Livret d'accueil, droits, règles de vie</i>	<i>Livret d'accueil mis à jour, intégrant le règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés</i>
Axe 2 – Information adaptée	<i>Participation aux décisions</i>	<i>Conseil des adolescents à remettre en place en 2026</i>
	<i>Respect de l'intimité</i>	<i>Travaux des vestiaires courant 2026</i>
	<i>Recueil de la parole</i>	<i>Ateliers de parents, Création d'un copil en 2026</i>
	<i>Lutte contre les discriminations</i>	<i>Organisation d'ateliers et d'interventions extérieurs et procédure de signalement</i>

	<i>Projet personnalisé</i>	<i>Etabli en équipe et avec les familles</i>
Axe 3 – Individualisation de l'accompagnement	<i>Evaluation pluridisciplinaire</i>	<i>Items intégrés au projet personnalisé et son bilan</i>
	<i>Travail avec les familles</i>	<i>Entretiens, VAD/EAD et implication de la famille dans la définition des objectifs généraux et opérationnels (DIPC & PAP)</i>
	<i>Continuité éducative</i>	<i>Mise en place du DUI en 2026</i>
	<i>Référentiels HAS</i>	<i>Intégrer au projet de service</i>
Axe 4 - Qualité des pratiques professionnelles	<i>Analyse des pratiques</i>	<i>A raison d'une fois par mois</i>
	<i>Formation continue</i>	<i>Plan de formation et entretiens professionnels tous les 2 ans</i>
	<i>Clarté des rôles</i>	<i>Fiches de poste en cours de finalisation, organigramme à jour et affiché</i>
	<i>Gestion documentaire</i>	<i>Harmonisation de One drive en 2026</i>
	<i>Politique qualité formalisée</i>	<i>Commission DACQ associative et projet d'un travail associatif transversal</i>
Axe 5 – Gouvernance, pilotage & évaluation	<i>Indicateurs & tableau de bords</i>	<i>Traçabilité via un tableau de bord et mise en place du DUI en 2026</i>
	<i>Audits internes</i>	<i>Planning annule de réunion, ODJ & Comptes-rendus avec émargements</i>
	<i>Evaluations internes/externes</i>	<i>Menée en 2023, fiches action finalisées</i>
	<i>Implication des équipes</i>	<i>Réunions hebdomadaires</i>
	<i>Partenariats formalisés</i>	<i>Conventions partenariales existantes</i>
	<i>Coordination territoriale</i>	<i>Réunions de territoire (ASE/Education nationales) mais peu d'actions collectives</i>
		<i>Fiche sanitaire de suivi en lien avec les détenteurs de l'autorité parentale et orientations vers les structures compétentes</i>
Axe 6 – Travail en réseau et ouverture	<i>Accès aux soins</i>	<i>Ateliers spécifiques au sein de l'AEJ tel que le prévoit le projet de service</i>
	<i>Insertion & scolarité</i>	<i>Supports à développer</i>
	<i>Communication familles/partenaires</i>	

D. LES EVENEMENTS MARQUANTS 2025

- En novembre 2025, l'AEJ a intégré le pôle Prévention & Insertion dans le cadre de la réorganisation associative.
- Organisation d'un séjour en juin 2025

Sur le thème "Entre Nature et paysages" 10 jeunes de l'AEJ de l'ADSEA 28 ont profité de trois jours à Murol en Auvergne.

L'organisation des camps représentent un média important dans la relation éducative et profite à l'accompagnement des jeunes et de leur famille.

« Notre séjour en Auvergne a permis à tous de découvrir la montagne ainsi que les activités possibles dans ce paysage. Les jeunes ont profité du téléphérique, de la lugé d'été et également ont pu découvrir le terroir local par le biais de diverses dégustations (miels, truffade...). Ces activités leur ont permis de se surpasser à certains moments et de leur montrer qu'ils avaient les capacités



de vaincre leur angoisse par exemple et de se soutenir les uns les autres. Ainsi, cela a pu leur redonner confiance en eux, en leurs pairs et en les adultes.

Ces instants hors du temps ont permis la création et le développement des relations entre les professionnels et les jeunes de l'AEJ. Certains ont pu s'ouvrir ce qui permettra de faciliter la poursuite des mesures éducatives. Ce genre de projet permet également d'enrichir les observations de l'année et contribue à la cohésion du groupe.»¹.

E. PERSPECTIVES 2026

- Recrutement d'une cheffe de service et nomination d'une cadre administrative du PPI
- Accompagnement de l'équipe dans la réorganisation en Pôle dans une logique d'harmonisation et de cohérence des parcours des jeunes accueillis
- Mise en œuvre du DUI via le logiciel SILAO
- Renforcement de la participation des jeunes et des familles
- Elargissement du partenariat en faveur des jeunes et des familles

¹ Bilan financier et éducatif – Camp PJA 2025

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

FICHE D'IDENTITE

Adresse	9 Boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES
Mail direction	aide-et-dialogue@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00209
Direction	▪ Rimissi HADJI ▪ Anne GUET à compter du 1^{er} novembre 2025
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation	Janvier 2024

	Point Accueil Ecoute Jeunes	Service Jeunes Majeurs
Catégorie	Accueil et d'accompagnement pour les jeunes en demande d'écoute et de soutien éducatif.	Accompagnement à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle
FINESS	28 000 895 4	28 000 895 4
Population accueillie	Adolescents et jeunes adultes de 17 à 25 ans	Adolescents et jeunes adultes de 18 à 21 ans révolu
Autorisation	Convention CAF	Arrêté du 21/07/2022 – autorisation pour 15 ans

A. MISSIONS PRINCIPALES DU PAEJ

Le PAEJ est un dispositif qui s'adresse exclusivement aux jeunes de 12 à 25 ans. Il s'agit d'un dispositif d'écoute active mais nous travaillons sur une logique globale d'intervention, sur une cohérence au service du parcours des jeunes que nous accueillons. Il est financé par la CAF.

B. ACTIVITE

Evolution de l'activité durant les 3 dernières années

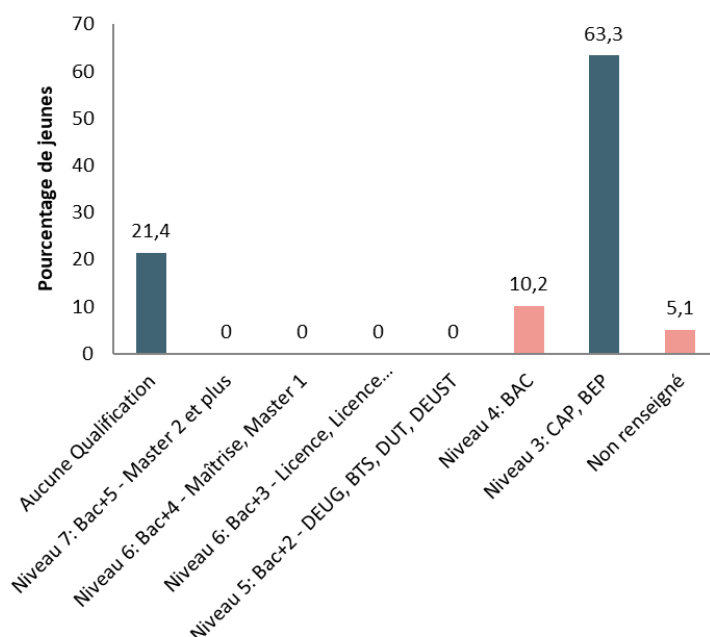
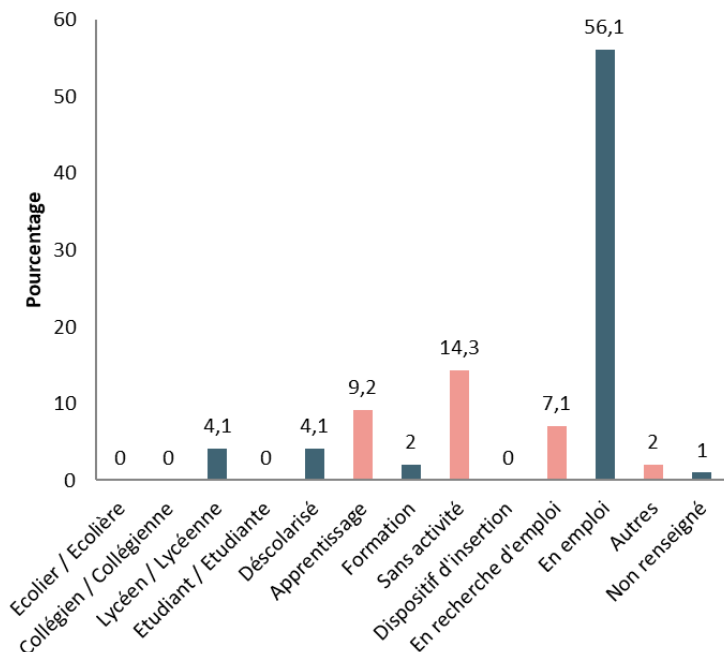
- L'accueil individuel des jeunes :

	2023	2024	2025
Suivis	172	191	98

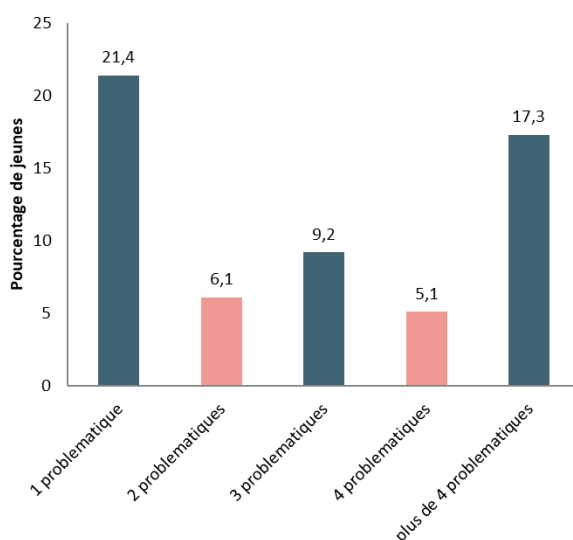
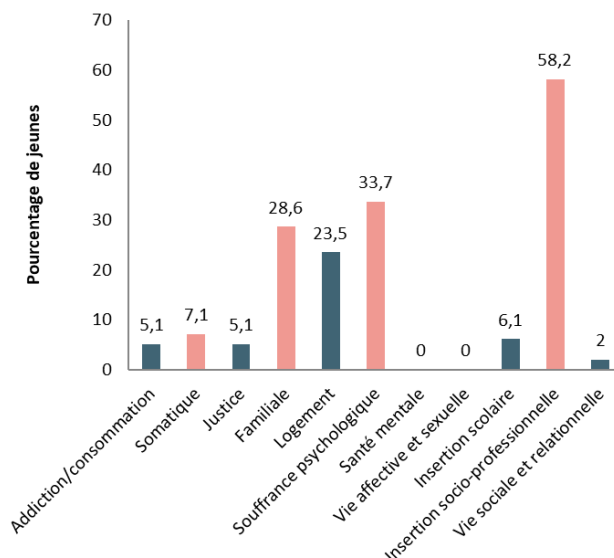
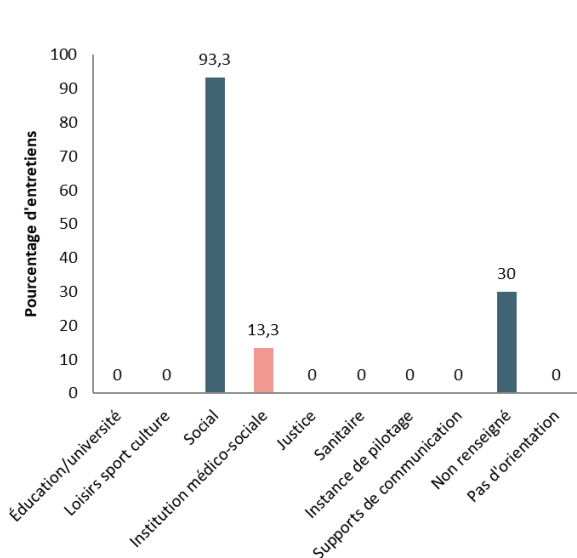
La salariée du PAEJ a quitté ses fonctions en octobre 2025 et n'a pas été remplacée ce qui explique la baisse des suivis réalisés. Notons également, un travail mené auprès notamment de la DSDEN afin de proposer un espace de parole aux collégiens sur les principes d'anonymat et de confidentialité. Ce projet n'a pas abouti. La professionnelle a réalisé 333 entretiens avec des jeunes.

- Situation globale des jeunes rencontrés :

La moyenne d'âge des jeunes rencontrés s'élève à 21,6 ans. 84,7% sont du genre masculin et 56,1% sont en situation d'emploi et 14,3% sans activité. Le niveau de qualification est pour 63,3% d'entre eux de niveau 3.



58,2% des jeunes rencontrés dans le cadre du PAEJ présente une problématique liée à l'insertion socio-professionnelle, 33,7%, une souffrance psychologique. Le réseau partenarial est ainsi une ressource importante afin d'orienter les jeunes en fonction de leur besoin sur le territoire eurélien. Concernant les jeunes filles, la moitié sollicite le PAEJ pour des difficultés d'ordre familial.



- Les actions partenariales

32 actions partenariales ont été effectuées dans le cadre du PAEJ. Ces actions sont fondamentales pour l'ancrage du PAEJ sur son territoire. 28 partenaires ont été plus particulièrement sollicités dans le cadre des rencontres avec les jeunes concernés.

- La démarche d'amélioration continue de la qualité

L'année 2025 a été marquée par le départ du directeur ainsi que de la salariée. Eu égard à la circulaire de la CNAF du 04.04.2024, de nouvelles modalités de financement sont applicables aux PAEJ par la branche famille et aux cofinancements des partenaires. La prestation de service peut alors être complétée par un fonds d'accompagnement destiné à aider les gestionnaires de PAEJ nécessitant un soutien supplémentaire.

Au 31.12.2025, aucun cofinancement n'est alors efficient nécessitant la mise en veille du dispositif pour l'année 2026.

AIDE AUX JEUNES MAJEURS

A. MISSIONS PRINCIPALES

Le service A.J.M a pour mission l'accompagnement éducatif à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de 18 à 21 ans, résidant en Eure et Loir, en rupture familiale ou isolement social et ne relevant pas d'un autre dispositif de la Protection de l'Enfance. La sécurisation des parcours des jeunes suivis par l'AJM consiste à accompagner chaque jeune en fonction de sa problématique et de ses besoins, par une approche globale, transversale et coordonnée avec les acteurs du territoire. L'équipe est composée de deux ETP éducatifs, d'un 0,50 ETP comptable. Depuis novembre 2025, l'AJM s'inscrit dans le Pôle Prévention & Insertion de l'ADSEA 28, dont l'équipe de direction est composée d'une directrice et d'une cheffe de service (janvier 2026). Ce service est financé en dotation globale par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

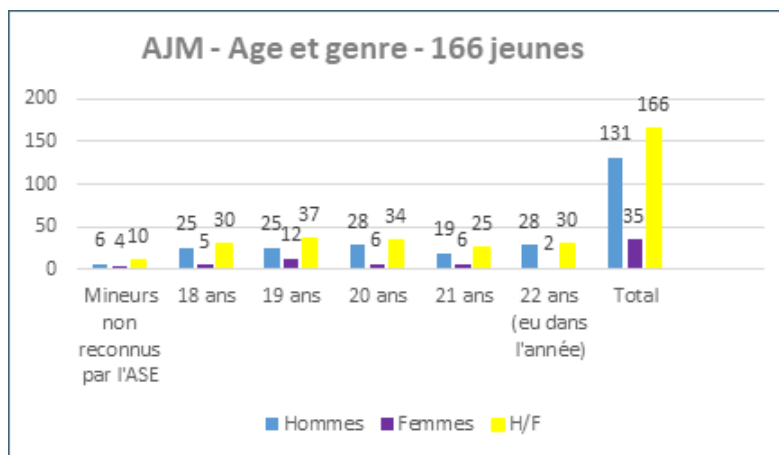
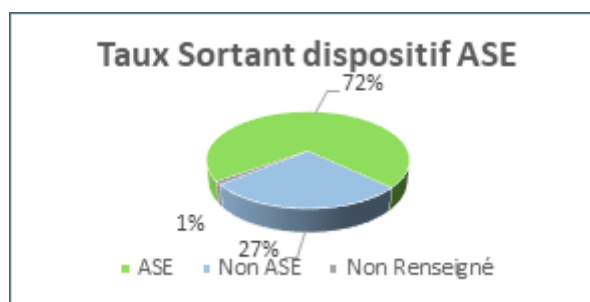
B. ACTIVITE

Evolution de l'activité

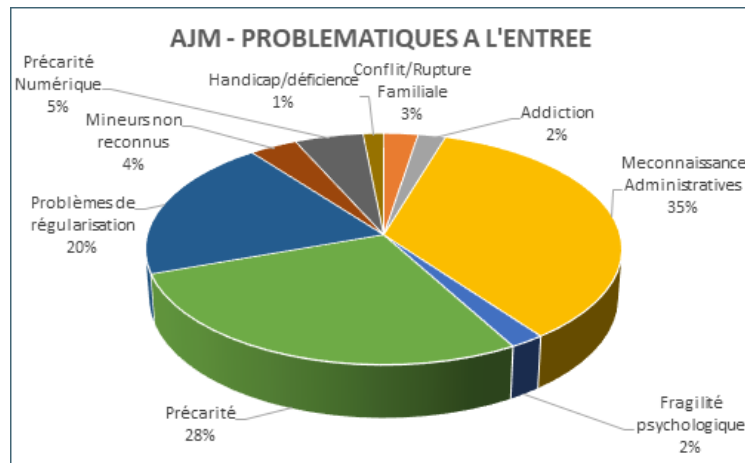
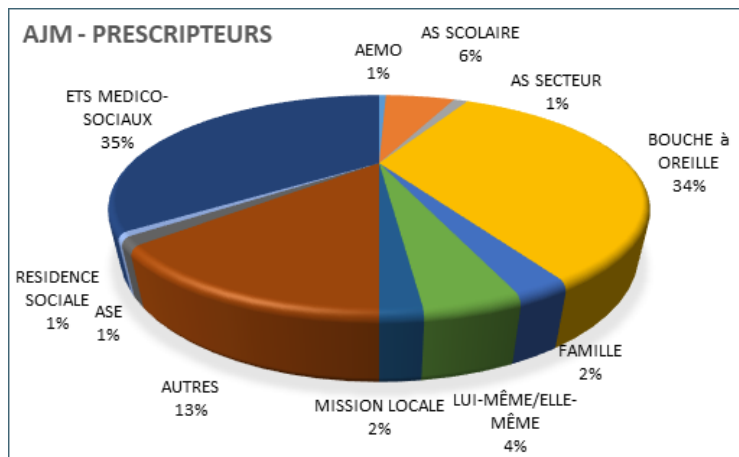
Activités sur 3 ans		
2023	2024	2025
118	121	166

L'activité réalisée en 2025 est de 166 jeunes accompagnés, ce qui représente une nette augmentation par rapport aux années précédentes. Cette évolution s'explique en partie par une augmentation du nombre d'OQTF à l'été 2025, et une fin des contrats Jeunes Majeurs à 19 ans, impliquant la sortie des dispositifs de Protection de l'Enfance.

Profil des jeunes accompagnés

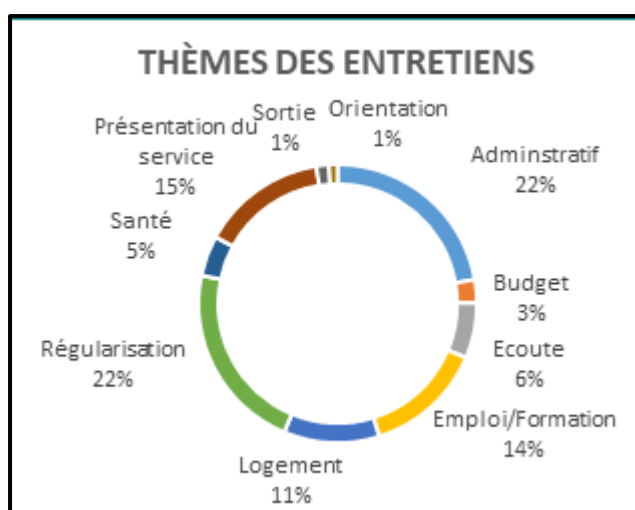


Le public accompagné est majoritairement du genre masculin et sort essentiellement des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance. Leurs besoins d'accompagnement découlent de leur isolement et un étayage familial limité.



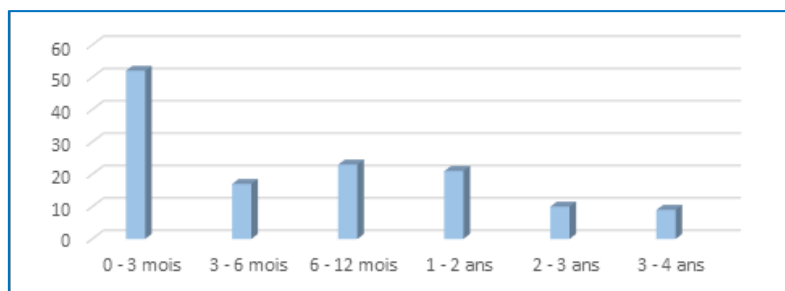
Les établissements médico-sociaux et le bouche à oreilles représentent 69% des prescriptions vers l'AJM. Les services de Protection de l'Enfance restent à la marge alors même que le public accompagné représente 72% de sortants des dispositifs de l'ASE tout confondus.

La précarité ainsi que la méconnaissance administrative représentent 63% des problématiques de jeunes à l'arrivée à l'AJM.



Les démarches liées à ma régularisation et aux démarches administratives représentent 44% des thématiques des entretiens

La durée des accompagnements s'élève à 11 mois en moyenne



Quelques chiffres complémentaires

- 15 jeunes ont bénéficié de l'aide alimentaire ponctuelle mise à disposition par le service
- 30 séances du Code de la route ont été organisées avec une participation de 20 jeunes au total. Elles sont organisées en partenariat avec le SAPA de l'ADSEA 28.
- 15 jeunes accompagnés par l'AJM ont obtenu un diplôme en 2025
- 6 jeunes ont bénéficié d'un soutien scolaire (AGIR ABCD).

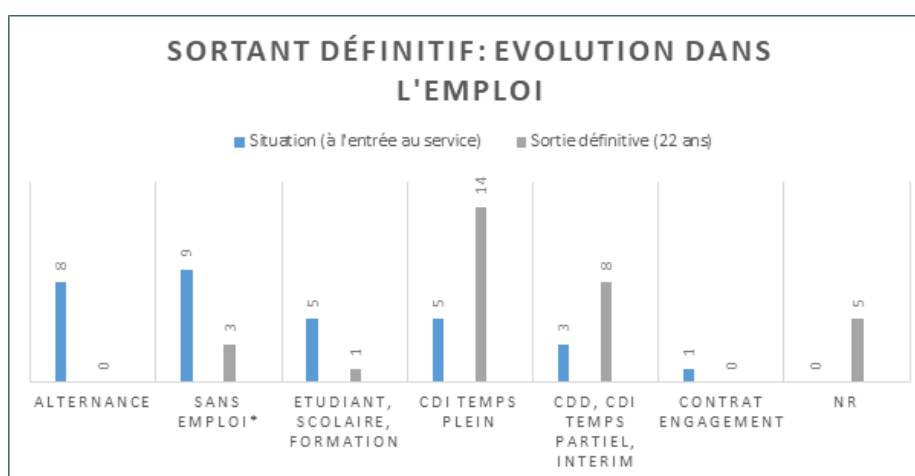
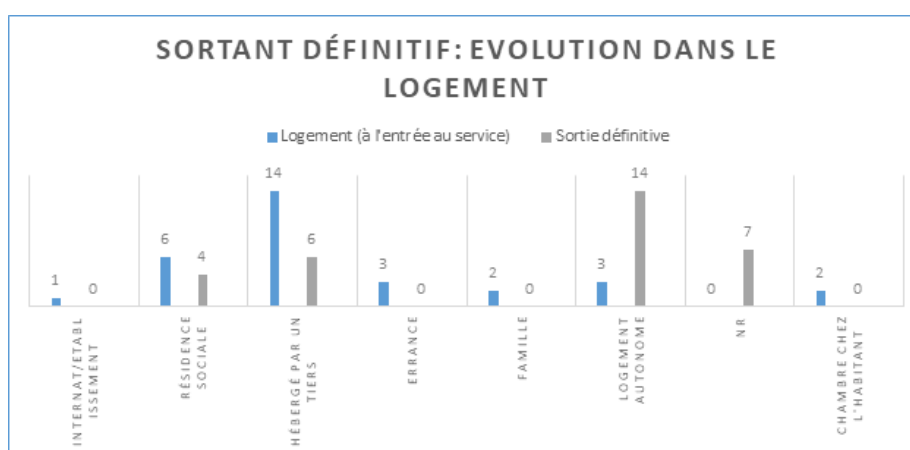
Actions collectives 2025

- Gestion des démarches administratives sur téléphone
- Organisation d'un groupe d'expression (Eté 2025)
- Afterwork en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil
- Rédaction de courriers administratifs avec l'aide de l'IA
- Construction d'un budget

Sorties 2025

- Foot soccer avec le SAPA
- Théâtre (Chartres)
- Chartres Estivales
- Visite de la cathédrale et goûter partagé

Evolution des situations des jeunes à la sortie du dispositif



C. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Axes de la DACQ	Description	Actions mises en œuvre
Axe 1 - Sécurité & Protection de l'enfant	Gestion des risques & protocoles de protection	Plan de lutte contre la maltraitance, charte de bientraitance associative, DUERP
	Traçabilité des événements	Protocoles EI/EIG et suivi intégré dans les ordres du jour des réunions d'équipe
Axe 2 – Information adaptée	Livret d'accueil, droits, règles de vie	Livret d'accueil à actualiser, intégrant le règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés
	Participation aux décisions	Groupe d'expression 1 fois par an
	Recueil de la parole	Questionnaires transmis aux personnes
	Lutte contre les discriminations	Accueil inconditionnel
	Projet personnalisé	En cours
Axe 3 – Individualisation de l'accompagnement	Evaluation pluridisciplinaire	Items à intégrer au projet personnalisé et son bilan
	Travail avec les jeunes rencontrés	Entretiens, accompagnements extérieurs, et implication des personnes dans la

		définition des objectifs généraux et opérationnels (DIPC & PAP)
	Continuité éducative	Mise en place du DUI en 2026
	Référentiels HAS	Intégrer au projet de service
Axe 4 - Qualité des pratiques professionnelles	Analyse des pratiques	A remettre en place
	Formation continue	Plan de formation et entretiens professionnels tous les 2 ans
	Clarté des rôles	Fiches de poste en cours de finalisation, organigramme à jour et affiché
	Gestion documentaire	Harmonisation de One drive en 2026
	Politique qualité formalisée	Commission DACQ associative et projet d'un travail associatif transversal
Axe 5 – Gouvernance, pilotage & évaluation	Indicateurs & tableau de bords	Traçabilité via logiciel spécifique et mise en place du DUI en 2026
	Audits internes	Planning annuel de réunion, ODJ & Comptes-rendus avec émargements
	Evaluations internes/externes	Menée en 2024, fiches action finalisées
	Implication des équipes	Réunions hebdomadaires
	Partenariats formalisés	Conventions partenariales à travailler
Axe 6 – Travail en réseau et ouverture	Coordination territoriale	Réunions de territoire et développement des actions collectives
	Accès aux soins	Partenariat identifié
	Insertion & scolarité	Ateliers et accompagnement spécifiques tel que le prévoit le projet de service
	Communication familles/partenaires	Supports à développer

D. EVENEMENTS MARQUANTS

- En novembre 2025, l'AJM a intégré le pôle Prévention & Insertion (PPI) dans le cadre de la réorganisation associative.

E. PERSPECTIVES 2026

- Recrutement d'une cheffe de service et nomination d'une cadre administrative du PPI
- Diagnostic de territoire par le biais de rencontres avec les différents partenaires et notamment l'ASE pour élargir le public accompagné.
- Inscrire l'AJM dans la logique de Pôle, en travaillant davantage avec les autres services du P.P.I dans la continuité de parcours des jeunes.
- Accès à l'autonomie : développer la paire aide et le pouvoir d'agir des jeunes
- Mise en place du DUI (Silao).
- Communication intensifiée auprès des partenaires et déploiement de l'action sur l'ensemble du territoire eurélien

PREVENTION SPECIALISEE

FICHE D'IDENTITE

Adresse Direction	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	prevention@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00217
FINESS	28 050 346 7
Equipe de direction :	Directrice : Anne GUET
Catégorie	Prévention spécialisée : prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles
Population accueillie :	Filles et garçons de 11 à 25 ans
Habilitation	CD 28 : Arrêté n°1173 du 01/09/2003
Autorisation	CD 28 : Arrêté du 30/01/2024
Capacité - lieux d'exercice	Conventions Conseil Départemental 28 - Territoires Quartiers Politique de la Ville : - de Mainvilliers «Tallemon-Bretagne» - de Châteaudun : « Camus-Schweitzer »
Ouverture	Annuelle avec quelques courtes périodes de fermeture
Dernière évaluation	2024

A. MISSIONS PRINCIPALES

La prévention spécialisée, inscrite dans la loi du 2 janvier 2002 comme une mission du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, s'adresse aux enfants, adolescents, jeunes adultes et leur famille, en difficulté ou en rupture avec leur milieu afin de :

- Prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles ;
- Être un moyen de socialisation et de promotion des jeunes en grande difficulté ainsi que la promotion collective des quartiers ;
- Développer à titre préventif des actions éducatives auprès des jeunes en difficulté sur les territoires concernés ;
- Favoriser les prises de conscience par le milieu de vie des actions à mener en matière d'insertion sociale afin que chacun puisse y trouver sa place ;
- Faciliter l'accès du public concerné aux équipements de formation, de loisirs, de culture, au monde du travail, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement.

B. FAITS ET NOUVEAUTÉS DE 2025

Réorganisation du service

Depuis novembre 2025, l'ADSEA 28 a procédé à une réorganisation de ses structures en Pôle Prévention & Insertion (P.P.I.). Le SPS est désormais intégré à ce pôle aux côtés de l'Accueil Éducatif de Jour (AEJ), de l'Aide Jeunes Majeurs (AJM) et du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ). Cette structuration vise à renforcer la cohérence des accompagnements et à mutualiser les ressources sur les territoires.

Finalisation du projet de service

La réécriture du projet de service, engagée en 2024, a été poursuivie en 2025. La directrice, qui a pris ses fonctions le 1er novembre 2025, a repris la responsabilité de ce chantier. La transmission du document à la Direction Générale et au tarificateur est envisagée pour le deuxième semestre 2026.

Déploiement et consolidation sur les deux territoires

Le service a poursuivi et consolidé son déploiement sur le QPV Camus-Schweitzer à Châteaudun, initialement engagé en 2024. L'équipe s'est attachée à développer le diagnostic de territoire et à cibler le public des 16-20 ans. À Mainvilliers, le service a poursuivi les actions collectives engagées, notamment les chantiers éducatifs dans le cadre d'un projet « Ville » porté par une association intermédiaire.

Harmonisation des pratiques TRAJECT

Un travail d'harmonisation des modalités de renseignement du progiciel TRAJECT a été conduit au sein de l'équipe afin de produire des diagnostics de territoire plus affinés et d'améliorer la qualité des données transmises aux financeurs.

Situation des ressources humaines

L'année 2025 a été marquée par le départ de la coordinatrice au 08/08/2025, dont le poste est resté vacant au deuxième semestre. La directrice a pris ses fonctions en novembre 2025.

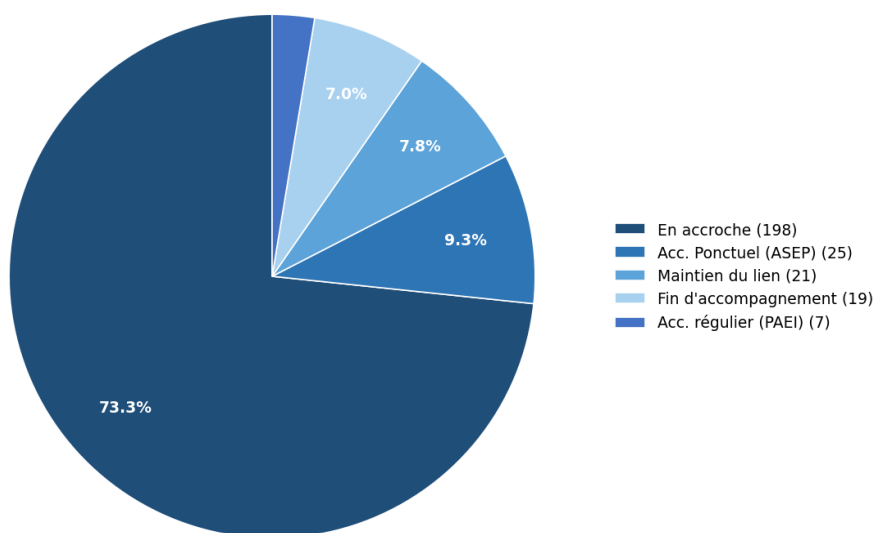
C. ACTIVITÉ 2025

Vue d'ensemble – Population suivie

En 2025, le Service de Prévention Spécialisée de l'ADSEA 28 a rencontré 270 jeunes sur l'ensemble de ses deux territoires d'intervention. Sur ces 270 jeunes, 73,3 % se trouvaient en phase d'accroche et environ 20 % bénéficiaient d'un accompagnement éducatif ponctuel ou régulier.

Répartition par type de lien

Répartition par type de lien (2025)

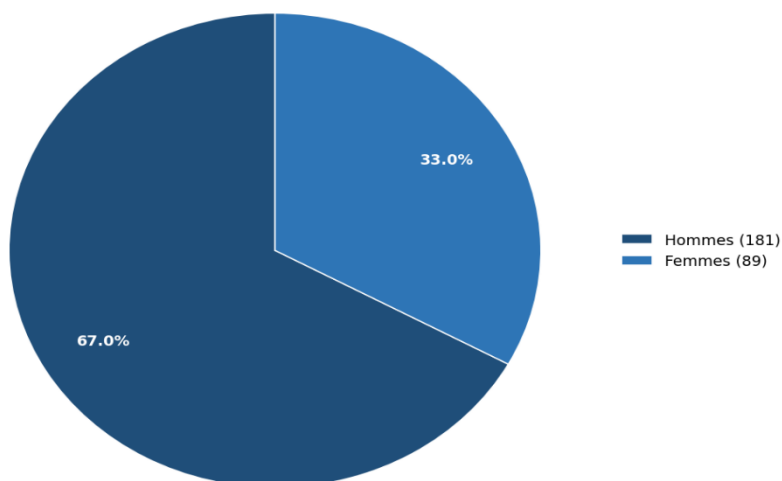


La très grande majorité des jeunes (73 %) se situe en phase d'accroche, ce qui reflète la nature de la prévention spécialisée, fondée sur une présence sociale active et une approche de « aller-vers ». Les accompagnements structurés (ASEP et PAEI) concernent respectivement 9 % et 3 % du public. On note également 8 % de jeunes en maintien du lien, signe de la continuité du travail éducatif engagé les années précédentes.

Répartition par genre (2025)

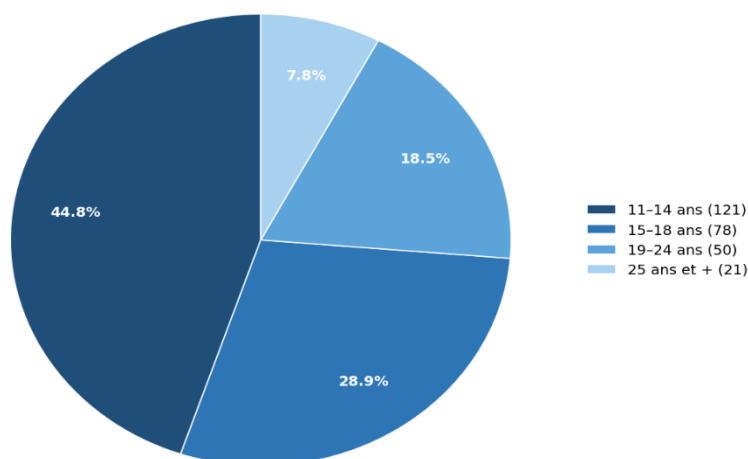
Répartition par genre

Les garçons représentent les deux tiers du public rencontré (67 %). Les filles, qui constituent un tiers (33 %), ont en moyenne un âge légèrement supérieur (17,1 ans contre 16,2 ans), suggérant une moindre visibilité dans l'espace public aux âges du collège. Ce constat mérite une attention particulière dans les orientations de l'équipe.



Répartition par tranche d'âge

Répartition par tranche d'âge (2025)

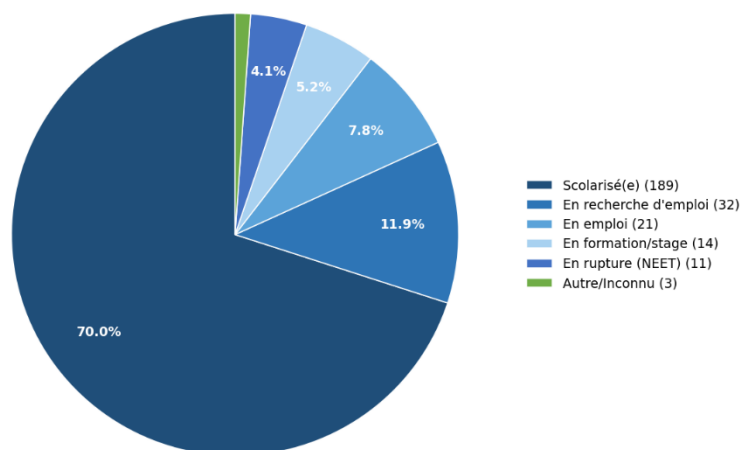


Les 11-14 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée (45 %), ce qui s'explique par les interventions régulières en milieu scolaire sur les deux territoires. La présence de jeunes adultes (27 %) souligne la dimension d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et le logement, particulièrement développée à Châteaudun.

Situation scolaire et professionnelle

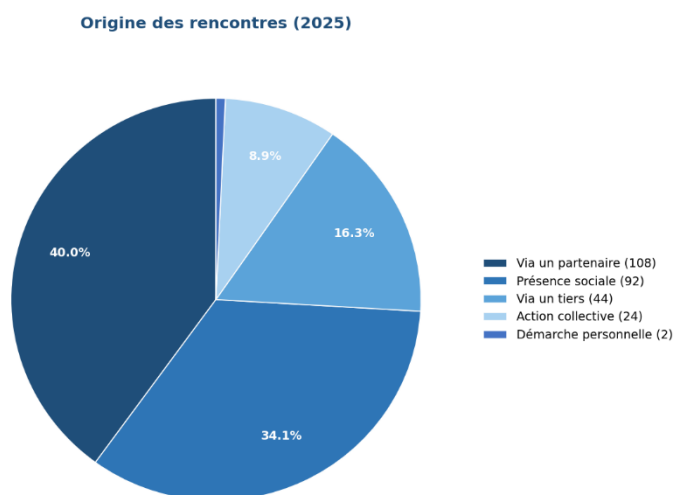
Situation scolaire et professionnelle (2025)

70 % des jeunes rencontrés sont scolarisés. Parmi les non-scolarisés, 4 % sont en situation de rupture complète (NEET). Ce profil, très majoritairement masculin (10 sur 11), invite à s'interroger sur la capacité du service à toucher les filles en décrochage, potentiellement moins visibles dans l'espace public.



Origine des rencontres

Les partenaires constituent la première porte d'entrée (40 %), devant la présence sociale (34 %). Les filles accèdent plus souvent au service via un tiers (23 sur 44) que via la présence sociale (23 sur 92), confirmant leur moindre visibilité dans l'espace public.



Activité par quartier

QPV Tallemont-Bretagne – Mainvilliers

Le service était en relation éducative avec 153 jeunes sur le QPV de Mainvilliers en 2025. Les actions collectives ont été renforcées grâce aux conventions avec le collège Jean Macé, le gymnase Coubertin et les Jardins partagés la Passerelle.

QPV Camus-Schweitzer – Châteaudun

117 jeunes identifiés sur le secteur de Châteaudun (92 garçons, 79 % – 25 filles, 21 %). La répartition par type de lien montre 73 % en accroche, 14 % en ASEP et 7 % en maintien du lien.

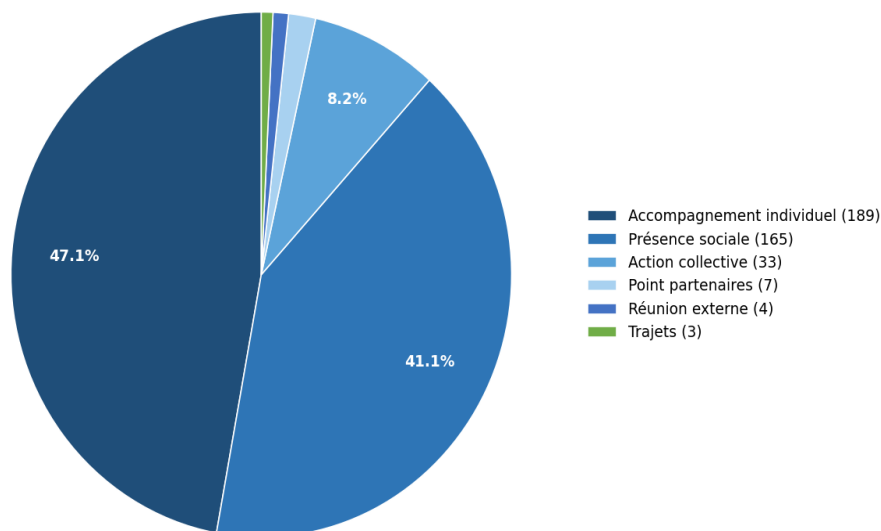
Type de lien	Nb jeunes	H	F	%
En accroche	117	92	25	73 %
Accompagnement Ponctuel (ASEP)	22	13	9	14 %
Accompagnement régulier (PAEI)	7	4	3	4 %
En maintien du lien	11	6	5	7 %
Fin d'accompagnement	3	2	1	2 %

Actions menées

En 2025, le service a réalisé au total 401 actions, mobilisant 1 102 participations de jeunes, pour une durée cumulée de 598,67 heures d'intervention.

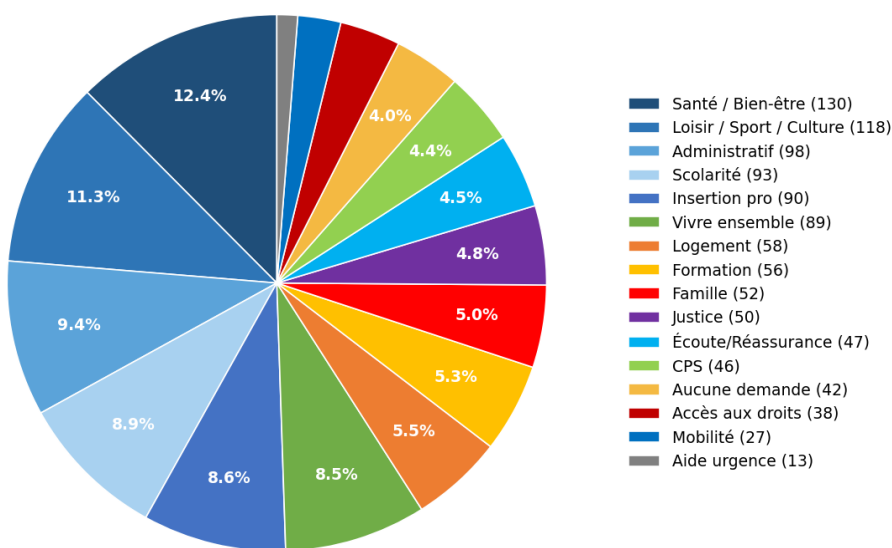
Nombre d'actions par type (2025)

L'accompagnement individuel (47 %) et la présence sociale (41 %) représentent ensemble 88 % des actions du service. Les actions collectives (8 %) constituent un axe à renforcer, notamment sur Châteaudun dont le dispositif est plus récent.



Domaines travaillés

Domaines travaillés (2025)

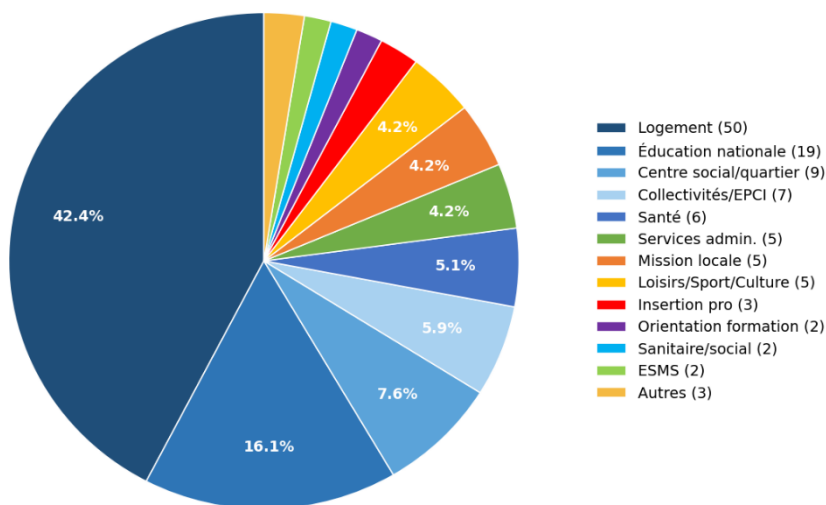


La santé et le bien-être arrivent en première position (12 %), confirmant le besoin identifié sur les deux territoires. Scolarité et insertion professionnelle (9 % chacun) reflètent les deux axes prioritaires adaptés aux tranches d'âge respectives des publics.

D. PARTENARIATS

En 2025, le réseau partenarial du Service de Prévention Spécialisée s'est maintenu et renforcé sur les deux territoires, avec 30 partenaires actifs ayant fait l'objet de 119 actions conjointes.

Actions par type de partenaire (2025)



Le partenariat avec les acteurs du Logement arrive très largement en tête (42 % des actions partenariales). L'Éducation nationale constitue le deuxième pôle partenarial (16 %), cohérent avec la tranche d'âge majoritaire du public (11-14 ans) et les conventions établies avec plusieurs collèges.

À Châteaudun

Le réseau partenarial, lancé en 2024, s'est consolidé en 2025 autour des conventions établies l'année précédente :

- Présence hebdomadaire à la Résidence Habitat Jeunes (RHJ) tous les lundis après-midi ;
- Partenariat actif avec les deux collèges du QPV (présence à la sortie, temps de jeux, remise du DNB) ;
- Accès au bureau du Point Info Jeunes tous les vendredis matin ;
- Mutualisation du local du service AEMO tous les jeudis matin ;
- Participation au Réseau Santé de Châteaudun et aux coordinations sociales territoriales.

À Mainvilliers

Les conventions établies en 2024 ont été maintenues et enrichies :

- Convention avec le collège Jean Macé (jeux et discussion le vendredi à la pause méridienne, présence à la sortie, temps forts) ;
- Dispositif « Viens commencer ton week-end avec nous » au gymnase Coubertin tous les vendredis après-midi (14h-16h30) ;
- Occupation du local au square d'Anjou les mercredis après-midi (Jardins partagés la Passerelle) ;
- Renouvellement des conventions avec le Centre Socio-Éducatif et le Programme Réussite Éducative ;
- Participation aux actions partenariales co-animées : anim' vacances, pause marché, jobs datings, fête des familles.

E. PERSPECTIVES POUR 2026

Pour l'ensemble du service

- Finalisation et transmission du projet de service au tarificateur (2e semestre 2026) ;
- Poursuite du travail d'harmonisation des pratiques de renseignement TRAJECT ;
- Améliorer la visibilité du service et l'étendre à Chartres Métropole
- Organisation de camps à l'échelle du service
- Stabilisation organisationnelle du Pôle Prévention & Insertion (PPI).

Pour le secteur de Châteaudun

- Renforcement des actions de travail de rue et autour de l'insertion professionnelle en lien avec les associations locales, la Mission Locale et les associations d'insertion ;
- Approfondissement du diagnostic de territoire et ciblage du public 16-20 ans ;
- Poursuite des actions autour de la santé et de la santé mentale.

Pour le secteur de Mainvilliers

- Participation à la mise en place de chantiers éducatifs dans le cadre du projet « Ville »
- Développement des actions collectives pour renforcer la visibilité du service et toucher davantage les jeunes filles ;
- Renforcement de la présence auprès des filles dans l'espace public et dans les actions collectives.

F. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Axes DACQ	Description	Actions mises en œuvre – SPS ADSEA 28 – 2025
Axe 1 Sécurité & Protection	Risques & protocoles	<i>Plan de lutte contre la maltraitance, charte de bientraitance associative, DUERP</i>
	Traçabilité	<i>Logiciel TRAJECT systématique · Harmonisation des pratiques de saisie 2025 · Statistiques annuelles transmises au CD 28 · Accès en mobilité</i>
Axe 2 Information adaptée	Livret d'accueil & droits	<i>Projet de service en finalisation · Intervention fondée sur l'adhésion libre (aller-vers, sans obligation)</i>
	Participation aux décisions	<i>Demande initiale recueillie dans TRAJECT · PAEI coconstruit avec le jeune (7 jeunes 2025)</i>
	Recueil de la parole	<i>Dans le cadre des rencontres avec les jeunes concernés</i>
	Lutte discriminations	<i>Théâtre forum « place des femmes » (Festisol) · 89 actions Vivre ensemble/Citoyenneté · Interventions collèges (valeurs républicaines)</i>
	Projet personnalisé	<i>PAEI pour les 7 jeunes en accompagnement régulier · 189 actions individuelles (222 h, 64 jeunes)</i>
Axe 3 Individualisation	Évaluation pluridisciplinaire	<i>Regards croisés en réunion d'équipe et coordinations</i>
	Travail avec les jeunes	<i>270 jeunes · 401 actions, 598 h · Santé/bien-être (130), loisirs (118), scolarité (93), insertion pro (90)</i>
	Continuité éducative	<i>21 jeunes en maintien du lien (8 %) · Présences hebdomadaires fixes sur les 2 QPV · Ouverture annuelle</i>
	Référentiels HAS	<i>Évaluation HAS 2024 · Contribution aux RBPP · Projet de service aligné sur les préconisations</i>
Axe 4 Qualité des pratiques	Analyse des pratiques	<i>A envisager avec un autre service du P.P.I</i>
	Formation continue	<i>1 éducateur en cours de formation (VAE) et plan de formation</i>
	Clarté des rôles	<i>Pôle PPI créé nov. 2025 (directrice, cheffe de service, éducateurs, comptable) · Projet de service en finalisation</i>

Axes DACQ	Description	Actions mises en œuvre – SPS ADSEA 28 – 2025
	Gestion documentaire	TRAJECT harmonisé 2025 · Projet de service en réécriture · Comptes administratifs transmis au tarificateur
	Politique qualité	Évaluation HAS 2024 · Projet de service = document cadre · Politique partagée Pôle PPI · Résultat positif 2025 (+36 709 €)
Axe 5 Gouvernance & pilotage	Indicateurs & tableaux de bord	Stats TRAJECT annuelles (lien, genre, âge, situation, domaines, partenaires) · CA avec écarts par groupes GR I/II/III
	Audits internes	Contrôle modèle arrêté 05/09/2013 · Analyse des écarts budgétaires par poste · Suivi véhicules par immatriculation
	Évaluations internes/externes	Évaluation externe HAS juin 2024 · Résultats intégrés orientations 2025-2026 · Sollicitation RBPP
	Implication des équipes	Équipe impliquée dans le projet de service · Harmonisation TRAJECT collective · Coordinations CTSF/PRE/CD/EN
	Partenariats formalisés	5 nouvelles conventions 2024 · 2 renouvelées 2025 (CSE, PRE) · 30 partenaires actifs · 119 actions partenariales
Axe 6 Réseau & ouverture	Coordination territoriale	Coordinations sociales 2 QPV · Instances CTSF, Régie de quartier, CSE · Réunions CD/PRE/EN · Réseau Santé Châteaudun
	Accès aux soins	Santé/bien-être = 1er domaine (130 actions, 39 jeunes) · Animations gestion des émotions (RHJ) · Actions santé mentale Châteaudun
	Insertion & scolarité	Scolarité : 93 actions, 3 collèges · Insertion pro : 90 actions, Mission locale, jobs datings · 70 % des jeunes scolarisés
	Communication familles	52 actions Famille (26 jeunes) · Adultes relais/médiateurs · Fête des familles Mainvilliers · Coordinations partenariales

SERVICE DE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

FICHE D'IDENTITE

Appellation	Le Pôle "Mandataires" se nomme désormais Service de Protection juridique des Majeurs (Conseil d'Administration du 07/06/2024)
Adresse	9 boulevard Clémenceau – 28000 CHARTRES
Mail direction	pole-mandataires@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00 209
FINESS	28 000 575 2
Equipe de direction :	Directrice : Noémie BASTIEN
Catégorie	Mesures de protection juridique auprès de majeurs (Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)
Population accueillie :	Prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé entre 18 et 35 ans).
Autorisation	Arrêté d'autorisation pour 15 ans en date du 27/09/2010
Capacité	
Ouverture	Toute l'année (du lundi au vendredi)
Dernière évaluation externe	2014

A. MISSIONS PRINCIPALES

Le SPJM exerce les mesures judiciaires de protection des majeurs prévues par la loi du 5 mars 2007 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 : tutelle, curatelle renforcée, curatelle simple et sauvegarde de justice.

L'ADSEA 28 exerce les mesures de protection juridique sur tout le territoire de l'Eure-et-Loir. Ces mesures sont prononcées par les juges du contentieux de la protection du Tribunal judiciaire de Chartres ou du Tribunal de proximité de Dreux.

Le service est reconnu pour sa prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé de 18 à 35 ans) aux profils très diversifiés. Par ailleurs, à notre connaissance, près de 90 % des majeurs accompagnés par le service ont auparavant bénéficié d'un dispositif de la Protection de l'Enfance. Les études nationales montrent que les jeunes sortant de l'ASE sont plus fréquemment confrontés à des troubles psychiques, à des ruptures de parcours et à des situations de précarité ou d'isolement. Ces facteurs n'entraînent pas en eux-mêmes l'ouverture d'une mesure de protection juridique, celle-ci ne pouvant être prononcée qu'en présence d'une altération des facultés médicalement constatée. Cela apporte néanmoins un éclairage sur les besoins d'accompagnement renforcé observés chez une grande partie des personnes suivies par le service et éclaire la complexité des situations rencontrées.

Ce public, reconnu comme particulièrement vulnérable, nécessite un accompagnement de proximité, intensif et réactif, qui mobilise fortement l'équipe.

B. FAITS MARQUANTS

Réorganisation du service :

Le Pôle Mandataire, auparavant intégré au Service Aide & Dialogue, a été restructuré et fonctionne désormais comme une entité autonome sous l'appellation **Service de Protection Juridique des Majeurs (S.P.J.M)**.

Ressources humaines :

Le départ du directeur a entraîné une réorganisation interne : la cheffe de service a assuré l'intérim avant d'être positionnée sur le poste de directrice à compter du 1^{er} novembre 2025.

Une stagiaire MJPM a été accueillie pendant près de quatre mois dans le cadre de sa 3^{ème} année de BUT en Carrières Juridiques. Son investissement et sa capacité d'adaptation ont constitué un appui appréciable pour l'équipe, notamment dans un contexte marqué par des arrêts de travail non remplacés.

L'ensemble des délégués mandataires a participé à une action de formation intitulée "*Actualisation des compétences professionnelles du MJPM*", visant à renforcer leurs connaissances et à consolider leurs pratiques.

C. PARTENARIAT

Dans le cadre de la première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM), organisée par la FNAT du 3 au 9 mars, notre service a coorganisé un colloque avec l'ATRD et en partenariat avec le Tribunal judiciaire. Cette manifestation qui s'est déroulée le 7 mars 2025, visait à faire connaître la protection juridique des majeurs au grand public à travers plusieurs interventions : présentation de la fonction de juge des tutelles et de son processus décisionnel, mandat de protection future présenté par un notaire, ainsi que les missions des services mandataires. Cet événement s'inscrivait dans une mobilisation nationale regroupant plus de 70 actions sur l'ensemble du territoire,

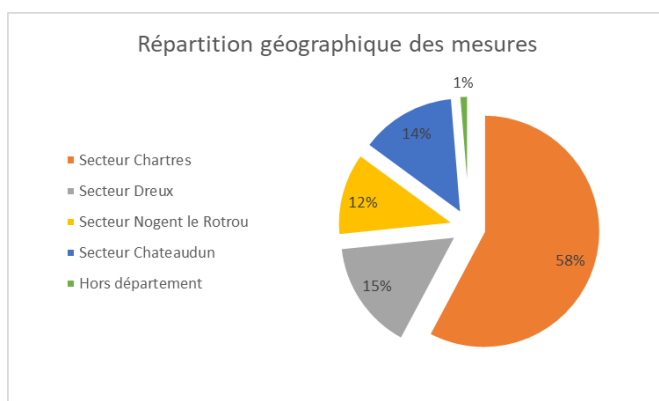
destinées à sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de ce secteur et à valoriser les métiers de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Une rencontre a été organisée à l'initiative des juges des contentieux de la protection et des greffiers des tribunaux de Chartres et de Dreux, réunissant l'ensemble des MJPM du territoire. Cette réunion, programmée le 28 mai 2025 au tribunal judiciaire de Chartres, avait pour objectif de favoriser les échanges autour des pratiques, d'aborder les problématiques rencontrées sur le terrain et de recueillir les questions ou remarques des professionnels afin d'adapter au mieux les modalités de mise en œuvre des mesures de protection.

De manière générale, notre service collabore étroitement avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de garantir un accompagnement cohérent et adapté aux besoins des personnes protégées. Cette dynamique partenariale s'accompagne également d'interventions ponctuelles, réalisées une à deux fois par an, notamment au sein des DAME, afin d'informer les professionnels et les familles, sur les mesures de protection et leurs modalités de mise en œuvre.

C. ACTIVITE

- Répartition géographique des mesures :



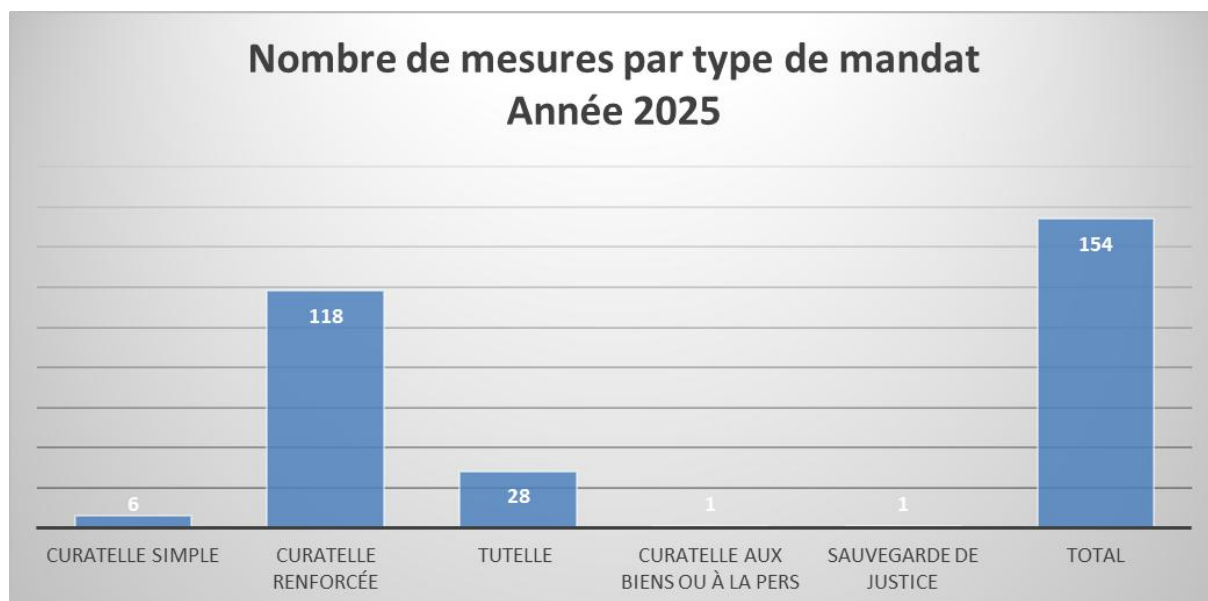
Le service a compétence sur l'ensemble du Département. deux personnes sont suivie hors du Département (Belgique et Essonne)

Evolution du nombre de mesures :

2021	2022	2023	2024	2025
143	145	142	159	154

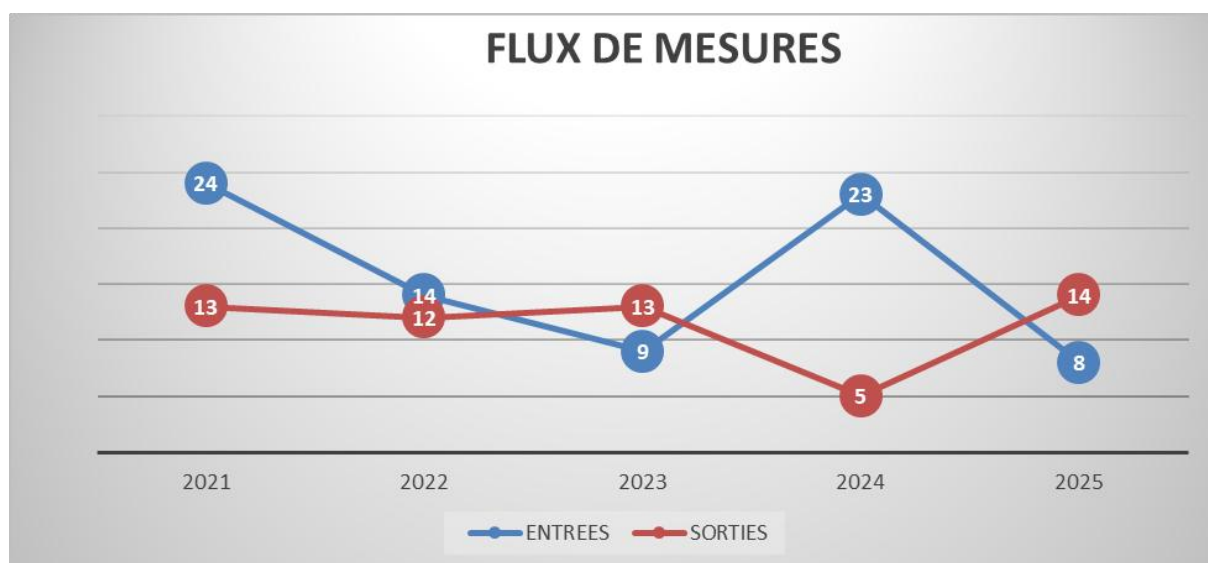
Notre objectif de 154 mesures a été atteint.

- Nombre de mesure par type de mandat en 2025 :



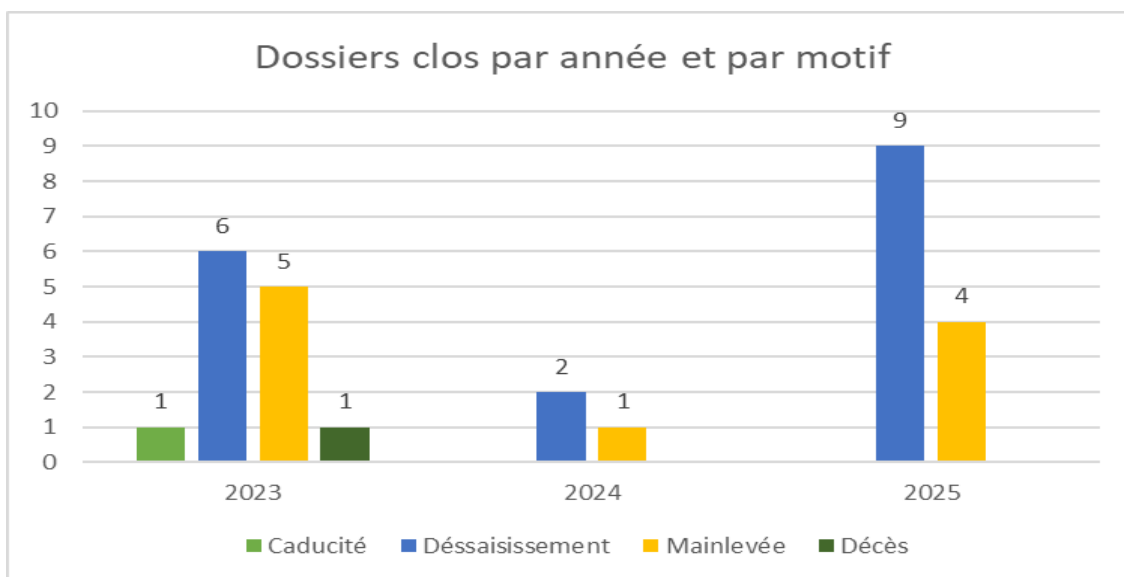
En 2024, près de 80 % des mesures exercées relevaient de la curatelle renforcée. En 2025, on observe une légère baisse de ces mesures, accompagnée d'une augmentation modérée des tutelles, traduisant une évolution progressive des besoins de protection.

- Entrées et sorties par année :



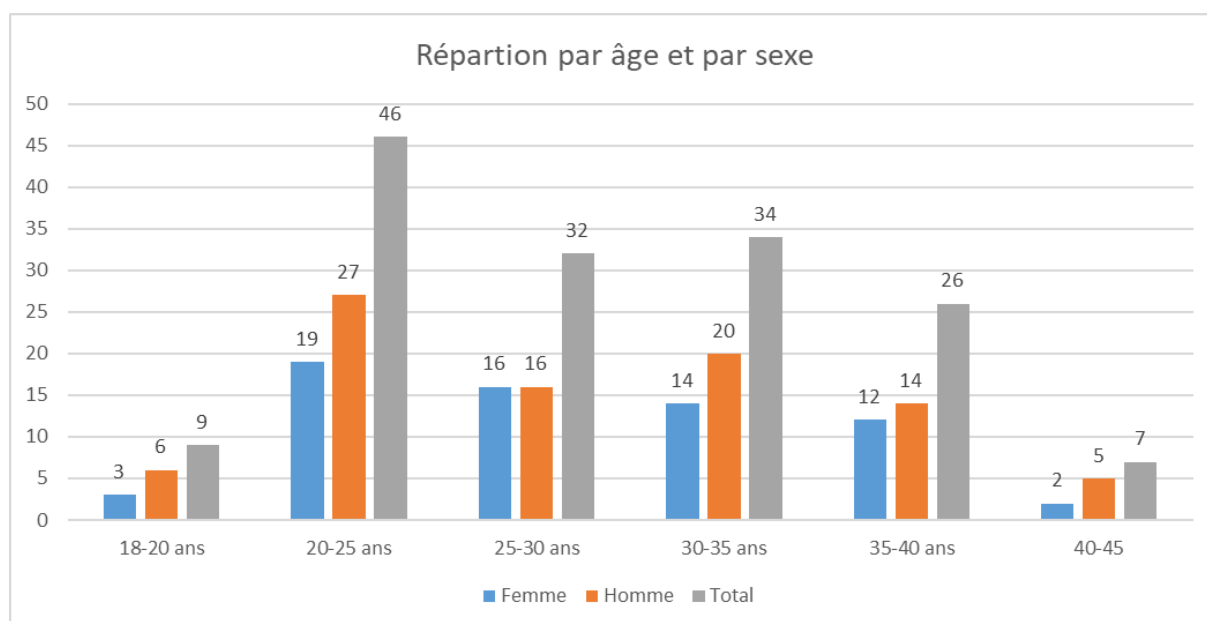
Nous pouvons observer une augmentation du nombre de sorties et une baisse du nombre d'entrée.

- **Dossier clos par année et par motif :**



Les dessaisissements ont été demandés pour cause de déménagement hors du département

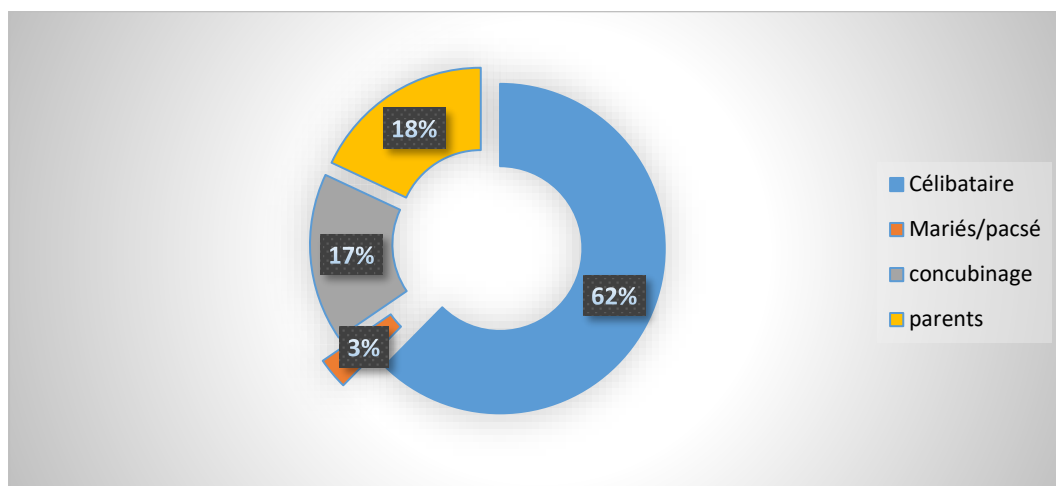
- **Répartition par âge et par sexe :**



La répartition hommes-femmes des personnes protégées est relativement équilibrée avec une légère majorité d'hommes.

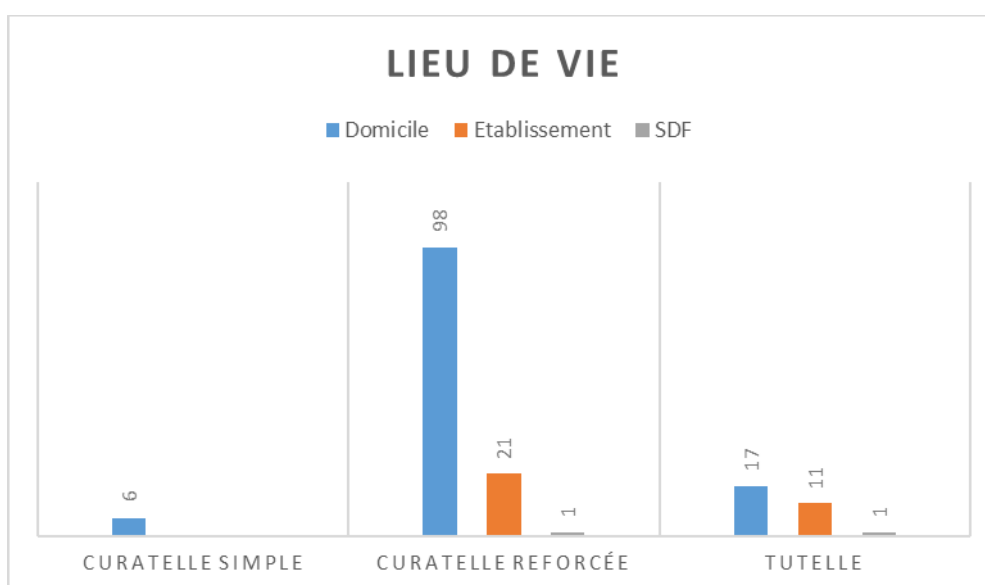
Les moins de 35 ans représentent près de 80 % de notre public. C'est ce qui fait la spécificité de ce service.

- **Situation Familiale :**



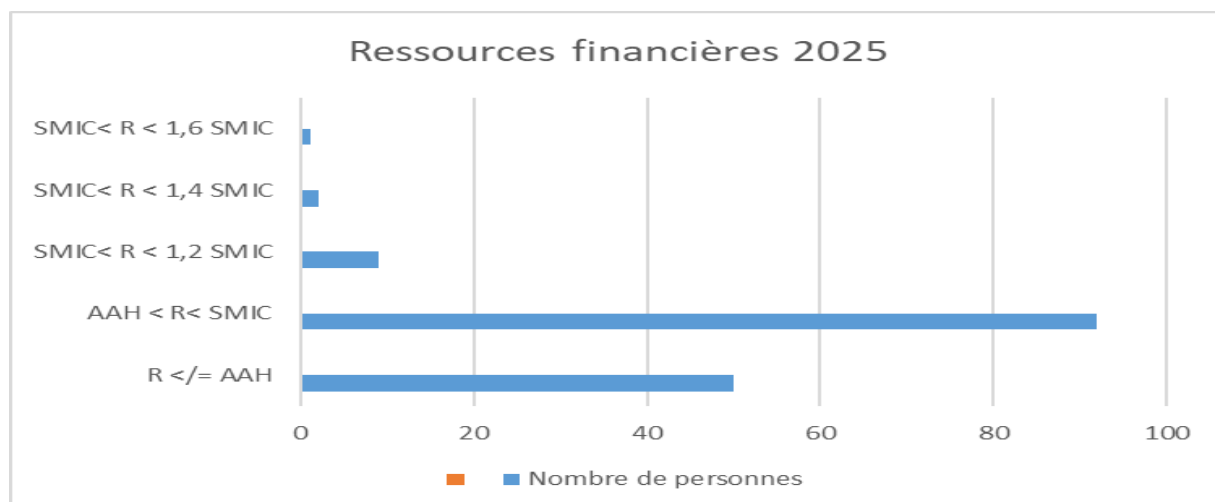
Les majeurs protégés que nous suivons sont en grande majorité célibataires.

- **Lieu de vie :**



En 2025, ce sont toujours près de 80% des majeurs protégés qui vivent dans un logement dit autonome. Des services comme les SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) ou les SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) peuvent intervenir.

- **Ressources financières :**



Un tiers des personnes suivies vit avec des ressources équivalentes ou inférieures au montant de l'AAH soit 1033.32 euros par mois au 31/12/2025. Le seuil de pauvreté s'élève à 1288 euros par mois.

Près des deux tiers vivent au-dessus du montant de l'AAH et en deçà du SMIC. Il s'agit pour la majorité, de personnes reconnues adulte handicapé travaillant au sein d'un ESAT.

D. PERSPECTIVES 2026

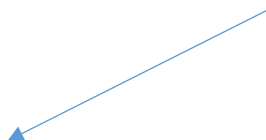
Au terme de cette année d'activité, notre service MJPM a poursuivi son engagement auprès des personnes vulnérables en garantissant un accompagnement individualisé, conforme aux exigences légales et éthiques. Malgré les difficultés rencontrées, notamment liées aux absences non remplacées, nous avons maintenu un accompagnement de qualité, attentif aux besoins et aux situations de chacun. Le développement de l'autonomie des personnes protégées demeure au centre de nos priorités et oriente l'ensemble de nos pratiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté constante d'adapter nos interventions aux besoins de chacun, tout en respectant leurs droits et leur capacité à agir.

Portés par cette dynamique, nous poursuivrons nos efforts dans une logique d'amélioration continue de la qualité afin d'assurer un accompagnement toujours plus pertinent et respectueux des parcours individuels et nous continuons à renforcer la sensibilisation et l'information des proches et des professionnels en développant des supports d'information et des temps d'information auprès des partenaires.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS EN MILIEU OUVERT



DEUX DISPOSITIFS



AEMO

Antenne Chartres – Châteaudun

37, rue de la Chacatière – 28 300 LEVES

Antenne Chartres-Nogent Le Rotrou

37, rue de la Chacatière-28 300 LEVES

Antenne DREUX

2, avenue des Bâtes-28 100 DREUX



AERMO et AERD

SERAD

2 avenue des Bâtes

28 100 DREUX

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS EN MILIEU OUVERT

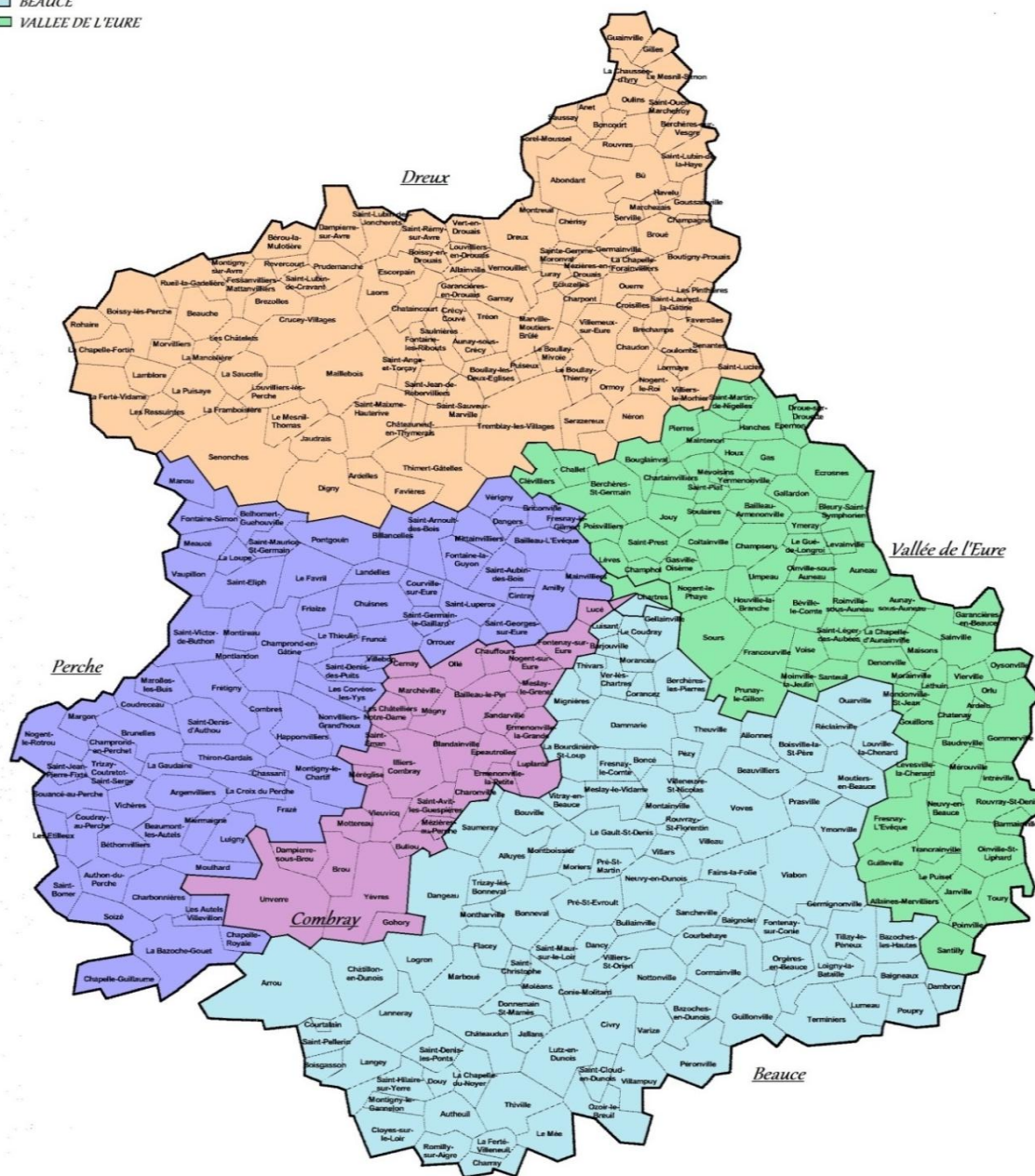
FICHE D'IDENTITE AEMO

Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28 300 LEVES
Mail Direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00282
FINESS	28 050 018 2
Direction	Isabelle LUXEREAU
Catégorie	Assistance éducative en milieu ouvert
Population accueillie	Enfants âgés de 0 à 18 ans et leur famille
Ouverture	Toute l'année
Habilitation	Arrêté renouvellement d'habilitation par le préfet et la PJJ pour 5 ans en date du 30/10/2019 Dossier de renouvellement envoyé le 31/03/2025
Autorisation	Courrier CD28 du 22/06/2016 renouvellement à partir du 01/01/2017 pour 15 ans. Courrier du 02/04/2024 : Augmentation de la capacité AEMO à 720 à 750 mesures - Transfert des AED au CD28 (arrêté du 11/03/2025)
Dernière évaluation	Evaluation externe : novembre 2023.

AEMO

- DREUX
- PERCHE
- COMBRAY
- BEAUCE
- VALLEE DE L'EURE

ADSEA 28 - SERVICE AEMO : SECTORISATION INTERNE DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



A. MISSIONS PRINCIPALES

Depuis 2012, le SAEMO (Service d'Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert) est autorisé à exercer des mesures d'assistance éducative ordonnées par les magistrats du Tribunal pour Enfants de Chartres, sur l'ensemble du territoire de l'Eure-et-Loir. Ces mesures concernent des mineurs de 0 à 18 ans faisant l'objet d'une décision judiciaire au titre des articles 375 à 382 du Code civil.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO), mesure centrale de l'assistance éducative, vise à protéger les mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation sont compromises, tout en privilégiant leur maintien dans leur milieu de vie. Elle consiste en un accompagnement des familles par un service habilité, afin de leur apporter aide et conseils dans l'exercice de l'autorité parentale.

Les lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 ont encouragé la diversification des modalités d'intervention, conduisant le SAEMO de l'ADSEA28 à développer, dès 2017, une activité de service éducatif renforcé d'aides à domicile (SERAD).

Depuis le 1er trimestre 2025, le service n'exerce plus de mesures d'AED. Par ailleurs, en 2025, l'ensemble des mesures TDC conduites par le SAEMO a été réorienté vers un service spécialisé, soit un total de 56 mesures.

Conformément à l'arrêté du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir (CD28) en date du 23 mai 2024, l'autorisation du service a été modifiée, portant désormais la capacité du SAEMO de l'ADSEA28 à 750 mesures d'AEMO.

Les interventions du service visent principalement à soutenir les parents dans l'exercice de leurs droits et devoirs, à mobiliser les ressources familiales et à accompagner les évolutions nécessaires afin de faire cesser les situations de danger ou de risque pour les mineurs.

B. LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2025

- ⇒ La réduction significative du nombre de mesures, consécutive aux décisions d'internalisation des AED et de réorientation des mesures de tiers digne de confiance, a généré une période de sous-activité au sein du service.

Dans ce contexte, un accord a été établi avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir (CD28) afin de maintenir le niveau d'activité, en développant un accompagnement des mesures selon une modalité dite « semi-intensive », sans révision du prix de journée.

- ⇒ Cette réorganisation a conduit à une adaptation rapide des modalités d'intervention, notamment par la suppression temporaire des logiques de sectorisation. Les mesures, attribuées au fil de l'eau, ont ainsi été réparties indépendamment des secteurs géographiques habituels.

Si cette organisation a permis d'optimiser la mobilisation des ressources et de répondre aux exigences d'activité, elle a néanmoins engendré des effets notables sur les conditions d'exercice des professionnels. Les travailleurs sociaux ont été amenés à intervenir de manière élargie sur l'ensemble du territoire, générant un phénomène d'« écartèlement » géographique et une augmentation des contraintes logistiques.

- ⇒ Par ailleurs, ce contexte a suscité un sentiment d'insécurité professionnelle au sein des équipes. Les évolutions rapides des modalités d'intervention, conjuguées à une moindre stabilité dans l'attribution des mesures, ont questionné le sens de l'accompagnement éducatif

En particulier, les professionnels ont exprimé des interrogations quant au risque réel de ruptures dans les parcours des mineurs et familles et aux difficultés à instaurer une relation éducative de qualité, inscrite dans la durée.

Ces éléments ont invité à une réflexion sur l'équilibre entre impératifs organisationnels et qualité de l'accompagnement, afin de garantir la continuité et la cohérence des interventions auprès des familles. L'insécurité de cette année 2025 est encore très perceptible en ce début d'année 2026.

- ⇒ Les évolutions d'activité intervenues sur la période ont également eu des répercussions significatives en matière de gestion des ressources humaines.

La baisse du nombre de mesures a conduit le service à réaliser des mesures d'ajustement budgétaire, notamment par le gel de postes vacants, afin de compenser la diminution d'activité et de préserver l'équilibre financier. Si cette décision a permis de maîtriser les charges, **elle a toutefois contribué à une tension accrue sur les équipes en place.**

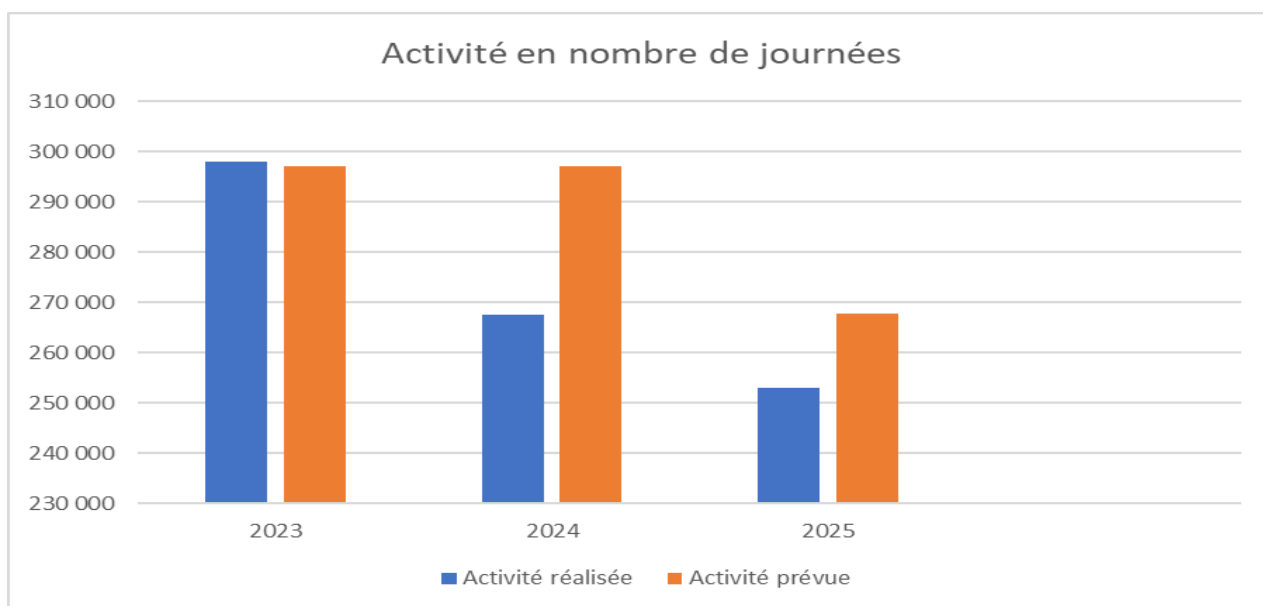
Dans ce contexte déjà fragilisé, l'année 2025 a été marquée par une augmentation des arrêts maladie, en lien avec des situations de fatigue professionnelle et d'épuisement psychologique. Les transformations rapides de l'organisation du travail, associées à une perte de repères et de stabilité dans les modalités d'intervention, ont également entraîné une forme de désengagement chez certains professionnels.

Par ailleurs, plusieurs démissions ont été enregistrées, traduisant pour certains travailleurs sociaux une volonté de réorientation professionnelle, voire de départ du champ de la Protection de l'Enfance. Ces mouvements interrogent plus largement l'attractivité et la soutenabilité des conditions d'exercice dans ce contexte de mutation.

C. L'ACTIVITE DU SAEMO

1) En nombre de journées

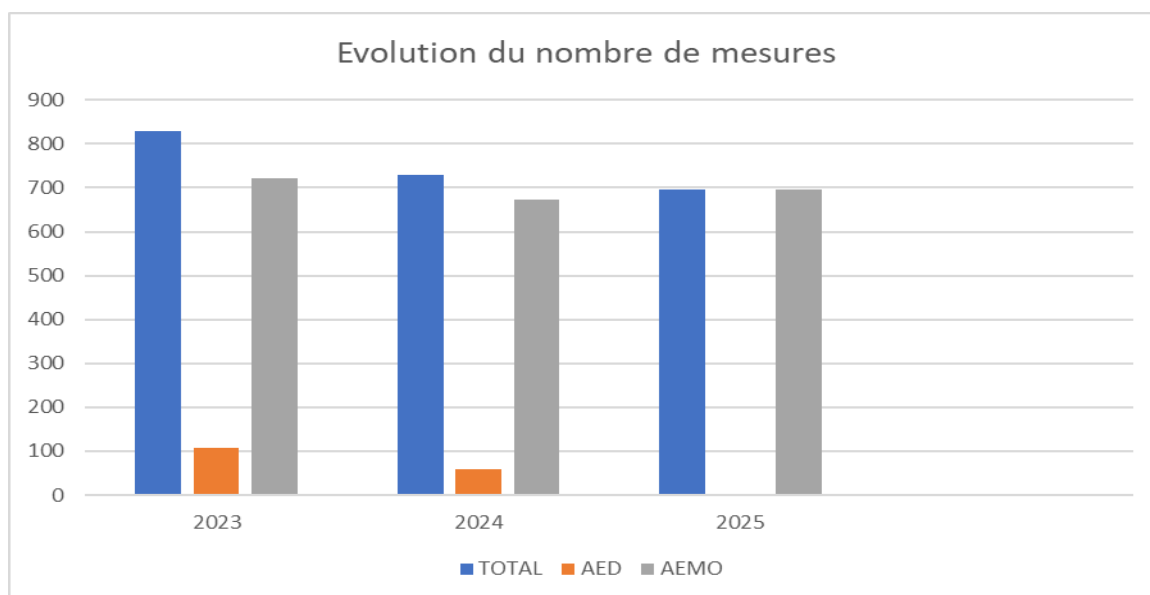
Les éléments concernant l'activité 2025 s'appuient sur les missions AEMO et TDC (sur les 6 premiers mois de l'année).



L'année 2025 se termine avec un déficit de -14 573 journées.

2) Evolution du nombre de mesures AEMO-AED prises en charge.

L'agrément autorisé pour le SAEMO, AED et AEMO confondues est de 850 mesures (720 AEMO et 130 AED) pour un taux d'occupation à 100%. Pour un taux d'occupation à 95,7% ce sont 814 mesures à suivre.



La particularité de cette année 2025 repose sur la décision de réorienter les mesures TDC vers un service habilité et par conséquent la perte de 56 mesures sur l'activité du service.

C'est une moyenne de 696 mesures pour 750 mesures qui ont été menées soit un déficit d'activité de 54 mesures. Celui-ci se justifie factuellement par le glissement des 56 TDC.

3) Le jeu des entrées et des sorties

Si notre agrément est de 750 mesures, le jeu des entrées et des sorties montre que le service prend en charge un nombre plus important de mineurs sur l'année. Sur 2025 ce sont 1092 mineurs qui ont été accompagnés.

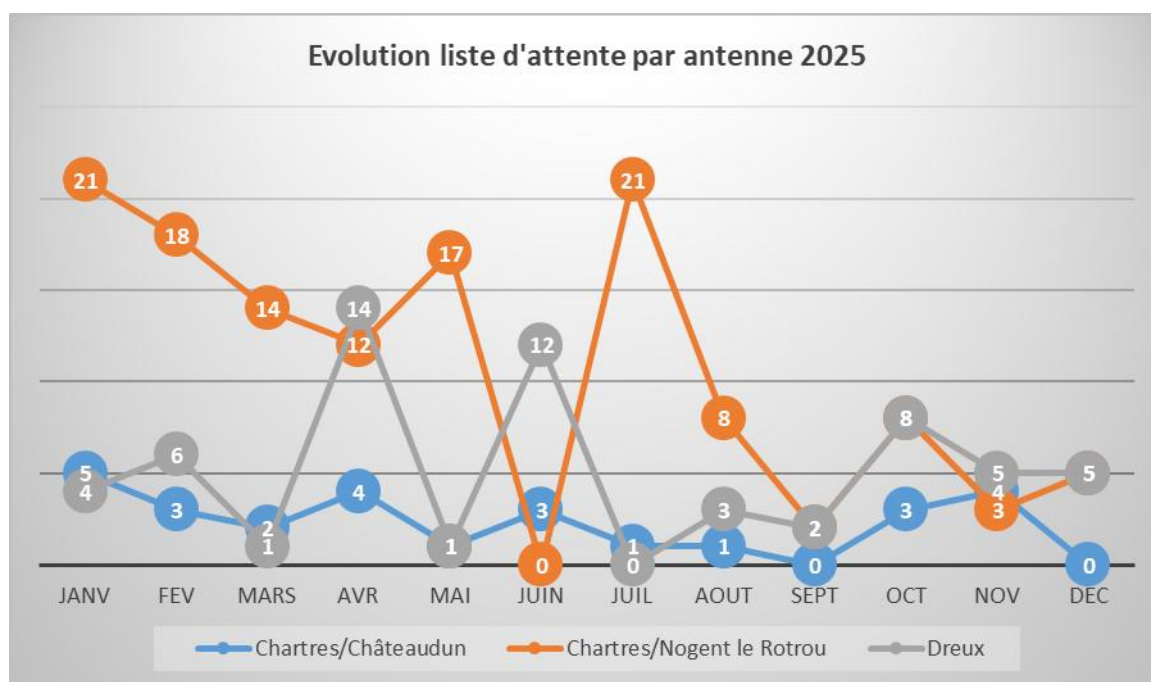
Ce résultat est le plus faible connu par le service. Il s'explique par l'internalisation des AED, le glissement des TDC mais aussi par une baisse conséquente d'ordonnancement d'AEMO. Si nous pouvons faire l'hypothèse que cette diminution peut être liée par le développement de dispositifs alternatifs (SERAD ; SERAD H), le constat du tribunal de l'arrivée de situations extrêmement dégradées les a conduits à prononcer des mesures plus restrictives (placements).

Malgré ce contexte, nous pouvons toutefois observer une régularité de prise en charge de mesures sur l'antenne Chartres Châteaudun.

	2023	2024	2025
Chartres - Châteaudun	457	477	464
Chartres – Nogent le Rotrou	475	455	363
Dreux	344	334	265
Total SAEMO	1276	1266	1092

4) La liste d'attente

L'année 2024 indiquait une moyenne de 146 mesures en attente.



La liste d'attente a été très basse sur l'exercice 2025 avec des périodes d'aucune mesure en attente. C'est dans ce contexte, en accord avec l'ASE 28, nous avons conduit des mesures de façon plus intensive dans l'attente de l'arrivée de mesures sur la liste d'attente.

5) Durée des mesures

En 2025 nous observons un maintien de la durée des mesures qui reste en moyenne de 19 mois.

Durée des mesures		2023	2024	2025
	- de 1 mois	7	5	10
	De 1 à 3 mois	21	31	20
	De 3 à 6 mois	88	80	47
	De 6 à 9 mois	108	105	69
	De 9 à 12 mois	220	157	169
	De 1 à 2 ans	433	445	369
	De 2 à 3 ans	222	232	222
	De 3 à 5 ans	113	147	133
	De 5 à 10 ans	56	58	46
	De 10 à 15 ans	2	2	2
	15 ans et +	6	4	2
<i>Durée moyenne des mesures</i>		17 mois	19 mois	19 mois

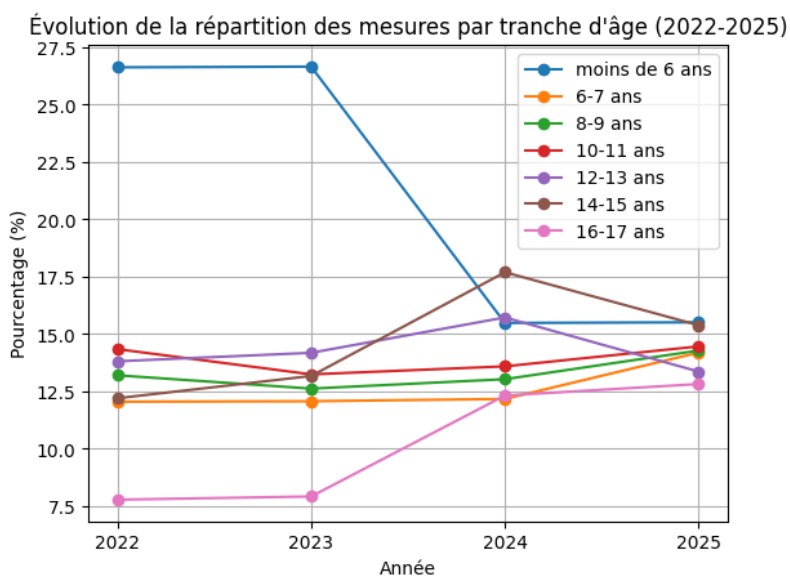
En 2025, la durée moyenne des mesures d'AEMO se stabilise à 19 mois, confirmant la tendance observée en 2024.

L'analyse détaillée met en évidence une évolution contrastée : si les mesures de très courte durée augmentent, les durées intermédiaires (3 à 9 mois) diminuent nettement, traduisant une moindre proportion de situations rapidement résolutive.

Parallèlement, les mesures longues demeurent fortement représentées, témoignant d'une complexité persistante des situations accompagnées et d'un besoin d'intervention dans la durée.

Cette polarisation des durées interroge les conditions de sortie des dispositifs ainsi que les possibilités de relais vers des réponses adaptées (liste d'attente de longue durée sur les dispositifs renforcés).

6) La répartition par tranche d'âge



L'analyse de la répartition par âge entre 2022 et 2025 met en évidence une évolution significative du public accompagné. La part des enfants de moins de 6 ans connaît une baisse marquée, passant d'environ 26 % à 15 %, traduisant un recul des interventions précoces.

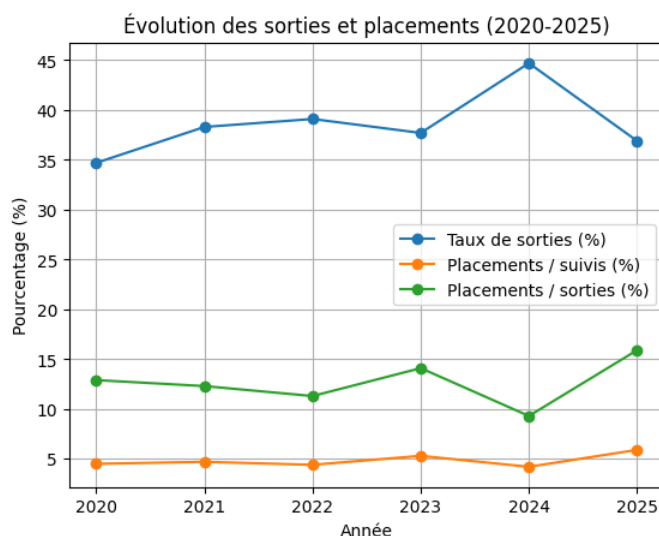
Parallèlement, la part des adolescents, notamment âgés de 14 à 17 ans, augmente sensiblement, confirmant une tendance à l'accompagnement de situations plus tardives et souvent plus complexes.

Les tranches d'âge intermédiaires (6 à 13 ans) demeurent relativement stables, constituant toujours le socle de l'activité, bien que leur poids relatif tende à diminuer.

Ces éléments, croisés avec la stabilisation de la durée moyenne des mesures à 19 mois, témoignent d'une transformation du public accompagné, caractérisée par un vieillissement et une intensification des problématiques.

7) Sorties des mesures

	2023	2024	2025
Enfants suivis	1276	1266	1092
Sorties	482	566	403
Placements à l'issue de la mesure d'AEMO	68	53	64
Placements /nombre d'enfants suivis dans l'année	5,30%	4,20%	5,9%



L'année 2025 se caractérise par une baisse du taux de sorties (36,9 %) après une année 2024 particulièrement dynamique. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation significative du taux de placements, tant rapporté au nombre de jeunes suivis (5,9 %) qu'au nombre de sorties (15,9 %), niveau le plus élevé observé sur la période.

Cette évolution traduit un durcissement des parcours de sortie : les mesures se clôturent moins fréquemment et, lorsqu'elles se terminent, elles aboutissent davantage à une orientation vers un placement.

Comparativement à 2024, qui apparaissait comme une année atypique marquée par une forte fluidité des sorties, l'année 2025 témoigne d'un retour à des tensions plus importantes dans l'accompagnement des situations.

Ces éléments, croisés avec le maintien de durées de prise en charge élevées et le vieillissement du public accompagné, suggèrent une complexification accrue des situations, nécessitant des interventions plus longues et conduisant plus fréquemment à des mesures de protection renforcées.

D. LES OUTILS : SUPPORTS A LA RELATION EDUCATIVE ET AU SOUTIEN DE LA PARENTALITE

1) Les activités et les séjours

Antenne DREUX :

En 2025 un camp “adolescents” a été organisé en Belgique sur la période des vacances de la TOUSSAINT. Des activités sont aussi largement proposées aux enfants suivis.



Antenne Chartres Nogent a organisé tout au long de l'année plusieurs activités collectives :

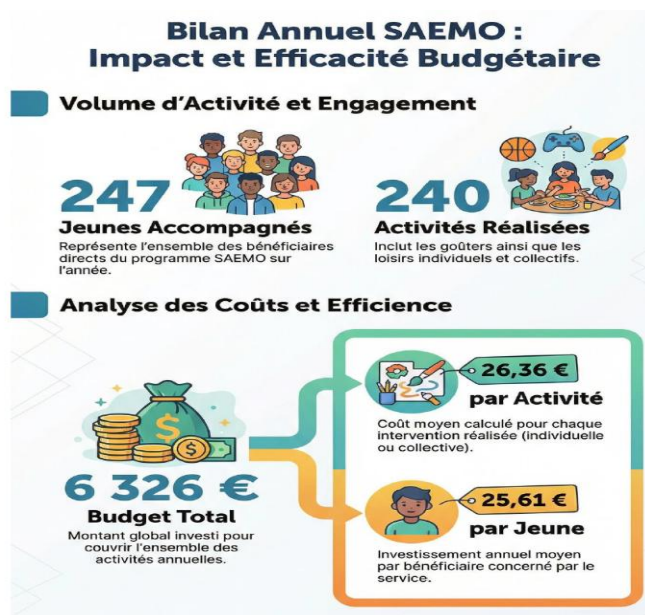
- SOCCER: repérer l'enfant dans un groupe” : 8 jeunes concernés ;
- CROSSFIT: “estime de soi, acceptation du regard des autres”16 jeunes concernés ;
- ESPACE 360: “Observer l'enfant dans un groupe et en fratrie” : 14 jeunes concernés ;
- LA TANIERE: “observer le lien parents/enfants” :15 jeunes concernés ;
- ESPACE RAMBOUILLET: “Observer le lien parents/enfants : 9 jeunes concernés ;
- ATELIER YOGA: “Observer le lien parents/enfants : 4 jeunes concernés ;
- ATELIER GOURMAND et ATELIER COOKIES : “observer le lien parents/enfants : 9 jeunes concernés.

Ce sont 75 jeunes sur cette antenne qui ont bénéficié d'activités collectives spécifiques.

L'antenne Chartres Châteaudun propose sur 2025 d'analyser son budget activité de la façon suivante

En 2025, l'ensemble des secteurs du SAEMO a poursuivi une dynamique forte autour des actions éducatives individuelles, collectives et des séjours éducatifs. Ainsi, plus de 500 mineurs, sur les 1 090 enfants accompagnés au cours de l'année, ont pu bénéficier d'au moins une action éducative complémentaire au suivi AEMO classique.

Une étude réalisée par l'une des antennes du service met en évidence un coût moyen de 25,61 euros par enfant et par an consacré à ces actions. Ce montant, particulièrement modéré au regard des enjeux éducatifs, témoigne d'une mobilisation importante des



professionnels pour développer des supports éducatifs adaptés, accessibles et porteurs de sens.

Au-delà de leur dimension occupationnelle, ces activités constituent de véritables outils d'évaluation et d'accompagnement dans le cadre des mesures d'AEMO. Elles permettent aux professionnels d'observer les mineurs dans des contextes différents du domicile familial, de repérer leurs capacités relationnelles, comportementales et émotionnelles, mais également d'évaluer les compétences parentales à travers la préparation, l'adhésion et le soutien apporté au projet proposé.

Les actions collectives et les séjours favorisent également la socialisation, l'estime de soi, l'ouverture à l'extérieur et l'expérimentation de nouvelles expériences parfois inédites pour les enfants accompagnés. Ils représentent des espaces privilégiés de création du lien éducatif, souvent facilitateurs dans l'instauration de la relation de confiance avec les familles.

Ces temps éducatifs permettent enfin de soutenir l'inscription des mineurs dans des dynamiques positives, de valoriser leurs compétences et de travailler de manière concrète les objectifs des mesures d'assistance éducative. Ils participent pleinement à la prévention des situations de rupture et au maintien du mineur dans son environnement familial et social.

2) [L'accompagnement par l'équipe psychologique](#)

Dans le cadre de la réécriture du projet de service, le SAEMO a engagé en 2025 une réflexion approfondie autour de la place du psychologue en AEMO, afin de renforcer l'articulation entre approche éducative et éclairage clinique.

Cette dynamique s'est traduite par le **développement des entretiens psycho-éducatifs**, favorisant une meilleure compréhension des situations familiales et une approche plus globale des besoins des mineurs accompagnés. **Les accompagnements psychologiques individuels**, proposés pendant le temps de la mesure, ont également connu une augmentation significative au cours de l'exercice 2025. Dans certaines situations, le service a permis, à titre exceptionnel, **des interventions des psychologues au domicile des familles**. Ces déplacements ont pour objectif de faciliter la rencontre avec les enfants et les parents, de lever certains freins ou représentations autour du recours au psychologue, et d'utiliser le cadre du domicile comme support à la création du lien et à l'observation clinique. Si ces interventions ne peuvent être généralisées au regard du nombre de suivis assurés sur chaque antenne, elles demeurent possibles lorsque la situation le nécessite.

Les psychologues participent également pleinement à l'évaluation des situations accompagnées. Lorsqu'ils interviennent auprès d'une famille, leur contribution à **l'écriture des rapports d'échéance** permet d'apporter un éclairage clinique complémentaire, soutenant ainsi l'analyse pluridisciplinaire et l'aide à la décision judiciaire. Ils peuvent également rédiger **des notes spécifiques** en dehors des échéances lorsque certaines situations nécessitent un apport clinique particulier.

L'ensemble de ces évolutions témoigne de la volonté du service de renforcer la complémentarité des regards éducatifs et psychologiques au bénéfice de la qualité de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles.

3) [Focus sur la question de la double vulnérabilité.](#)

La question de la double vulnérabilité, constitue un enjeu majeur dans l'accompagnement des familles suivies par le SAEMO.

En 2025, sur les 1 090 mineurs accompagnés par le service, 100 enfants bénéficiaient d'une reconnaissance auprès de la MDA, soit près de 9 % des situations suivies. Par ailleurs, 40 parents

accompagnés dans le cadre des mesures présentait également une reconnaissance de handicap, venant parfois complexifier l'exercice de la parentalité et les modalités d'accompagnement éducatif.

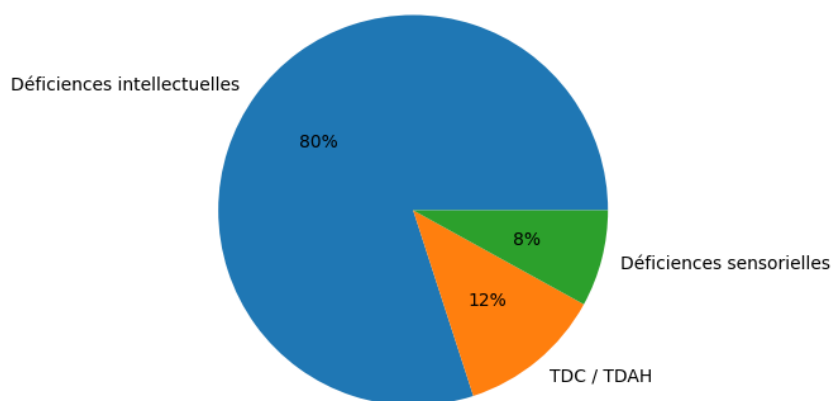
L'accompagnement de ces situations nécessite une forte articulation partenariale. Les principaux partenaires mobilisés par le SAEMO sont notamment les DITEP, le SPIJ, les SESSAD, les CAMSP, les CMPP, les DAME, ainsi que les établissements scolaires disposant de dispositifs spécialisés tels que les classes ULIS ou SEGPA.

Les problématiques principalement rencontrées chez les mineurs concernés relèvent :

- Des déficiences intellectuelles : 80 %,
- Des troubles du développement et troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité. (TDC/TDAH) : 12 %,
- Des déficiences sensorielles : 8 %.

Ces situations de double vulnérabilité nécessitent des accompagnements renforcés, une coordination étroite entre les acteurs du soin, du médico-social et de la Protection de l'Enfance, ainsi qu'une adaptation constante des pratiques professionnelles afin de garantir la compréhension des besoins spécifiques des enfants et de leurs familles.

Répartition des difficultés repérées
chez les enfants bénéficiant d'une reconnaissance MDA



E. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

➤ **Evaluation externe :**

Le SAEMO dans le cadre des groupes de travail DACQ a continué de suivre sur 2025 son plan d'action DACQ et particulièrement concernant les critères impératifs. Sept fiches actions permettaient le suivi.

FICHE ACTION	OBJECTIFS	AVANCEMENT	ETAT DE REALISATION
Plan de prévention des risques de maltraitance et de violence	Définir et déployer un plan de prévention au niveau associatif et de l'ESSMS	Le plan Associatif est défini. Pour le SAEMO : reste la cartographie à finaliser	En cours en 2025
Traitement des signalements de maltraitance	Définir la procédure de traitement des signalements (EI/EIG)	Procédure associative définie.	Réalisé et opérationnel
Recueil et traitement des plaintes et réclamations/ Mise en œuvre de RETEX	Formaliser un dispositif accessible aux usagers. Recueillir et traiter les RETEX	Procédure définie et disponible sur le site de l'ADSEA28.	Réalisé et opérationnel
Suivi des RETEX dans le plan de prévention	Jusitfier la mise en place de RETEX	RETEX réalisés/ Feuilles d'émargements attestant l'application	Réalisé et appliqué.
Diffusion du plan de prévention	Assurer la diffusion des informations	Plan et documents de prévention disponibles sur l'intranet ADSEA28	Réalisé.
Plan de crise "plan bleu"	Elaborer un plan de crise et décliner sur les services	Plan associatif rédigé et validé. Il est décliné sur le SAEMO sous forme de procédure interne	Réalisé.

Réécriture du projet de service :

Le groupe COPIL se composait de :

- ⇒ 2 travailleurs sociaux par antenne
- ⇒ 3 psychologues
- ⇒ Les chefs de service
- ⇒ Les nouveaux professionnels
- ⇒ La Directrice
- ⇒ Les administrateurs référents.

Les rencontres du COPIL ont lieu de façon mensuelle. Chaque membre du groupe doit être en mesure de restituer sur leurs équipes respectives l'avancement du projet de service.

Des ateliers ont été constitués pour la réalisation de certains travaux comme le livret d'accueil pour les enfants, la réflexion sur des grilles d'évaluation du danger (Référentiel Rhône-Alpes/Les besoins fondamentaux de l'enfant...).

Le projet de service s'est finalisé fin 2025 et a été validé en Conseil d'Administration le 9 février 2026.

CONCLUSION : LES PERSPECTIVES 2026

- ⇒ Poursuite de la mise à jour continu du projet de service récemment validé (9/02/2026)
- ⇒ Poursuite de la DACQ
- ⇒ S'assurer de la stabilité des équipes tant dans la composition que dans la fidélisation des salariés.
- ⇒ Faire monter les professionnels en compétence au travers de formations collectives : les nouvelles problématiques mais aussi la bientraitance, les droits des usagers, la responsabilité...

SERVICE EDUCATIF RENFORCE D'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE

FICHE D'IDENTITE

Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28 300 LEVES
Adresse du SERAD	2, avenue des Bâtes- 28 100 DREUX
Mail Direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00274
FINESS	28 000 921 8
Direction	Isabelle LUXEREAU
Catégorie	Assistance éducative renforcée à domicile
Population accueillie	Enfants (0 à 18 ans) et familles
Habilitation	Courrier du CD28 du 26/06/2017 : ouverture en octobre 2017 pour 30 mesures sur le secteur de DREUX (arrêté du 08/12/2017).
Autorisation	Courrier du CD28 du 24/01/2024 : Développement à 60 mesures au 01/06/2024 (arrêté publié le 07/01/2025).
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation	Evaluation externe : 28 et 29 novembre 2023

A. LES MISSIONS PRINCIPALES

⇒ [Préambule](#)

La loi du 14 Mars 2016, renforce celle du 5 mars 2007 et a ouvert la voie de l'innovation, incitant à la diversification des prises en charge et permettant le développement en France d'une palette d'approches complémentaires : placements séquentiels, placements à domicile, aides et actions éducatives renforcées à domicile.

C'est dans ce contexte législatif qu'en août 2016, le SAEMO de l'ADSEA 28 transmet à l'Aide Sociale à l'Enfance sa volonté d'entrer dans un dispositif éducatif renforcé à domicile sur le secteur drouais.

En février 2017, le Conseil Départemental d'Eure et Loir donnera un avis favorable pour ce projet à hauteur de 30 mesures renforcées. Le service débutera cette action le 1^{er} octobre 2017.

Depuis, le SERAD a toujours eu une activité très dense. La forte demande nous a poussés à avoir une liste d'attente, ce qui reste un paradoxe dès lors que ces mesures doivent être immédiatement prises en charge.

C'est pourquoi, pour répondre à cette demande, le Conseil Départemental d'Eure et Loir nous accordera une autorisation d'extension de notre dispositif à hauteur de 40 mesures à partir du 1^{er} janvier 2022. En janvier 2024, le CD28 nous accorde une nouvelle extension du dispositif SERAD passant à 60 mesures. Une équipe dédiée est alors constituée.

⇒ [Les missions](#)

Une modalité d'intervention spécifique et supplémentaire dans le champ de la Protection de l'Enfance

L'action du **S.E.R.A.D de l'ADSEA28** a pour objectif premier la restauration des capacités éducatives parentales centrées sur les besoins de l'enfant. Il s'agit d'un mode d'intervention intensif mais qui se réfère aux principes de l'action éducative en milieu naturel de l'enfant ; travail à partir du potentiel des différents membres de la famille.

Le principe de mise en place du **S.E.R.A.D** s'inscrit dans la philosophie des lois du 5 mars 2007, du 14 mars 2016 et du 7 Février 2022 dont les principes primordiaux sont :

- Travailler au plus près des familles, dans un objectif de prévention ;
- Privilégier le maintien des enfants dans leur famille,
- Le renforcement de l'accueil chez un membre de la famille ou un tiers digne de confiance,
- Promouvoir les compétences parentales et celles de leur environnement,
- Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

Le S.E.R.A.D peut à défaut, si les capacités d'évolution des parents sont insuffisantes au regard des besoins de l'enfant, préconiser le placement pour prévenir des troubles du développement et de la structuration de la personnalité de l'enfant. Le S.E.R.A.D peut aussi accompagner un retour de placement ou encore être une alternative à un placement non efficient par un soutien soutenu du jeune et de sa famille.

B. LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2025

- Finalisation du projet de service SERAD,
- Stabilité de l'équipe éducative,
- Séjour adolescent en Belgique avec l'AEMO de Dreux.

C. L'ACTIVITE DU SERAD

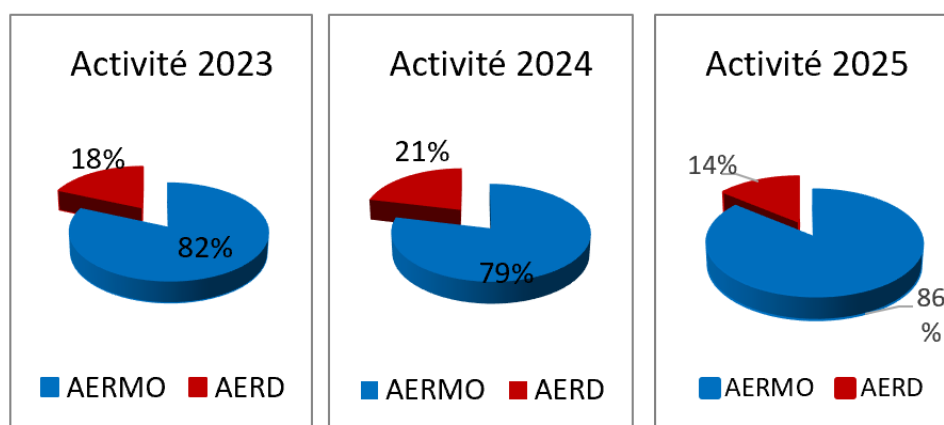
1) [Le nombre de journées](#)

L'activité du SERAD fonctionne sous forme de dotation globale. L'activité réelle devant être identique à l'activité prévue avec 19 130 journées.

	2022	2023	2024	2025
Activité prévue	14308	14308	19130	21 462
Activité réalisée	14308	14308	19130	21 462
Ecart	0	0	0	0

Nous observons depuis 2024 une augmentation du nombre de journées à réaliser. Il s'agit ici de l'extension du dispositif passant de 40 à 60 mesures.

2) [Deux modalités : AERMO/AERD un équilibre difficile à atteindre.](#)



En 2023, les mesures administratives représentaient 18 % de l'activité contre 82 % pour les mesures judiciaires. En 2024, la part des AERD avait progressé à 21 %, traduisant une volonté de renforcer les réponses administratives et préventives. Toutefois, en 2025, cette proportion diminue à nouveau pour atteindre 14 %, tandis que les mesures judiciaires représentent désormais 86 % de l'activité.

Ces variations illustrent la complexité à maintenir un équilibre pérenne entre ces deux modalités d'intervention, pourtant complémentaires dans le champ de la Protection de l'Enfance. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

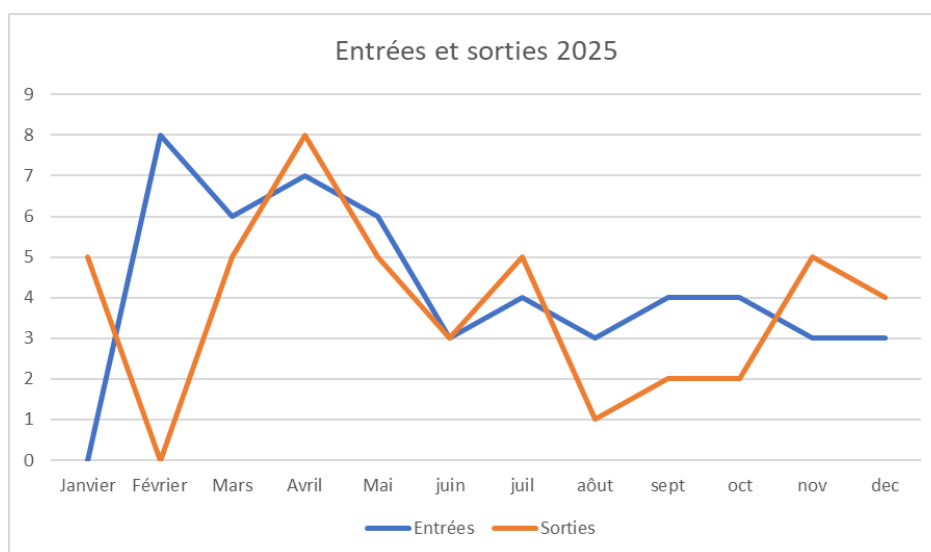
- Les modalités d'orientation des situations,
- L'évolution des profils des familles accompagnées,
- Mais également la montée de situations nécessitant un cadre judiciaire plus contenant.

La prédominance des mesures judiciaires peut également traduire des interventions plus tardives dans les parcours familiaux, lorsque les difficultés sont déjà fortement installées et nécessitent une décision du magistrat pour garantir la protection du mineur.

À l'inverse, les mesures administratives supposent une adhésion suffisante des familles et une capacité d'intervention précoce, parfois difficile à mobiliser dans un contexte de complexification des situations sociales, éducatives et psychiques.

Cette évolution souligne l'importance de maintenir une articulation étroite entre les dispositifs administratifs et judiciaires afin de garantir des réponses graduées, adaptées aux besoins des enfants et de leurs familles.

3) Le jeu des entrées et sorties



L'analyse des entrées et sorties sur l'année 2025 met en évidence une activité particulièrement dynamique du service, traduisant une réelle volonté de respecter le cadre d'intervention fixé par le cahier des charges des mesures éducatives renforcées, à savoir des accompagnements ordonnés pour **une durée de six mois, renouvelables une fois.**

La lecture de la courbe montre en effet un mouvement régulier et équilibré entre les admissions et les sorties tout au long de l'année. Les flux d'activité demeurent soutenus, avec une moyenne mensuelle relativement proche entre les entrées et les sorties, témoignant d'une capacité du service à renouveler les accompagnements sans phénomène d'enlèvement massif des situations.

Plusieurs éléments permettent d'objectiver cette dynamique :

- Les sorties sont présentes chaque mois de l'année, y compris sur les périodes traditionnellement plus complexes comme l'été ou la fin d'année ;
- Certains mois présentent même un nombre de sorties supérieur aux entrées (janvier, avril, juillet, novembre, décembre), traduisant une vigilance du service quant à la temporalité des mesures ;
- Le croisement régulier des courbes démontre une régulation continue de l'activité et non une accumulation progressive des situations dans le dispositif.

Pour un service disposant d'une capacité de 60 mesures, ces données traduisent une circulation effective des accompagnements et une mobilisation des professionnels autour des objectifs de temporalité fixés par le dispositif renforcé.

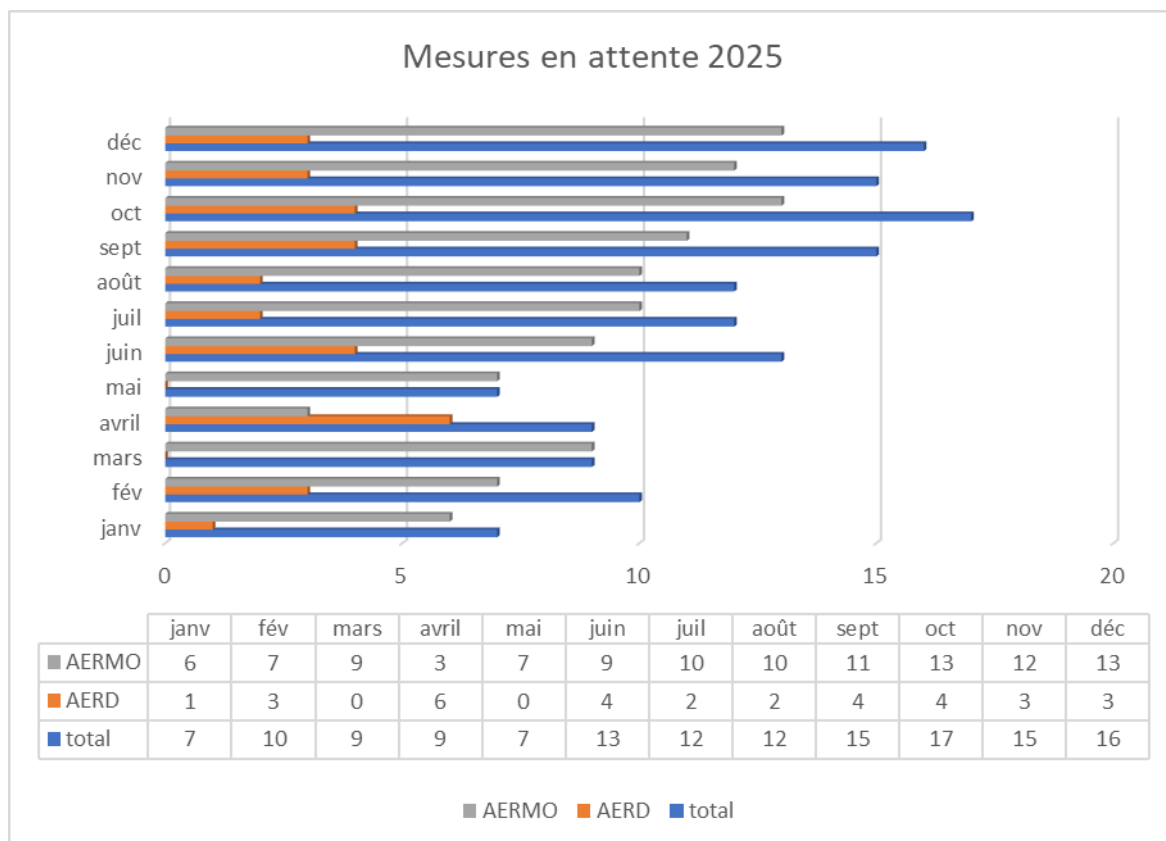
Il apparaît également important de rappeler que les prolongations éventuelles des mesures ne relèvent pas uniquement du fonctionnement du service mais s'inscrivent souvent dans la réalité des situations familiales accompagnées. Certaines problématiques nécessitent un temps éducatif plus soutenu afin de consolider les évolutions engagées, éviter des ruptures de parcours ou préparer des relais adaptés.

Néanmoins, les données 2025 montrent que le service s'inscrit pleinement dans une logique de fluidité des parcours et de respect des attendus institutionnels. La dynamique des sorties observée confirme une attention portée à l'évaluation régulière des objectifs des mesures et à la limitation des accompagnements au temps strictement nécessaire à la protection et au soutien des familles.

Enfin, cette gestion active des flux traduit également une volonté de maintenir des capacités d'accueil disponibles pour les nouvelles situations orientées par l'Aide Sociale à l'Enfance, dans un contexte de forte sollicitation des dispositifs de Protection de l'Enfance.

4) La liste d'attente

Dans le cadre de la mission du SERAD et de sa spécificité à intervenir dans les situations familiales complexes et très dégradées, le principe de la liste d'attente doit être inexistant. En effet, lorsqu'une AERMO est ordonnée ou une AERD signée, elle doit être effective immédiatement. La demande sur le secteur Drouais est telle qu'une liste d'attente s'est formée. Les juges des enfants ordonnant des AERMO avec une date anticipée de prise en charge, tenant compte des sorties futures. Pour les AERD, le principe est le même. Le graphique ci-dessous le démontre.



Pour les AERD, une vigilance a été apportée sur cette année 2025, afin de maintenir au minimum 10 mesures actives. La mise en place des réunions de régulation avec l'ASE permet de prioriser et anticiper les rendez-vous de contractualisation des AERD.

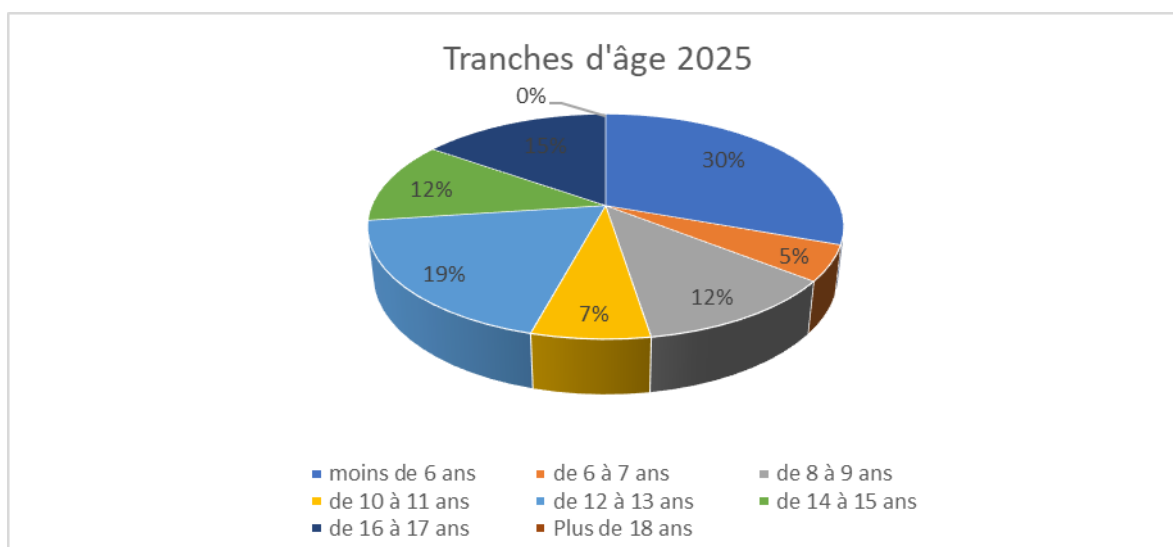
5) La répartition par genre

Comme en AEMO simple, nous continuons d'observer un nombre largement plus élevé de garçons pris en charge par le SERAD, nous constatons toutefois en 2025, que l'écart entre filles et garçons se réduit.

		2022				2023				2024				2025			
		AERM O	AER D	Tota l	%	AERM O	AER D	Tota l	%	AERM O	AER D	Tota l	%	AERM O	AER D	Tota l	%
Se -xe	M	18	4	22	52. 3	42	10	52	63. 4	42	9	51	66. 2	43	13	56	57. 1
	F	17	3	20	47. 7	22	8	30	36. 6	23	3	26	33. 8	34	8	42	42. 9

6) La répartition par classe d'âge.

L'analyse des tranches d'âge des enfants accompagnés dans le cadre des mesures AEMO/AED renforcées en 2025 met en évidence une forte représentation des jeunes enfants et des préadolescents, confirmant la nécessité d'un accompagnement éducatif intensif et de proximité auprès des familles.



Les enfants de moins de 6 ans représentent la tranche la plus importante avec 30 % des situations accompagnées. Cette donnée illustre l'importance des interventions précoces dans le cadre des mesures renforcées. À cet âge, les enjeux portent principalement sur le développement de l'enfant, la qualité du lien d'attachement, les compétences parentales, les rythmes de vie, les soins, la sécurité et la capacité des parents à répondre aux besoins fondamentaux de leur enfant. Les interventions renforcées prennent alors tout leur sens dans une logique de prévention des ruptures et de soutien intensif à la parentalité.

Les tranches d'âge des 12-13 ans (19 %), 16-17 ans (15 %) ainsi que celles des 8-9 ans et 14-15 ans (12 % chacune) témoignent également d'une présence importante des adolescents et préadolescents dans le dispositif. Ces accompagnements nécessitent souvent un travail éducatif soutenu autour :

- Des questions d'autorité parentale,
- Du décrochage scolaire,
- Des conduites à risque,
- Des conflits intrafamiliaux,
- Ou encore de la socialisation.

La présence des 10-11 ans (7 %) et des 6-7 ans (5 %) vient confirmer la diversité des profils accompagnés et l'adaptation constante des modalités d'intervention selon l'âge et les besoins des mineurs.

L'absence quasi totale de jeunes majeurs (« plus de 18 ans ») rappelle par ailleurs que ces mesures s'inscrivent essentiellement dans un travail de protection et de remobilisation éducative avant l'entrée dans la majorité.

Cette répartition des âges met particulièrement en lumière la spécificité des mesures renforcées AEMO/AED, qui nécessitent :

- Une grande disponibilité des professionnels,
- Des interventions fréquentes au domicile,
- Une forte articulation partenariale (PMI, écoles, CMP, structures médico-sociales, ASE),
- Ainsi qu'une capacité d'adaptation aux différentes étapes du développement de l'enfant.

Enfin, la forte proportion de très jeunes enfants souligne l'importance du repérage précoce des fragilités familiales et la nécessité d'interventions intensives dès les premières années de vie afin de prévenir l'aggravation des difficultés et éviter, lorsque cela est possible, des mesures de placement.

C. LES OUTILS : SUPPORTS A LA RELATION EDUCATIVE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE

1) Les activités et les séjours

Le SERAD s'est associé avec l'AEMO de l'antenne de Dreux pour organiser un séjour En Belgique pour un groupe d'adolescents.



Les activités thématiques sont toujours des outils éducatifs permettant l'observation mais aussi d'induire plus rapidement la relation de confiance :

- Atelier estime de soi,
- Atelier artistique "body clapping",
- Décoration de Noël.

26 activités ont été organisées en 2025 dont plus de 40 enfants en ont bénéficié.



2) La fonction particulière du psychologue

Le psychologue a une place particulière au SERAD. Il est considéré comme étant un « soutien » dans chacune des mesures. Celui-ci a pour objectif d'apporter des éléments complémentaires à l'accompagnement éducatif. C'est ce que nous appelons des entretiens psycho-éducatifs. Pour se faire il est présent à plusieurs stades de la mesure :

- ⇒ L'ouverture,
- ⇒ Lors de certains rendez-vous à domicile
- ⇒ Lors d'entretiens au service
- ⇒ La réunion du Projet Personnalisé à laquelle participe les parents et le(s) mineur(s) dans la mesure du possible,
- ⇒ La réunion de synthèse d'échéance
- ⇒ Parfois, selon la problématique liée au fonctionnement psychologique et psychique, aux audiences.

Son intervention est aussi plus intensive. C'est ce que permet le SERAD.

3) Le travail partenarial

L'antenne de DREUX (AEMO comme SERAD), continue de mettre en place « les petits déjeuners de l'AEMO ». Ils ont lieu une fois par mois. Ils sont prévus sur toute l'année, permettant ainsi aux partenaires de s'organiser et ainsi venir vers nous. Cette initiative est aujourd'hui identifiée et obtient une réelle adhésion. Ceci a permis de faciliter l'accompagnement autour et pour les familles.

D. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

➤ Evaluation externe :

Le SERAD dans le cadre des groupes de travail DACQ a continué de suivre sur 2025 son plan d'action DACQ et particulièrement concernant les critères impératifs. Sept fiches actions permettaient le suivi.

FICHE ACTION	OBJECTIFS	AVANCEMENT	ETAT DE REALISATION
Plan de prévention des risques de maltraitance et de violence	Définir et déployer un plan de prévention au niveau associatif et de l'ESSMS	Le plan Associatif est défini. Pour le SERAD : reste la cartographie à finaliser	En cours en 2025
Traitement des signalements de maltraitance	Définir la procédure de traitement des signalements (EI/EIG)	Procédure associative définie.	Réalisé et opérationnel
Recueil et traitement des plaintes et réclamations/ Mise en œuvre de RETEX	Formaliser un dispositif accessible aux usagers. Recueillir et traiter les RETEX	Procédure définie et disponible sur le site de l'ADSEA28.	Réalisé et opérationnel
Suivi des RETEX dans le plan de prévention	Justifier la mise en place de RETEX	RETEX réalisés/ Feuilles d'émargements attestant l'application	Réalisé et appliqué.
Diffusion du plan de prévention	Assurer la diffusion des informations	Plan et documents de prévention disponibles sur l'intranet ADSEA28	Réalisé.
Plan de crise "plan bleu"	Elaborer un plan de crise et décliner sur les services	Plan associatif rédigé et validé. Il est décliné sur le SERAD sous forme de procédure interne	Réalisé.

Réécriture du projet de service :

Le groupe COPIL se composait de :

- ⇒ 2 travailleurs sociaux par antenne
- ⇒ 3 psychologues
- ⇒ Les chefs de service
- ⇒ Les nouveaux professionnels
- ⇒ La Directrice
- ⇒ Les administrateurs référents.

Les rencontres du COPIL ont lieu de façon mensuelle. Chaque membre du groupe doit être en mesure de restituer sur leurs équipes respectives l'avancement du projet de service.

Des ateliers ont été constitués pour la réalisation de certains travaux comme le livret d'accueil pour les enfants, la réflexion sur des grilles d'évaluation du danger (Référentiel Rhône-Alpes/Les besoins fondamentaux de l'enfant...).

Le projet de service s'est finalisé fin 2025 et a été validé en Conseil d'Administration le 9 février 2026.

E. LES PERSPECTIVES 2026

- ⇒ Poursuite de la mise à jour continu du projet de service récemment validé (9/02/2026)
- ⇒ Poursuite de la DACQ
- ⇒ Faire monter les professionnels en compétence au travers de formations collectives : les nouvelles problématiques mais aussi la bientraitance, les droits des usagers, la responsabilité...

SERVICE DE REPARATION PENALE

FICHE D'IDENTITE

Adresse de la Direction	37 rue de la Chacatière – 28 300 LEVES
Adresse SRP	37 rue de la Chacatière « Le Pavillon » 28 300 LEVES
Mail SRP	srp@adsea28.org
SIRET	775 575 699 003 08
FINESS	
Direction	Isabelle LUXEREAU
Catégorie	Mesures de réparation pénale auprès de mineurs auteurs d'infractions. Autre Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et adolescents. Enfants âgés de 12 à 18 ans
Population accueillie	
Habilitation	Courrier de la Protection Judiciaire de la jeunesse du 6 mai 2022
Autorisation	130 mesures de réparations pénales sur le département d'Eure-et-Loir.
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation	Aucune. A prévoir en 2025/2026



Pavillon Service de Réparation Pénale : 37 rue de la Chacatière à LEVES

A. LES MISSIONS PRINCIPALES

1) Préambule

La création de l'activité de réparation pénale fait suite à une réponse de l'ADSEA28 à un appel à projet de septembre 2021, transmis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

C'est le 6 mai 2022, que l'ADSEA28 reçoit l'arrêté portant autorisation de création d'un service de réparation pénale. Le dispositif est agréé pour une activité annuelle de 130 mineurs suivis.

2) Les missions

La réparation indirecte : Le jeune s'inscrit dans un processus de réparation au profit de la victime (lettre d'excuse, rendu d'un service, réparation matérielle, etc.). Ce processus de réparation nécessite l'association de la victime ; cette forme de réparation ne peut donc se faire qu'avec son accord.

La réparation directe : Le jeune se mobilise dans la mise en place d'une activité au sein de la collectivité (bénévolat, don de soi) ou participe à des actions de sensibilisation et/ou des interventions éducatives (tables rondes, séances de prévention routière, stage de citoyenneté etc..) en lien autant que possible avec l'infraction.

Elle a pour objectif :

- ⇒ Favoriser un processus de responsabilisation qui reconnaît le mineur comme sujet de droit, répondant de ses actes et comme acteur social capable d'actes positifs vis-à-vis de la société.
- ⇒ L'aider à comprendre la portée de son acte et lui faire prendre conscience de l'existence d'une loi pénale, de son contenu et des conséquences de sa transgression pour lui-même, pour la victime et pour la société toute entière.
- ⇒ Permettre une prise en compte de la victime et la réparation du préjudice commis.
- ⇒ Donner au mineur l'occasion de se réinscrire dans le corps social en mobilisant ses potentialités, et ainsi retrouver une certaine estime de soi.
- ⇒ Restaurer des liens positifs avec la collectivité.

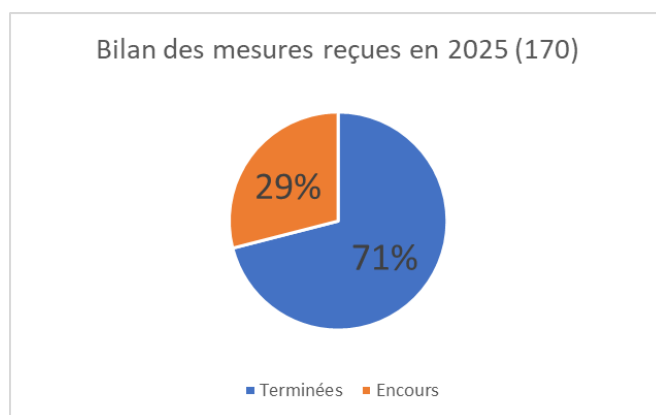
La réalisation de ces objectifs implique une mobilisation des titulaires de l'autorité parentale et des réseaux sociaux.

B. LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2025

- ⇒ Une réalisation des réparations pénales immédiates : le délai entre l'arrivée des dossiers et le 1^{er} rendez-vous était en moyenne d'une semaine sur 2024. Ce délai a augmenté du fait d'une vacance de poste sur quelques mois en 2025.
- ⇒ Une collaboration partenariale avec la PJJ et le parquet toujours aussi constructive.
- ⇒ Nous constatons en 2025 un nombre important d'entrées de mesure.

C. L'ACTIVITE

- Le nombre de journées :



La convention de délégation passée avec le PJJ prévoyait la prise en charge de 120 mesures dans l'année 2025

Au 31 décembre 2025 ce sont 170 mesures qui ont été affectées au SRP, dont 32 reçues en 2024 et prolongées sur 2025.

Précision : Seules les mesures terminées sont facturées, les autres le seront au N+1.

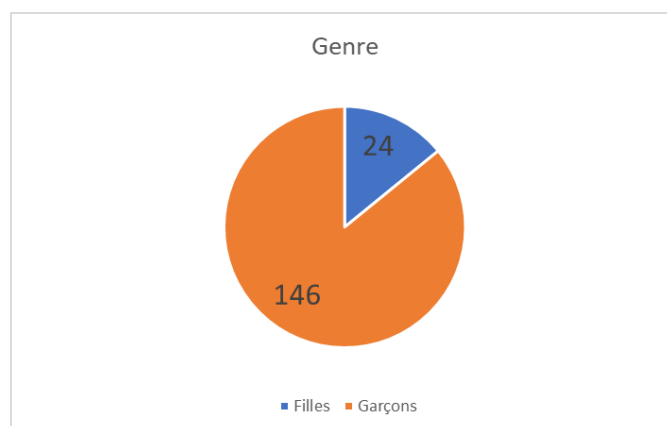
Sur les 170 mesures : 121 ont été clôturées, 49 sont en cours et reconduites sur 2026.

Seules 3 mesures n'ont pas été mises en place en 20 et ont donné lieu à un rapport de fin de prise en charge, sans la réalisation de l'activité de réparation pénale.

D. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

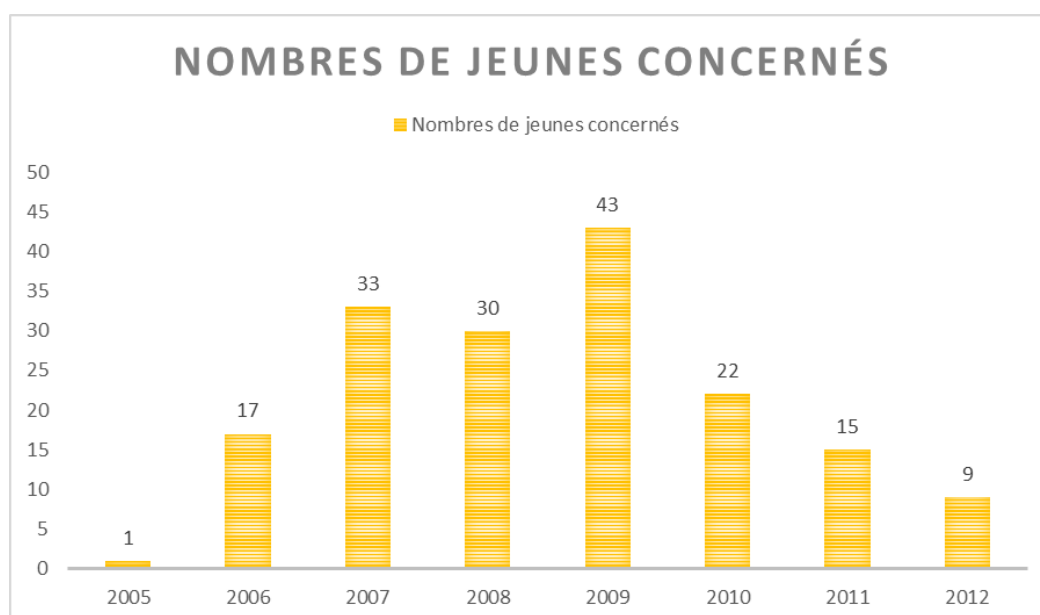
1) La répartition par genre

Le public accueilli reste majoritairement masculin en 2025 soit 24 filles et 146 garçons.



2) La répartition par âge

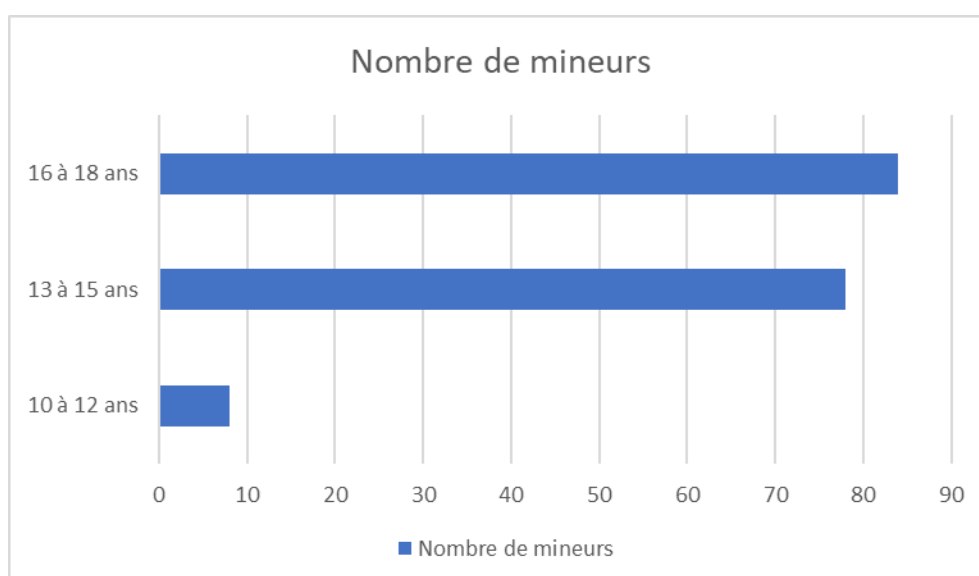
L'âge des jeunes pris en considération est celui du moment de l'affectation de la mesure de réparation pénale au SRP. Il est naturellement pris en compte pour l'orientation vers l'une ou l'autre des activités possibles dans le cadre de la mesure.



Nous rappelons aussi que les faits ont toujours eu lieu lors de la minorité.

Il est important d'attirer l'attention sur le point suivant : plus de la moitié des jeunes réalisent leur réparation pénale au cours de leur majorité alors que les faits ont eu lieu dans le cadre de leur minorité. Ceci complexifie l'organisation des réparations pénales car ces jeunes sont à 78% scolarisés ou en situation d'emploi. Leur exécution ne peut se faire que lors des congés scolaires.

Répartition par âge au moment des faits



En 2025, la tranche d'âge des 16-18 ans demeure la plus représentée avec 84 jeunes concernés. Les 13-15 ans représentent quant à eux 78 jeunes, tandis que 8 mineurs avaient entre 10 et 12 ans au moment des faits.

Ces données confirment une tendance déjà observée en 2024, marquée par une prédominance des adolescents les plus âgés dans les passages à l'acte ayant donné lieu à une mesure de réparation pénale. Cette évolution peut être mise en lien avec des problématiques d'autonomisation, de déscolarisation, d'influence du groupe de pairs ou encore de conduites de transgression plus installées à l'adolescence.

La diminution relative des 13-15 ans contraste avec une légère augmentation des situations impliquant des mineurs âgés de 10 à 12 ans. Si le nombre reste limité, cette évolution appelle néanmoins une vigilance particulière. À ce stade, il apparaît prématuré de conclure à un rajeunissement des comportements délictueux. Toutefois, cette tendance invite à maintenir une attention soutenue sur les problématiques de repérage précoce des fragilités éducatives, familiales ou comportementales chez les plus jeunes mineurs.

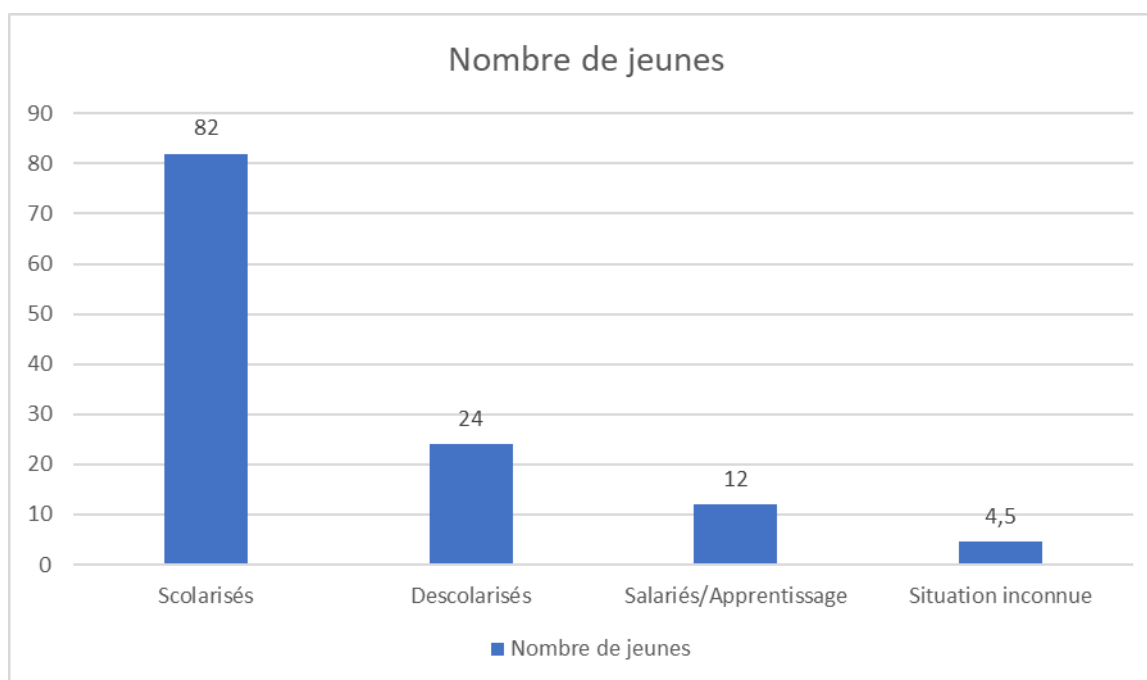
L'apparition de passages à l'acte chez des enfants de 10 à 12 ans interroge également les modalités de prévention primaire et la nécessité d'un travail partenarial renforcé avec les établissements scolaires, les dispositifs de soutien à la parentalité et les acteurs de la prévention spécialisée.

Des contraintes organisationnelles

L'analyse de la situation des jeunes au moment de la mise en œuvre de la mesure de réparation pénale met en évidence une grande diversité de profils et de contraintes d'accompagnement.

En 2025, parmi les jeunes suivis :

- 82 étaient scolarisés,
- 12 étaient en situation d'emploi ou d'apprentissage,
- 24 étaient déscolarisés et/ou sans activité,
- 3 étaient dans une situation non connue au moment de la mesure.



Ces éléments ont des incidences directes sur l'organisation et les modalités d'intervention du service, nécessitant une adaptation constante des professionnels ainsi qu'une forte mobilisation des partenaires.

La majorité des jeunes étant scolarisée, le service est conduit à concentrer une part importante des actions collectives durant les périodes de congés scolaires afin de permettre la réalisation effective des mesures sans impacter les obligations scolaires. Cette organisation implique une mobilisation renforcée des équipes sur ces périodes et une capacité d'anticipation importante.

Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle ou en apprentissage est devenu plus complexe. Jusqu'alors, certaines mesures individuelles pouvaient être organisées sur les journées de repos hebdomadaires, notamment le lundi pour les apprentis. L'évolution récente des rythmes de travail, avec une présence désormais majoritaire du lundi au vendredi, réduit considérablement les possibilités de mise en œuvre en semaine.

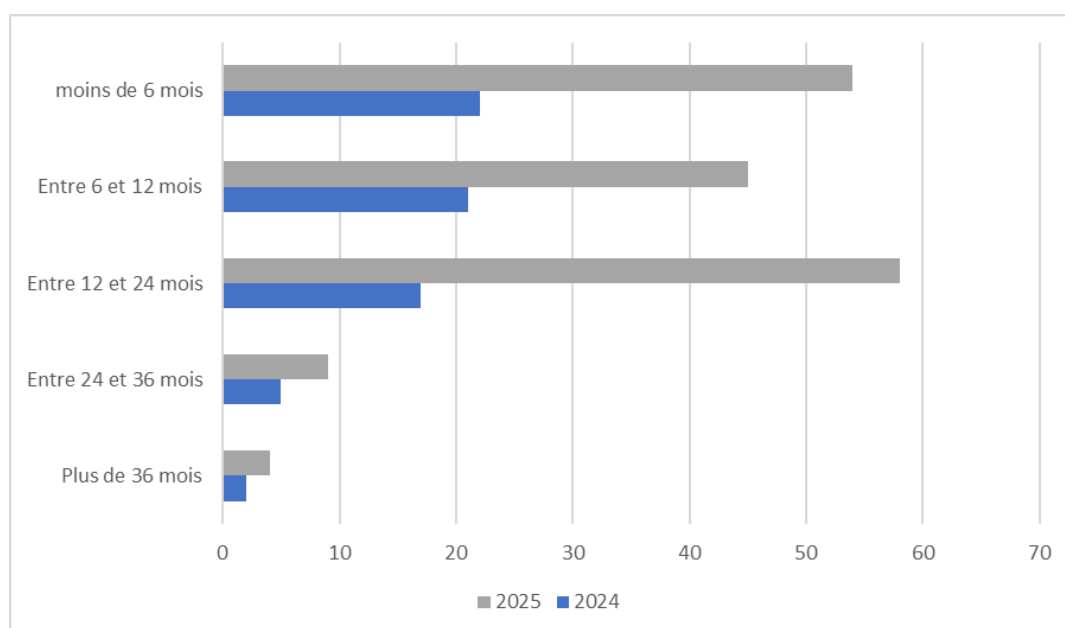
Dans le même temps, les partenaires mobilisés dans le cadre des mesures expriment des difficultés croissantes à accueillir les jeunes le samedi, principalement en raison d'un manque d'encadrement disponible. Cette situation crée une tension organisationnelle importante et limite les possibilités d'individualisation des parcours de réparation pénale.

Ces évolutions interrogent plus largement les capacités d'adaptation des dispositifs de réparation pénale aux nouvelles réalités scolaires et professionnelles des jeunes accompagnés. Elles soulignent également la nécessité de poursuivre le travail partenarial afin de maintenir des modalités d'accueil diversifiées, compatibles avec les contraintes des mineurs, tout en garantissant le sens éducatif et réparateur de la mesure.

3) Les délais d'exécution

Le SRP continue de respecter l'esprit de la mesure et cherche toujours à mettre en place le plus rapidement possible l'activité de réparation pénale après la commission de l'infraction, tout en respectant les situations individuelles. L'année 2025 a été marquée par un ralentissement du fait d'une vacance de poste sur quelques mois mais aussi d'une montée en puissance de l'arrivée de dossiers nous conduisant à créer une liste d'attente.

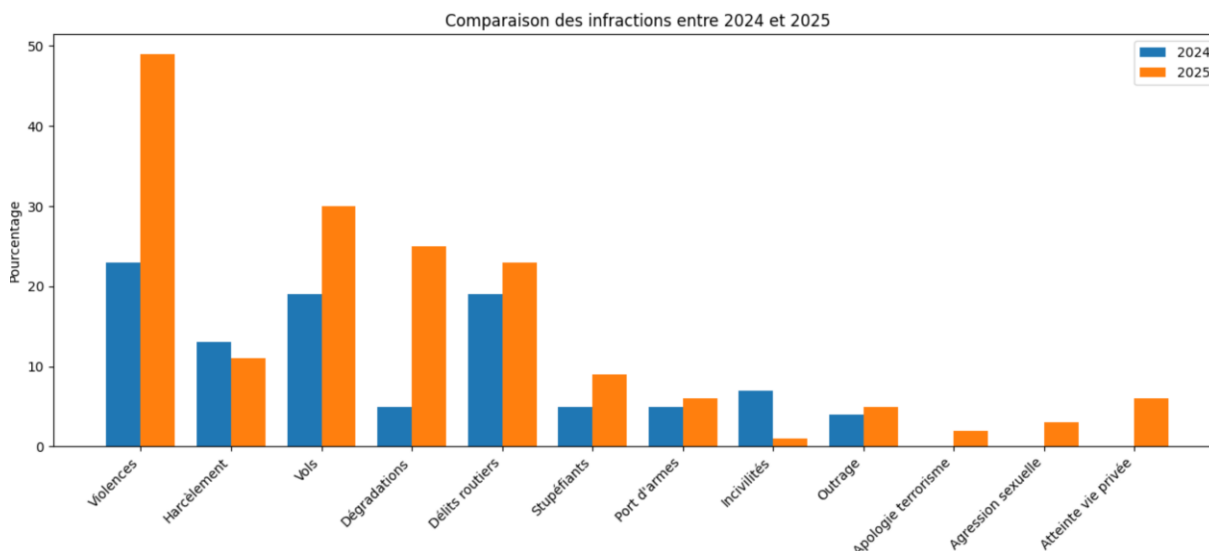
Délai entre la commission des faits et la réception du dossier au SRP



La durée moyenne d'une mesure de réparation pénale est de 6 mois même si celle-ci peut aller au-delà et s'explique généralement au travers des contraintes scolaires et /ou professionnelles des jeunes suivis.

E. LES INFRACTIONS RENCONTREES ET REPARATIONS PROPOSEES

L'analyse comparative des infractions entre 2024 et 2025 met en évidence une évolution marquée des problématiques rencontrées dans le cadre des mesures de réparation pénale.



L'année 2025 est particulièrement caractérisée par une forte augmentation des faits de violences, qui représentent désormais 49 % des infractions contre 23 % en 2024. Cette progression significative confirme une montée des passages à l'acte impliquant des atteintes directes aux personnes, dans des contextes souvent marqués par des difficultés de gestion émotionnelle, des tensions relationnelles ou des phénomènes de groupe.

Les faits de vols augmentent également de manière importante, passant de 19 % à 30 %, tandis que les dégradations connaissent une hausse très marquée, de 5 % à 25 %. Ces évolutions traduisent une augmentation des comportements transgressifs portant atteinte aux biens, parfois dans des dynamiques collectives ou impulsives.

Les délits routiers restent à un niveau élevé et progressent légèrement (19 % à 23 %), témoignant de conduites à risque persistantes chez certains adolescents, notamment autour des questions de mobilité, de recherche de sensations ou de non-respect du cadre légal.

Les infractions liées aux stupéfiants augmentent également (5 % à 9 %), tandis que les faits de port d'armes demeurent relativement stables (5 % à 6 %), nécessitant une vigilance particulière au regard des enjeux de violence et de sécurité.

À l'inverse, les incivilités diminuent fortement, passant de 7 % à 1 %, ce qui peut laisser penser à une évolution vers des faits davantage qualifiés pénalement et plus graves dans leur nature.

L'année 2025 voit également apparaître de nouvelles infractions jusqu'alors absentes ou marginales dans les données du service :

- 2 % d'apologie du terrorisme,
- 3 % d'agressions sexuelles,
- 6 % d'atteintes à la vie privée.

L'émergence de ces problématiques interroge notamment la place du numérique, des réseaux sociaux et des nouvelles formes de passage à l'acte chez les adolescents. Les atteintes à la vie privée, les phénomènes de cyberviolence ou certaines formes de harcèlement numérique nécessitent des réponses éducatives spécifiques et une adaptation continue des pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, les mesures de réparation pénale prennent une place essentielle dans le travail de responsabilisation des jeunes, de compréhension des conséquences des actes commis et de prévention de la récidive. L'évolution des infractions observées confirme également la nécessité de maintenir un travail partenarial étroit avec les établissements scolaires, les services de prévention, les acteurs judiciaires et les structures spécialisées.

F. LES OUTILS : SUPPORTS A L'EXECUTION DE LA REPARATION PENALE

Afin de diversifier les modalités d'exécution des mesures de réparation pénale et de mieux s'adapter aux profils des jeunes accompagnés, le service a développé en 2025 une forme d'action intermédiaire dite « semi-collective ».

Ces actions réunissent un groupe restreint de deux à trois jeunes au maximum autour d'une thématique forte, en lien direct avec les infractions rencontrées : citoyenneté, violences, harcèlement, respect de l'autre, usages du numérique, discriminations ou encore responsabilisation.

Cette modalité présente plusieurs intérêts éducatifs :

- Favoriser la participation de jeunes parfois en difficulté dans les grands groupes,
- Permettre un accompagnement plus individualisé,
- Soutenir la prise de parole et la réflexion collective,
- Développer les compétences psychosociales à travers des échanges encadrés,
- Travailler la responsabilisation dans un cadre contenant et sécurisant.

Les travailleurs sociaux construisent eux-mêmes ces actions en s'appuyant sur différents supports pédagogiques et outils éducatifs disponibles en ligne, adaptés aux thématiques abordées et à l'âge des jeunes.

Parmi les actions menées en 2025, le service a notamment accompagné deux jeunes filles dans une action solidaire intitulée « Cadeaux solidaires » à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette action avait pour objectif de sensibiliser les jeunes à la solidarité et à l'engagement citoyen.

Sur trois journées, les jeunes ont participé :

- À la collecte de boîtes à chaussures,
- À un appel aux dons,
- À la préparation et décoration des boîtes,
- Ainsi qu'à leur distribution en partenariat avec des organismes locaux mobilisés autour des cadeaux solidaires.

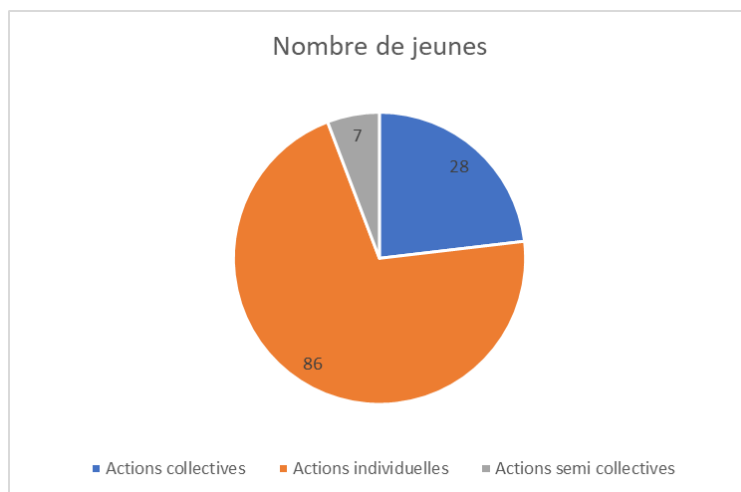
Cette action a permis de travailler concrètement les notions d'entraide, d'investissement personnel, de valorisation et d'ouverture à l'autre, tout en donnant du sens à la mesure de réparation pénale à travers une démarche utile socialement.

Les supports numériques et ressources pédagogiques constituent aujourd'hui un appui important dans la mise en œuvre de ces actions.

[Les actions individuelles](#) sont les plus utilisées. Pour se faire, le service de réparation pénale se doit de rechercher de façon continue des partenariats.

[Les actions collectives](#)

Certaines infractions se prêtent plus facilement à une prise en charge collective. Dans ce cadre le SRP de l'ADSEA28 fait appel aux partenaires spécialisées dans les domaines concernés. Les questions de consommations de produits et de risque de dépendance, de sécurité routière, ou encore de violence, permettent la mise en place d'actions collectives au cours desquelles les interactions entre pairs semblent aussi importantes que l'intervention de partenaires extérieurs.



En collaboration avec le Parquet et la PJJ, des thématiques ont été particulièrement orientées sur le SRP en 2024 et ont continuées en 2025 dont celles autour de la violence et du harcèlement ainsi que de la sécurité routière.

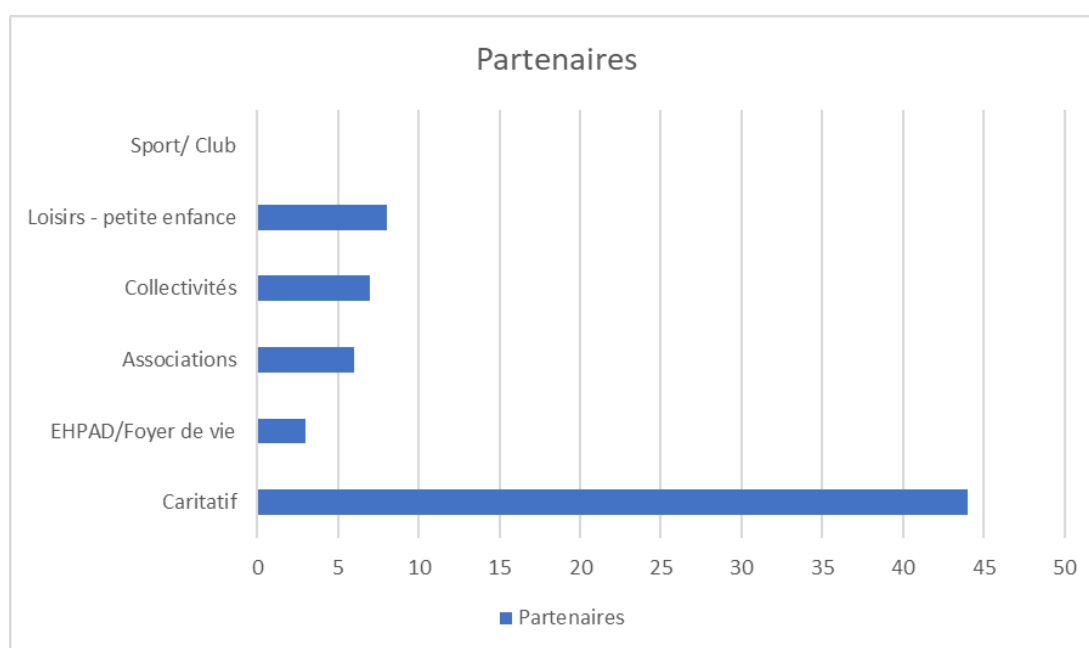
2) Le partenariat incontournable

Des partenariats ont été ouverts dans tout le département.

Au cours de l'année 2025, 8 nouveaux partenariats ont été développés soit un total de 78 contre 70 en 2024 dont :

- secteur de Chartres : 35
- secteur de Dreux : 12
- secteur de Châteaudun : 8
- secteur de Nogent le Rotrou : 5
- hors département : 1 (SPA d'Hermeray – dép.78)

Et toujours des partenariats dans le cadre d'interventions collectives (telles que la sécurité routière d'Eure et Loir, la maison de la Protection des familles, France Victimes, la protection civile, etc.).



Le secteur associatif-caritatif reste une orientation majeure.

Ces différents types de partenariats permettent de proposer une diversité de lieu d'investissement pour les jeunes en réparation pénale. Chaque secteur offre un angle d'engagement différent : les soins (« Care ») à l'autre dans le cadre caritatif, la responsabilisation, dans la mise en situation d'encadrer des plus jeunes, la participation citoyenne et la sécurisation, dans l'organisation d'événement.

G. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Evaluation interne/Evaluation externe :

Le SRP ADSEA28 a reçu les recommandations de la PJJ avec un délai de restitution de l'évaluation externe au 31 Décembre 2027. Le SRP est déjà en marche sur 2026.

H. PERSPECTIVES

- Sur 2026 : Passage du quota de 120 à 150 ;
- Mise à jour du projet de service 2027/ 2032 avec une réflexion sur la durée des réparations (Selon les thématiques et leur gravité permettre une durée de REP plus longue).
- Préparation à l'évaluation externe (rapport à transmettre à la PJJ au 31 décembre 2027).
- Spécialiser aux outils numériques comme support à une REP.

DIRECTION GENERALE

FICHE D'IDENTITE

Adresse de la Direction	35 avenue de la Paix – 28 300 LEVES
Mail	Sauvegarde.28@adsea28.org
SIRET	775 575 699 000 19
Direction	Isabelle CAPPELLARO
Ouverture	Toute l'année

Pôle administratif

1. Communication interne et externe

Le pôle administratif a assuré la diffusion régulière de l'information via 12 newsletters à destination des salariés. Il a également conçu divers supports de communication pour les services et géré les communications internes et externes (emails, affichage, plaquettes).

Le site internet de l'association a été mis à jour régulièrement. Les annonces professionnelles ont été diffusées et suivies.

2. Outils numériques et systèmes d'information

Des outils collaboratifs ont été développés via Microsoft Office 365 afin de faciliter le travail des équipes. Le pôle a également assuré la gestion des licences pour l'ensemble des salariés.

L'intranet de l'association a été mis en place, permettant de centraliser les ressources et les informations.

3. Appui à la gouvernance

Le pôle a participé aux instances de gouvernance et assuré la rédaction des comptes rendus du Conseil de direction et du Conseil d'Administration.

4. Accueil et support

Le pôle a assuré l'accueil physique et téléphonique, ainsi que l'orientation des usagers et partenaires. Il a également géré la création et le suivi des cartes professionnelles.

5. Organisation et logistique

Le pôle a organisé plusieurs événements (courses sportives, fête de l'été, vœux, job dating, salon des associations).

Il a également géré les réservations de salles et les fournitures administratives nécessaires au fonctionnement quotidien.

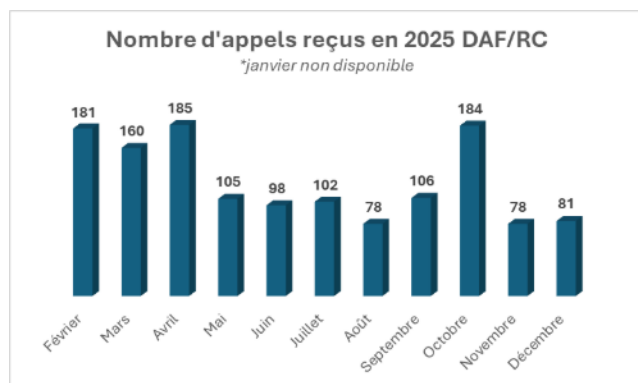
Pôle Comptabilité

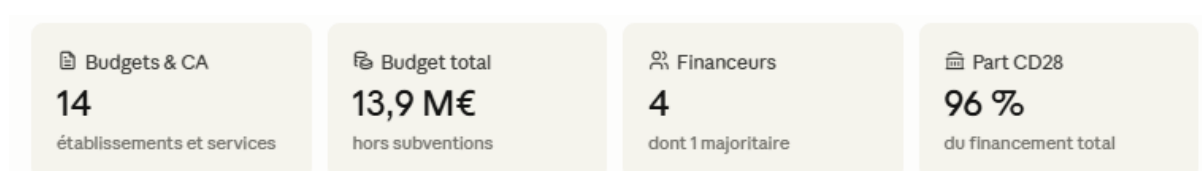
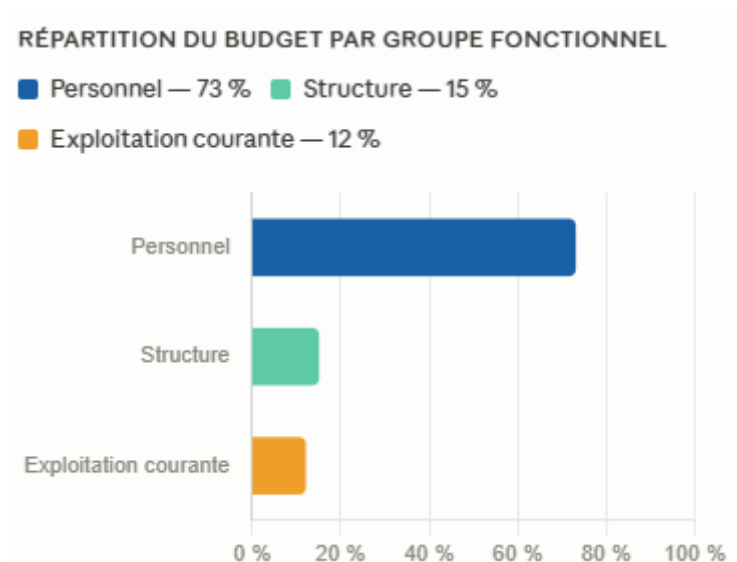
L'ÉQUIPE COMPTABLE DU SIÈGE

Poste	Directeur Administratif et Financier (DAF)	Responsable Comptable (RC)	Comptable
Contrat	Temps plein CDI	Temps plein CDI	Temps plein CDI
Missions	Pilotage stratégique financier, supervision de l'équipe, interface directions/CA, relation commissaire aux comptes/financeurs	Supervision opérationnelle, clôture annuelle, budget prévisionnel, mise en œuvre du plan comptable	Saisie, rapprochements bancaires, suivi des tiers, traitement des pièces
Evènement marquant	△ En formation Master en alternance jusqu'en juillet 2027	△ Relai des comptables pendant leurs absences	△ Prise en charge de la comptabilité du SHEMA courant 2025

Fait marquant de l'exercice : Le DAF a débuté une formation professionnelle en alternance dont le terme est prévu en juillet 2027. Pendant cette période, ses missions stratégiques sont assurées en continuité. L'absence de comptable sur le service AHMNA a dû être comblée par le Responsable comptable. Le comptable a repris la saisie des opérations bancaires du SHEMA après le départ en retraite de la personne en poste.

Quelques statistiques :





L'ADSEA gère en 2025 14 budgets et comptes administratifs pour un volume financier global de 13 907 067 € hors subventions, témoignant du poids économique et de la responsabilité de gestion de l'association sur le territoire d'Eure-et-Loir.

Le financement est assuré par 4 financeurs publics, parmi lesquels le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir qui représente 96 % des ressources, confirmant le rôle central et la confiance accordée par le Département dans le déploiement des politiques sociales et médico-sociales portées par l'association. Les 4 % restants sont complétés par des financements d'État, de la CAF et quelques subventions.

La structure des dépenses reflète la nature même de nos missions : centrées sur l'humain et l'accompagnement. 73 % du budget est consacré aux dépenses de personnel, soit plus de 10,1 M€, ce qui traduit l'engagement fort en termes d'encadrement et d'accompagnement des personnes accueillies. Les dépenses de structure représentent 15 % du budget (2,1 M€), et les charges d'exploitation courante 12 % (1,7 M€).

Une fonction support au service de la mission sociale

Dans le secteur de la Protection de l'Enfance, la fonction support comptable du siège a une spécificité forte : sa finalité n'est pas la recherche de rentabilité mais la **sécurisation des moyens nécessaires à la mission éducative et sociale**.

Le DAF, le Responsable Comptable et le Comptable participent donc collectivement :

- à la pérennité financière de l'association ;
- à la conformité réglementaire ;
- à la qualité des éléments comptables produits ;
- et indirectement à la continuité de l'accompagnement des publics protégés.

Ils constituent un véritable **appui aux équipes de terrain**, en apportant expertise, sécurisation et outils de gestion adaptés aux réalités du secteur social et médico-social.

Pôle Ressources Humaines

Les missions transversales du service RH/Paie :

Le Pôle Ressources Humaines assure l'ensemble des missions administratives et opérationnelles liées à la gestion du personnel. Il prend en charge les formalités administratives relatives à l'entrée et à la sortie des salariés, la réalisation des paies ainsi que les déclarations mensuelles obligatoires. Le service veille également au suivi de la médecine du travail, à la gestion des absences et des congés, ainsi qu'à la mise en place et au suivi des plannings et du portail salarié. Enfin, le pôle accompagne le développement des compétences à travers la gestion de la formation professionnelle et le suivi des actions de formation des salariés.

Quelques chiffres sur 2025 :

Gestion des contrats

- 135 contrats et avenants en 2025 soit 3 contrats par semaine.
- 34 nouveaux salariés.
- Durée moyenne des CDD : 38 jours (17 jours en hébergement et 95 jours pour les autres).

Gestion de la Paie

- 2729 bulletins en 2025.
- 227 bulletins par mois en moyenne.
- 96 Soldes de tout compte soit 8 par mois.

Gestion des arrêts de travail

- 212 arrêts de travail dont 53 (soit 1 par semaine) < ou = à 3 jours.
- 12 dossiers prévoyance (pour un arrêt > à 90 jours) par soit 1 par mois.
- 35 déclarations d'accident de travail soit 1 tous les 10 jours.

GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adultes handicapés
ADETE	Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants d'Eure-et-Loir
ADF	Assemblée des départements de France
AED	Action éducative à domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AERD	Action éducative renforcée à domicile
AFCASA	Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation
AJM	Aide aux Jeunes Majeurs
ANESM	Agence Nationale Evaluation Qualité Etablissements et Services Sociaux Médico-Sociaux
ANPF	Association Nationale des Placements Familiaux
APMF	Association pour La Médiation Familiale
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDEF	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
CESSEC	Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CJM	Contrat jeunes majeurs
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNAEMO	Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
CNLAPS	Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COATEL	Comité d'accueil pour les travailleurs en Eure-et-Loir
COFIL	Comité de pilotage
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
CSE	Centre socio-éducatif
CVS	Conseil de Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif
DACQ	Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DEAF	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
DG	Direction Générale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DITEP	Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
DRH	Direction des Ressources Humaines
DUI	Dossier Usager Informatisé
ER	Espace Rencontre
ERTS	Ecole régionale de Travail Social (Olivet)
ESAT	Établissement ou service d'accompagnement par le travail
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico- sociaux

FENAMEF	Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux
FFER	Fédération Française des Espaces de Rencontres
FJT	Foyer de jeunes Travailleurs
FNAT	Fédération Nationale des Associations Tutélaires
HAS	Haute Autorité de Santé
ITS	Institut du Travail Social (Tours)
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
JAF	Juge aux affaires familiales
JE	Juge des enfants
MAPE	Maison d'Accueil Parents-Enfants (CDEF)
MDA	Maison des Adolescents
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPA	Maison Départementale des Personnes Autistes
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MILOS	Mission locale Ouest et Sud Eure-et-Loir
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MNA	Mineur non accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NEXEM	Syndicat employeur
OAA	Orphelins Apprentis d'Auteuil
PEAD	Placement Educatif à domicile
PAEJ	Point d'Accueil Ecoute Jeunes
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle infantile
PPE	Projet pour l'enfant
PRE	Programme de réussite éducative
RAP	Relais d'Accompagnement personnalisé (18-25 ans)
RASED	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
RIPPA	Réunion d'information pour la préparation à l'agrément (assistant familial)
RJA	Résidence jeunes actifs
RSA	Revenu de solidarité active
SAD	Suivi à domicile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
APADHE	Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École
SAVS	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SERAD	Service Educatif Renforcé à Domicile
SESSAD	Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
TDC	Tiers Digne de Confiance
TJ	Tribunal judiciaire
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
VAD	Visite à domicile
VRAS	Vie Relationnelle Affective et Sexuelle



**Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir**

Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES

Tél. : 02.37.21.29.16

E-mail : sauvegarde.28@adsea28.org

www.adsea28.org

